



ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION



Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
1	<p>Pour 2024-2025, indiquer la répartition régionale des places en service de garde éducatif qui ont été développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service; c. Par tranche d'âges (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) d. Au total.
2	<p>Pour l'année 2024-2025, indiquer le déficit de places en service de garde éducatif/taux de couverture. Effectuer une ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région et par territoire de BC ; b. Par type de service; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) d. Au total.
3	<p>Indiquer le nombre d'enfants en service de garde éducatif au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025. Effectuer une ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service ; c. Par tranche d'âges (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) d. Au total.
4	<p>Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde éducatifs pour 2023-2024 et 2024-2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif. Ventiler garderies privées subventionnées et non- subventionnées. c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) d. Au total.
5	<p>Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde éducatifs pour 2023-2024 et 2024- 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif. Ventiler garderies privées subventionnées et non- subventionnées. c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) d. Au total.
6	<p>Indiquer le nombre d'enfants 0-5 ans non-rejoints (qui ne sont pas dans les services de garde éducatifs) en 2023-2024 et en 2024-2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; c. Au total.
7	<p>Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
8	Le nombre de places disponibles hors des horaires typiques de service de garde éducatif, soit entre 7 heures et 18 heures du lundi au vendredi. Ventiler l'information : a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Le nombre de place.
9	La liste de tous les services de garde éducatifs ayant fermé en 2024-2025, en indiquant : a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois); d. Au total.
10	Le nombre de région qui auront un taux de couverture inférieur à 100% selon les prévisions du MFA en 2026.
11	Le nombre de places manquantes à travers le réseau en 2026 selon les prévisions du MFA.
12	Indiquer le nombre d'enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier inscrit au guichet unique a. Par région; b. Type de service; c. Par tranche d'âge; d. Total.
13	Indiquer le nombre d'enfants identifiés comme admissible à l'exemption de la contribution parentale (ECP) inscrit au guichet unique a. Par région; b. Type de service; c. Par tranche d'âge; d. Total.
14	Le nombre d'enfants sur la liste d'attente depuis 2022 ventilé par mois. Pour chaque mois préciser: a. Le nombre d'enfants nés de parents issus de l'immigration; b. Le nombre d'enfants nés hors Québec.
15	Décrivez les travaux déjà effectués et l'échéancier pour la mise en place du guichet unique.
16	Les appels d'offres et les offres reçus pour l'aspect informatique de la mise en place du guichet unique.
17	Les coûts associés à la contestation du jugement de la cour supérieure sur l'accessibilité aux services de gardes par les enfants demandeurs d'asiles.
18	Le nombre d'enfants demandeurs d'asile ayant eu accès à une place subventionnée en 2024-2025 et les coûts associés.
19	Indiquer le nombre de responsables de service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) 2023-2024 et en 2024-2025 : a. Par région ; b. Par territoire de BC; c. Au total.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
20	Indiquer pour les années, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et par région : <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de places accordées à des RSGE en milieu familial ; b. Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial ; c. Le nombre de nouvelles RSGE ; d. Le nombre de RSGE qui ont fermé leur milieu; e. Le nombre de RSGE non subventionnées.
21	Indiquer pour le projet-pilote de la garde en communauté, depuis son lancement et par région : <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de projets accordées; b. Le nombre de places totales accordées; c. Le nombre de places en service; d. Le nombre de milieux qui ont fermés.
22	Indiquer le nombre de places octroyées en lien avec Instruction aux BC n ^o 5 – Optimisation de l’utilisation des places et demande de places additionnelles, par région <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de demandes déposées; b. Le nombre de demandes acceptées; c. Au total.
23	Indiquer le nombre d’enfants bénéficiant de l’AISG intégrés dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif. c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois). d. Au total.
24	Indiquer les jours d’occupation pour les enfants bénéficiant de l’AISG intégrés dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. La moyenne des jours par service de garde éducatif; e. Au total.
25	Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour l’allocation d’intégration en service de garde éducatif (AISG) pour les années 2023-2024 et 2024- 2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de services de garde éducatifs ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
26	Indiquer le montant des subventions accordées à l’intégration en service de garde éducatif (AISG) pour les années 2023-2024 et 2024- 2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d’âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
27	<p>Indiquez les services de garde éducatifs qui ont eu droit à une dérogation de la <i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> ou du <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nom du service de garde éducatif; b. le type de service de garde éducatif (CPE, garderie privée, milieu familial); c. la région; d. l'article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation; e. la raison de cette dérogation; f. la date de la fin de la dérogation.
28	<p>Veuillez indiquer le nombre de plaintes reçues au MFA en 2024-2025 à la suite de l'expulsion ou d'un refus d'accueil d'un enfant handicapé ou nécessitant des soins particuliers d'un service de garde éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Total.
29	<p>Concernant les comités consultatifs qui traitent les demandes de MES pour les années 2023-2024 et 2024-2025, par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Combien de rencontres ont été tenues; b. Combien de dossiers analysés; c. Quels sont les délais de traitement des dossiers; d. Le nombre total d'heures qu'ils ont recommandées.
30	<p>Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de services de garde éducatifs ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
31	<p>Indiquer le nombre d'heures demandées et le nombre d'heures accordées pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de services de garde éducatifs ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Par dossier e. Au total.
32	<p>Indiquer le nombre d'enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien, en 2023-2024 et 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
33	<p>Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants intégrés dans les services de garde éducatifs grâce à la mesure exceptionnelle de soutien, en 2023-2024 et en 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
34	Indiquer le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien pour les années 2023-2024 et 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
35	Indiquer le nombre d'enfants exempté de la contribution parentale dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
36	Indiquer le total des jours d'occupation des enfants exemptés de la contribution parentale dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
37	Combien d'installations ont déclaré des enfants exemptés de la contribution parentale, et qui ont atteint le seuil de 8% nécessaire pour obtenir l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un contexte socio-économique précaire <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
38	Combien d'installations ont déclaré des enfants exemptés de la contribution parentale, sans atteindre leur seuil de 8% nécessaire pour obtenir l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un contexte socio-économique précaire <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
39	Indiquer le montant des subventions accordées pour l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un contexte socio-économique précaire pour les années 2023-2024 et 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ; d. Au total.
40	Indiquer le nombre de service de garde éducatif ayant signé une entente pour des places protocoles en 2024-2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Nombre de places réservées ; d. Nombre de places utilisées ; e. Taux d'occupation des places ; f. Indiquer la variation entre 2023-2024 et 2024-2025 des places disponibles.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
41	Indiquez le nombre et le type de plaintes reçues pour 2024-2025 : a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
42	Indiquer le nombre et le type d’infractions pour 2024-2025 : a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
43	Indiquez le nombre d’enquêtes menées en lien avec les pratiques inappropriées (5.2 et 5.3) avant entrée en vigueur de la loi 6 a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
44	Indiquez le nombre et le type d’infractions qui font aussi l’objet de pénalités administratives pour 2024-2025 a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif; c. À combien s’élèvent les montants de ces pénalités; d. Combien de dossiers sont en contestation; e. Au total.
45	Indiquer le nombre d’inspections pour 2024-2025 : a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif.
46	Indiquez le nombre d’inspections réalisées à la suite d’une plainte pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif.
47	Indiquer le nombre de services de garde éducatif qui ont dû soumettre un plan de redressement à la suite d’une inspection a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif.
48	Indiquer le nombre et le type d’enquêtes (motifs de l’enquête) pour 2024-2025 : a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif.
49	Indiquez le nombre d’enquêtes réalisées à la suite d’une plainte pour 2024-2025 : a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif.
50	Le nombre de garderies illégales découvertes à la suite d’une plainte ou d’une inspection du MFA : a. Par région; b. Nombre de places par garderie et total des places.
51	Parmi les garderies déclarées illégales a. Combien se sont conformés à la Loi en 2024-2025; b. Par région; c. Nombres de garderie et nombre de places définitivement fermées.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
52	Parmi les milieux familiaux non-régis (PNR), par région : a. Combien de plaintes ont été reçues à leur endroit; b. Quels sont les sujets de ces plaintes?
53	Indiquer le nombre d’inspecteurs au Ministère pour les cinq dernières années (2021-2025).
54	Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d’administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis en 2024-2025.
55	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies privées subventionnées ayant enregistré un déficit d’opération, incluant le déficit moyen par entité, en 2023-2024 et en 2024-2025, à l’échelle nationale et par région.
56	Indiquez les sommes utilisées du volet A dans le cadre de l’Allocation pour le redressement financier.
57	Indiquez les sommes utilisées du volet B dans le cadre de l’Allocation pour le redressement financier.
58	Indiquez les sommes inutilisées de l’Allocation pour le redressement financier, volets A et B.
59	Indiquez le nombre de CPE qui ont eu droit à l’Allocation pour le redressement financier en 2024-2025.
60	Indiquez le nombre de BC qui ont eu droit à l’Allocation pour le redressement financier en 2024-2025.
61	Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies privées subventionnées ayant enregistré un surplus d’opération, incluant le surplus moyen par entité, en 2023-2024 et en 2024-2025, à l’échelle nationale et par région.
62	Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les bénéficiaires non répartis (BNR) en moyenne des garderies privées subventionnées en 2023-2024 et en 2024-2025, à l’échelle nationale et par région.
63	Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2024-2034 et la ventilation par année
64	Combien de services de garde éducatifs sont propriétaires et combien sont locataires? a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
65	Combien de baux feront l’objet d’un renouvellement en 2025-2026 a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
66	Combien de services de garde éducatifs en cours de réalisation seront propriétaires et combien seront locataires? a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
67	Faire un état de situation concernant les projets en immobilisation et le maintien des actifs prévu pour 2025-2026, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées. a. Par région ; b. Par type de service de garde éducatif ; c. Au total.
68	Ventiler annuellement les sommes annoncées dans le PQI 2025-2035, pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.
69	Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, pour l'année 2023-2024 et 2024-2025, par région et par type de service de garde éducatif : a. Le nombre de projets déposés ; b. Le nombre de projets acceptés ; c. Le montant des subventions accordées.
70	Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour le maintien des infrastructures (rénovations) (SPII), indiquer, pour l'année 2023-2024 et 2024-2025, par région et par type de service de garde éducatif : a. Le nombre de projets déposés ; b. Le nombre de projets acceptés ; c. Le montant des subventions accordées. d. Les travaux reliés
71	Indiquez les enveloppes accordées dans le programme de financement des infrastructures (PFI) pour le maintien des infrastructures en 2023-2024 et 2024-2025, par région et par type de service de garde éducatif : a. La hauteur des montants accordés; b. Les travaux reliés.
72	Indiquer les sommes disponibles pour le SPII (verdissement), depuis les 5 dernières années a. Par année
73	Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2024-2025 et la liste des dépenses abolies en conséquence.
74	Indiquez les dépenses du ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, en 2024-2025.
75	Pour les CPE, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2024-2025; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2024-2025 ; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ; d. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales ; e. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.
76	Pour les garderies privées subventionnées, indiquer : a. Le coût de développement des places en 2024-2025 ; b. Le coût d'annualisation des places développées en 2024-2025 ; c. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ;

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
77	Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale) ; b. L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales ; c. L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales ; d. L'indexation liée à l'augmentation de la rétribution des RSGE.
78	Indiquer le nombre de places et le budget accordé au 31 mars 2024 et 2025 : <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Au total.
79	Sur les 200 M\$ d'incitatifs offerts pour promouvoir la garde en milieu familial régie et subventionnée, ventiler les sommes utilisées en 2024-2025, par région et au total : <ul style="list-style-type: none"> a. Par incitatif ; <ul style="list-style-type: none"> i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance ii. Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ sera offert aux RSGE qui offriront neuf places.
80	Indiquer le nombre de RSGE qui se sont prévalués d'un des incitatifs proposés pour la garde en milieu familial régie <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par incitatif; <ul style="list-style-type: none"> i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance; Ventilez ce nombre entre les RSGE qui offrent des places subventionnées et les RSGE qui offrent des places non-subventionnées. ii. Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ sera offert aux RSGE qui offriront neuf places; c. Au total.
81	Indiquer le nombre d'heures supplémentaires en service de garde éducatif <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Le nombre d'heures supplémentaires totales; d. Le coût.
82	La liste des garderies privées non subventionnées ayant fermées, ayant été délocalisées ou ayant déménagées en 2024-2025. La liste doit inclure le nom des installations, le nombre de places et leur adresse complète avant leur fermeture et/ou déménagement.
83	Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non-subventionnées)
84	Pour les garderies à but lucratif, indiquer pour 2024-2025, par région : <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre de demandes de permis; b. Le nombre de permis émis; c. Le nombre de places accordées; d. Au total.
85	Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.
86	Indiquer l'état des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
87	Indiquer les critères d’admissibilité et d’évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.
88	Indiquer les détails de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.
89	Indiquer le coût moyen par jour chargé pour une place en garderie non-subventionnée a. Par région.
90	Indiquer le nombre de conseillers au développement, par région administrative, pour 2023-2024 et 2024-2025.
91	Indiquer le nombre de dossiers qui ont été analysés par le bureau d’accélération des projets pour les années 2023-2024, 2024-2025 a. Nombre de dossiers déposés; b. Nombre de dossiers analysés; c. Par type de service; d. Par région; e. Au total.
92	Pour l’année 2024-2025, indiquer les prévisions quant au nombre de places en développement à atteindre au 31 mars 2025 : a. Par mois ; b. Par région ; c. Par type de service de garde éducatif.
93	Indiquer le nombre de fois qu’une enveloppe de financement exceptionnelle a été utilisée dans un projet de développement pour les années 2023-2024, 2024-2025 a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Indiquer les montants octroyés par cette mesure.
94	Combien d’installations temporaires ont été créées depuis la mise en place de l’initiative, où sont-elles situées et quels sont les coûts de cette initiative?
95	Quels sont, en nombre et en proportion, les objectifs de création de place du MFA pour 2025-2026 en: a. CPE; b. Milieux familiaux; c. Garderie privées subventionnées.
96	Pour les années 2021-2025, indiquer le nombre de places récupérées: a. Par région ; b. Par territoire de BC; c. Par type de service de garde éducatif; d. Les raisons de la récupération.
97	La liste des services de garde éducatifs qui ont retourné des places au ministère de la Famille en 2023-2024, 2024-2025 : a. Par région; b. Par territoire de BC; c. Par type de service; d. Les raisons du retour des places; e. Nombre de places retournées.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
98	Indiquez le nombre de places converties en milieu subventionnés depuis 2021 a. Vers quel type de service de garde éducatif; b. Quels sont les critères d'évaluation pour la conversion des places; c. Ventilez les places converties par région.
99	Parmi les garderies converties, lesquelles étaient a. Locataires; b. Propriétaires.
100	Indiquer les sommes du PQI réservées pour la conversion des places
101	En regard du projet-pilote de conversion vers les CPE, donnez une mise à jour du projet-pilote : a. Combien de places visées; b. Combien de places réalisées; c. Par région; d. Échéancier de conversion prévu.
102	Indiquer quelles sont les cibles de l'opération « main d'œuvre » du ministère de la Famille et leur taux de complétion.
103	Indiquez les sommes dépensées pour les différentes campagnes de valorisation de la profession depuis 2021.
104	Indiquer le nombre de postes (ETC) pour 2023-2024 et pour 2024-2025 ainsi que le nombre de postes vacants, par type de service de garde éducatif et par région, incluant les bureaux coordonnateurs : a. Personnel éducateur qualifié; b. Personnel éducateur non qualifié ; c. Personnel éducateur spécialisé; d. Commis-comptable ; e. Secrétaire-comptable ; f. Secrétaire ; g. Cuisinier et responsable de l'alimentation ; h. Préposé à l'entretien ménager ; i. Conseiller pédagogique ; j. Gestionnaire de niveau 1 ; k. Gestionnaire de niveau 2 ; l. Gestionnaire de niveau 3 ; m. Aide-éducatrice ; n. Agent de soutien pédagogique ; o. Agent de conformité.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
105	<p>Indiquer le salaire moyen versé pour 2023-2024 et 2024-2025, selon les rapports financiers, pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde éducatif, incluant les bureaux coordonnateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Personnel éducateur qualifié ; b. Personnel éducateur non qualifié; c. Personnel éducateur spécialisé; d. Commis-comptable ; e. Secrétaire-comptable ; f. Secrétaire ; g. Cuisinier et responsable de l'alimentation ; h. Préposé à l'entretien ménager ; i. Conseiller pédagogique ; j. Gestionnaire de niveau 1 ; k. Gestionnaire de niveau 2 ; l. Gestionnaire de niveau 3 ; m. Aide-éducatrice ; n. Agent de soutien pédagogique ; o. Agent de conformité.
106	<p>Pour les années, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, indiquer la proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non-qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif, incluant les garderies privées non-subventionnées.
107	<p>Pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif, incluant les garderies privées non-subventionnées.
108	<p>Indiquez le nombre de service de garde éducatif qui respecte le ratio 1 sur 2 d'éducatrices qualifiées pour l'année 2024-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif.
109	<p>Indiquer le nombre de bris de service constatés</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Par motif de fermeture; d. Le nombre d'heures au total; e. Le nombre de jours fermés dû à un bris de service.
110	<p>Indiquez le nombre de fermeture dues à des cas de forces majeures (ex : manque d'électricité)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Au total; d. Les sommes imputées à ce type de fermeture.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
111	Faire le portrait de l'utilisation des services de remplacement dans le réseau sur une période de 5 ans (2020-2025). Par région et par type de service de garde éducatif a. Nombre d'heures; b. Montants associés; c. Taux horaire moyen utilisé.
112	Indiquer le taux de roulement depuis les 5 dernières années : a. En CPE; b. En garderies subventionnées; c. En garderies non-subventionnées; d. Au ministère de la Famille.
113	Indiquer les raisons des départs des employées telles que documentées dans le rapport d'activités de 2023-2024 et 2024-2025 : a. En CPE; b. En garderies subventionnées; c. En garderies non-subventionnées.
114	Indiquer le nombre d'absences d'invalidité gérés par l'assureur dont le MFA est le preneur de contrat : a. Nombre de réclamations reçues; b. Nombre de réclamations acceptées; c. Durée des absences; d. Motifs des absences; e. Total des indemnités accordées.
115	Indiquer l'âge moyen de la retraite en CPE/BC en 2023-2024 et 2024-2025.
116	Indiquer l'âge moyen des employés en 2023-2024 et 2024-2025 a. Par catégorie d'emploi; b. Par type de service de garde éducatif, incluant les bureaux coordonnateurs.
117	Des 1,2M\$ de crédits accordés pour la prime salariale pour les retraités, combien ont été utilisé en 2024-2025 a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif.
118	Évaluer les retombés du programme jeune explorateur dans les écoles et les retombés de celui-ci sur le recrutement du personnel éducateur.
119	Indiquez combien de personnes qui ont suivies le programme parcours travail-étude (COUD/Rac96) a. Sont en poste actuellement; b. Par type de service de garde éducatif.
120	Indiquer le nombre d'évaluations menées pour les années 2023-2024, 2024-2025 : a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Par phase (1 ou 2 de l'évaluation); d. Par grosseur d'installation; e. Au total.
121	Indiquer le nombre de milieux qui ont été évalués deux fois pour les années 2023-2024, 2024-2025 : a. Par phase (1 ou 2 de l'évaluation); b. Par région; c. Par type de service de garde éducatif; d. Au total.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
122	Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour les années 2023-2024, 2024-2025 : a. Par taux d'atteinte des seuils minimaux; b. Par région; c. Par type de service de garde éducatif; d. Par phase d'évaluation; e. Par critère d'évaluation.
123	Indiquer les sommes octroyées à la firme Servir plus pour les contrats de l'évaluation de la qualité, phase 1 et 2.
124	Extraire des rapports d'évaluation de la qualité les éléments de la qualité structurelle et des facteurs associés a. Nombre de rencontres du personnel annuel rémunérées; b. Nombre d'heures mensuelles rémunérées allouées au personnel éducateur; c. Par type de services de garde éducatifs.
125	De quelle façon le ministère de la Famille compile des données sur la qualité alimentaire servie dans les SGÉÉ?
126	Indiquez le nombre d'employés provenant du recrutement international a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Issus de mission « Journée Québec ».
127	Ventilez l'utilisation de la somme de 7 millions\$ annoncée pour le recrutement international.
128	Indiquer le nombre de SGE qui utilisent les services de traiteur a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Le nombre de jours utilisés; d. Au total.
129	Indiquer le nombre de service de garde éducatif qui ont une cuisine centralisée a. Par région; b. Par type de service de garde éducatif; c. Au total.
130	Au sujet du plomb dans l'eau, sur le nombre de service de garde devant faire des modifications, par type de service : a. Combien ont fait les modifications demandées; b. Combien n'ont pas encore fait les travaux demandés.
131	Quelles mesures le ministère de la Famille a-t-il mises en place pour s'assurer que tous les services de garde concernés feront les modifications nécessaires pour éliminer le plomb dans leur installation?
132	Détaillez les budgets octroyés aux haltes-garderies, ainsi que le nombre de places offertes. Ventilez par régions administratives.
133	Le nombre de haltes-garderies administrée par un organisme communautaire.
134	Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants syndicaux en 2024-2025
135	1Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des représentants syndicaux en 2024-2025.
136	Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants des garderies privées 2024-2025.
137	Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des garderies privées en 2024-2025.

Table des matières 2025-2026

N ^o	Description
138	Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants des gestionnaires de CPE 2024-2025.
139	Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des représentants des gestionnaires de CPE en 2024-2025.
140	Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants des groupes de parents en 2024-2025.
141	Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des représentants des groupes de parents en 2024-2025.
142	L'ensemble des ADS+ effectuées par le ministère.
143	<p>Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile (personne dont le NAS commence par 9), données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. en date d'aujourd'hui; b. au 31 décembre 2023; c. au 31 décembre 2022; d. au 31 décembre 2021; e. au 31 décembre 2020; f. au 31 décembre 2019.
144	<p>Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant le statut de résident permanent, données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. en date d'aujourd'hui; b. au 31 décembre 2023; c. au 31 décembre 2022; d. au 31 décembre 2021; e. au 31 décembre 2020; f. au 31 décembre 2019.
145	Nombre de personnes détenant un permis de RSG dont le numéro d'assurance sociale commence par 9.
146	<p>Concernant le Comité des sages sur l'identité des genres chapeauté par le ministère, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le détail de son fonctionnement et les dépenses; b. la liste des groupes consultés dans le cadre de la rédaction du rapport; c. les rencontres interministérielles, les objets de ces rencontres et de toutes les recommandations et conclusions du comité.
Annexe 1	Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)
Annexe 2	Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié
Annexe 3	Portrait du réseau 2024-2025
Annexe 4	Répartition fréquentation ou non en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)
Annexe 5	Données sur la Mesure exceptionnelle de soutien (MES) à l'intégration en service de garde

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-1

Pour 2024-2025, indiquer la répartition régionale des places en service de garde éducatif qui ont été développées :

- a) Par région;
- b) Par type de service;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Le nombre de places par type de service de garde, en fonction de l'âge des enfants, moins de 18 mois (poupons) et 18 mois et plus, est présenté dans l'annexe 3 – Portrait du réseau 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-2

Pour l'année 2024-2025, indiquer le déficit de places en service de garde éducatif / taux de couverture. Effectuer une ventilation :

- a) Par région et par territoire de BC;
- b) Par type de service;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Le déficit de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), par territoires de bureaux coordonnateurs et par municipalité, se trouve dans le Tableau de bord du Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-3

Indiquer le nombre d'enfants en service de garde éducatif au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025.
Effectuer une ventilation :

- a. Par région;
- b. Par type de service éducatif;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois)
- d. Au total.

Réponse

Au 31 mai 2024, 279 409 enfants âgés de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) reconnus selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE. Les données sont présentées dans l'annexe 4 « Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient ou non un service éducatif au 31 mai 2024 ».

Le Ministère ne dispose pas de renseignement permettant de répertorier avec précision les personnes non reconnues (PNR) puisqu'elles n'ont pas de permis ni de reconnaissance.

Le Ministère peut obtenir depuis 2019 des statistiques par le biais du ministère des Finances et Revenu Québec, permettant de documenter de façon générale les services de garde offerts par des PNR et de présenter un portrait global de l'offre de garde au Québec. Selon les informations disponibles, il y avait, en 2023, 2 632 PNR qui ont gardé plus de deux enfants de moins de cinq ans pour lesquels des frais de garde d'au moins 6 000 \$ ont été payés en moyenne par enfant. Il s'agit d'une estimation de 18 259 enfants.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-4

Indiquer le taux d'occupation dans les services de garde éducatifs pour 2023-2024 et 2024-2025.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif, ventiler entre garderies privées subventionnées et non subventionnées;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Au 31 mai 2024, 279 409 enfants âgés de 0 à 5 ans fréquentaient le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) reconnus selon le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE. Les données sont présentées dans l'annexe 4 « Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient ou non un service éducatif au 31 mai 2024 ».

Le Ministère ne dispose pas de renseignement permettant de répertorier avec précision les personnes non reconnues (PNR) puisqu'elles n'ont pas de permis ni de reconnaissance.

Le Ministère peut obtenir depuis 2019 des statistiques par le biais du ministère des Finances et Revenu Québec, permettant de documenter de façon générale les services de garde offerts par des PNR et de présenter un portrait global de l'offre de garde au Québec. Selon les informations disponibles, il y avait, en 2023, 2 632 PNR qui ont gardé plus de deux enfants de moins de cinq ans pour lesquels des frais de garde d'au moins 6 000 \$ ont été payés en moyenne par enfant. Il s'agit d'une estimation de 18 259 enfants.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-5

Indiquer le taux de présence réelle dans les services de garde éducatifs pour 2023-2024 et 2024-2025.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif. Ventiler garderies privées subventionnées et non- subventionnées;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Le tableau suivant présente le taux de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance, par région administrative, pour 2023-2024 (données les plus récentes disponibles). Les données de 2024-2025 seront disponibles en décembre 2025.

Région administrative	2023-2024		
	Centre de la petite enfance (%)	Milieu familial (%)	Garderie subventionnée (%)
1. Bas-Saint-Laurent	78,85	86,00	75,99
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	76,42	82,94	78,97
3. Capitale-Nationale	78,16	84,15	80,91
4. Mauricie	75,95	83,58	78,99
5. Estrie	77,44	85,40	78,18
6. Montréal	79,54	85,30	82,52
7. Outaouais	78,29	83,11	80,81
8. Abitibi-Témiscamingue	76,09	82,90	81,00
9. Côte-Nord	71,67	83,27	N/A
10. Nord-du-Québec	75,12	86,80	N/A
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	75,02	83,95	96,69
12. Chaudière-Appalaches	78,08	85,90	81,45
13. Laval	77,87	86,18	83,57
14. Lanaudière	75,76	83,64	80,19
15. Laurentides	77,26	84,52	80,25
16. Montérégie	78,28	84,21	81,55
17. Centre-du-Québec	78,44	85,29	80,46
Ensemble du Québec *	78,01	84,58	81,60

N/A : Non applicable, aucune donnée pour ces régions.
* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.

Le taux de présence représente le nombre de jours où les enfants étaient présents dans les services de garde éducatifs par rapport au nombre de jours d'occupation, soit les jours prévus à l'entente de services avec les parents. Il se calcule comme suit :

Total des jours de présence des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance et au paiement de la contribution réduite

(Divisé par)

Total des jours d'occupation des enfants admissibles à des services de garde éducatifs à l'enfance et au paiement de la contribution réduite

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-6

Indiquer le nombre d'enfants 0-5 ans non rejoints (qui ne sont pas dans les services de garde éducatif) en 2023-2024 et en 2024-2025:

- a. Par région;
- b. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- c. Au total.

Réponse

Les données sont présentées dans l'annexe 4 « Répartition en nombre des enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentaient ou non un service éducatif au 31 mai 2024 ». Les données disponibles sont fragmentées en fonction de l'âge (aux années) et ne sont pas réparties par région administrative.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-7

Indiquer le nombre de places à temps partiel dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025:

- Par région;
- Par type de service de garde éducatif;
- Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- Au total.

Réponse

Selon les plus récentes données disponibles, soit celles de 2023-2024, 832 services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) ont accueilli à temps partiel des enfants, ce qui représente 1 070 605 jours d'occupation.

Nombre de jours d'occupation pour les enfants accueillis à temps partiel en 2023-2024*				
Région administrative	Centres de la petite enfance (CPE)	Garderies subventionnées (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	17 330	194	43 102	60 626
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	22 857	3 053	48 561	74 471
3. Capitale-Nationale	28 756	6 661	52 552	87 969
4. Mauricie	14 823	130	48 546	63 499
5. Estrie	33 998	6 768	88 602	129 368
6. Montréal	47 310	6 408	6 856	60 574
7. Outaouais	2 330	323	7 691	10 344
8. Abitibi-Témiscamingue	15 344	165	36 696	52 205
9. Côte-Nord	3 765	0	22 023	25 788
10. Nord-du-Québec	2 520	0	94	2 614
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 464	0	5 716	9 180
12. Chaudière-Appalaches	43 015	3 485	82 144	128 644
13. Laval	4 646	23	7 214	11 883
14. Lanaudière	25 736	5 674	42 139	73 549
15. Laurentides	25 607	2 385	51 086	79 078
16. Montérégie	40 883	5 708	81 611	128 202
17. Centre-du-Québec	23 170	2 369	47 072	72 611
Ensemble des régions	355 554	43 346	671 705	1 070 605

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En 2023-2024, une place à temps complet représente 260 jours d'occupation. Les enfants accueillis à temps partiel ont ainsi occupé l'équivalent de 4 118 places.

Les places subventionnées des SGEE ne sont pas consacrées a priori à la garde à temps partiel ou à la garde à temps plein. Ce sont les besoins de la clientèle qui font que les places sont utilisées à temps plein ou à temps partiel. Le ministère de la Famille ne fait donc pas de prévisions quant à l'utilisation des places par des enfants qui fréquentent les SGEE à temps partiel ou à temps complet.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-8

Le nombre de places disponibles hors des horaires typiques de service de garde éducatif, soit entre 7 heures et 18 heures du lundi au vendredi. Ventiler l'information :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Le nombre de place.

Réponse

Les données se trouvent dans le rapport de situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-finances/documents-financiers-reddition-compte>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-9

La liste de tous les services de garde éducatifs ayant fermé en 2024-2025, en indiquant :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, 15 services de garde éducatifs à l'enfance ont fermé, uniquement des garderies non subventionnées (GNS).

Région administrative	Nom du service de garde	Type d'installation	Nombre de places -18 mois	Nombre de places 18 mois+	Nombre de places au total
6. Montréal	G. LUNEY TOONS	GNS	11	30	41
6. Montréal	ÉCOLE PRÉ-SCOLAIRE ACADEMIE DES MERVEILLES	GNS	15	62	77
6. Montréal	G. LE CHÂTEAU DES PETITS ANGES ABC INC.	GNS	5	13	18
6. Montréal	G. MAMYA	GNS	10	18	28
6. Montréal	G. MAGIQUE INC.	GNS	0	59	59
6. Montréal	G. LES POUSSINS DU MONDE INC.	GNS	5	38	43
6. Montréal	LA MAISONNÉE DE SALABERRY, CENTRE ÉDUCATIF INC.	GNS	10	31	41
6. Montréal	PRÉ-MATERNELLE INTERNATIONALE INC.	GNS	0	15	15
6. Montréal	G. CAMEL	GNS	15	65	80
6. Montréal	G. LES AMIS DE MEDA	GNS	15	28	43
6. Montréal	G. ÉDUC. DES TRÉSORS DU PARC	GNS	10	56	66
6. Montréal	G. ÉDUCATIVE DIAMANT VERT INC.	GNS	0	24	24
6. Montréal	GARDERIE LES POUSSINS DU MONDE 4	GNS	15	34	49
15. Laurentides	GARDERIE ÉDUCATIVE LA PRINCESSE	GNS	10	53	63
17. Centre-du-Québec	GARD. NICKEL	GNS	0	24	24
Garderies non subventionnées : 15 fermetures			Total de places : 671		

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-10

Le nombre de régions qui auront un taux de couverture inférieur à 100 % selon les prévisions du MFA en 2026.

Réponse

Cette information se trouve dans le tableau de bord du modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en service de garde éducatif à l'enfance, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-11

Le nombre de places manquantes à travers le réseau en 2026 selon les prévisions du MFA.

Réponse

Cette information se trouve dans le tableau de bord du modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en service de garde éducatif à l'enfance, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-12

Indiquer le nombre d'enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier inscrit au Guichet unique

- a) Par région;
- b) Type de service;
- c) Par tranche d'âge;
- d) Total.

Réponse

Le Ministère ne détient pas le nombre d'enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien particulier inscrit au Guichet unique.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-13

Indiquer le nombre d'enfants identifiés comme admissible à l'exemption de la contribution parentale (ECP) inscrit au guichet unique

- a) Par région;
- b) Type de service;
- c) Par tranche d'âge;
- d) Total.

Réponse

Le nombre d'enfants identifiés comme admissible à l'exemption de la contribution parentale inscrit à La Place 0-5 n'est pas disponible.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-14

Le nombre d'enfants sur la liste d'attente depuis 2022 ventilé par mois. Pour chaque mois préciser :

- a) Le nombre d'enfants nés de parents issus de l'immigration;
- b) Le nombre d'enfants nés hors Québec.

Réponse

Le Ministère ne détient pas de donnée sur les enfants inscrits sur la liste d'attente selon qu'ils soient nés de parents issus de l'immigration ou nés hors Québec.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-15

Décrivez les travaux déjà effectués et l'échéancier pour la mise en place du guichet unique.

Réponse

L'information est disponible sur le site Internet dédié au guichet unique à l'adresse suivante :
<https://consultation.quebec.ca/processes/cacommenceici>.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-16

Les appels d'offres et les offres reçus pour l'aspect informatique de la mise en place du guichet unique.

Réponse

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.gouv.qc.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet du Ministère :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/acces-information/engagements-financiers>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-17

Les coûts associés à la contestation du jugement de la Cour supérieure sur l'accessibilité aux services de gardes par les enfants demandeurs d'asiles.

Réponse

Aucun frais n'a été engagé pour les honoraires et la rémunération des avocats représentant le Procureur général du Québec (PGQ) dans cette affaire, puisque le PGQ est représenté par ses propres avocats, ceux-ci étant des employés de l'État. Les coûts sont donc assumés à même les crédits budgétaires du ministère de la Justice.

De son côté, le ministère de la Famille a assumé des coûts de 21 853,99 \$ pour la préparation des documents, leur impression et leur transmission.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-18

Le nombres d'enfants demandeurs d'asile ayant eu accès à une place subventionnées en 2024-2025 et les coûts associés.

Réponse

Le Ministère ne détient pas de donnée sur le nombre d'enfants demandeurs d'asile ayant eu accès à une place subventionnée.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-19**

Indiquer le nombre de responsables de service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) en 2023-2024 et en 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC
- c) Au total.

Réponse

a)

Nombre de personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (subventionnées ou non subventionnées), par région administrative, au 31 janvier 2025	
Région administrative	Nombre de RSGE
1. Bas-Saint-Laurent	430
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	536
3. Capitale-Nationale	929
4. Mauricie	441
5. Estrie	856
6. Montréal	1 645
7. Outaouais	599
8. Abitibi-Témiscamingue	267
9. Côte-Nord	134
10. Nord-du-Québec	8
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	162
12. Chaudière-Appalaches	886
13. Laval	597
14. Lanaudière	973
15. Laurentides	1 016
16. Montérégie	2 106
17. Centre-du-Québec	554
Ensemble des régions	12 139

* Référence : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 3 février 2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-19

b)

Nombre de RSGE (subventionnées ou non subventionnées) par territoire de bureau coordonnateur au 31 janvier 2025	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
1-01	38
1-02	43
1-03	109
1-04	57
1-05	30
1-06	61
1-07	54
1-08	38
2-01	116
2-02	55
2-03	1
2-04	54
2-05	55
2-08	255
3-01	28
3-02	45
3-03	51
3-04	108
3-05	38
3-06	35
3-07	19
3-08	98
3-09	77
3-10	94
3-11	49
3-12	91
3-13	95
3-14	101
4-01	87
4-02	168
4-03	76
4-04	24
4-05	24
4-06	18
4-07	44
5-01	50
5-02	34
5-03	30
5-04	32
5-05	58
5-06	55
5-07	77
5-08	84
5-09	80
5-10	134
5-11	222

Nombre de RSGE (subventionnées ou non subventionnées) par territoire de bureau coordonnateur au 31 janvier 2025	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
6-01	50
6-02	62
6-03	149
6-04	78
6-05	67
6-06	83
6-07	145
6-09	63
6-10	77
6-11	74
6-12	95
6-13	87
6-14	79
6-15	98
6-16	60
6-17	63
6-18	73
6-19	129
6-20	113
7-01	27
7-02	55
7-03	43
7-04	22
7-05	99
7-06	79
7-07	99
7-08	42
7-09	133
8-01	31
8-02	75
8-03	51
8-04	49
8-05	55
8-06	6
9-01	5
9-03	16
9-04	5
9-05	56
9-06	52
10-01	6
10-02	2
11-01	31
11-02	32
11-03	27
11-04	21
11-05	27

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-19

Nombre de RSGE (subventionnées ou non subventionnées) par territoire de bureau coordonnateur au 31 janvier 2025	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
11-06	24
12-01	113
12-02	57
12-03	64
12-04	67
12-05	63
12-06	97
12-07	101
12-08	43
12-09	53
12-10	81
12-11	53
12-12	94
13-01	103
13-02	92
13-03	91
13-04	100
13-05	128
13-06	83
14-01	80
14-02	218
14-03	63
14-04	121
14-05	68
14-06	125
14-07	92
14-08	117
14-09	89
15-01	162
15-02	165
15-03	113
15-04	127
15-05	74
15-06	114
15-07	86

Nombre de RSGE (subventionnées ou non subventionnées) par territoire de bureau coordonnateur au 31 janvier 2025	
Territoire de bureau coordonnateur	Nombre de RSGE
15-08	57
15-09	42
15-10	76
16-01	54
16-02	113
16-03	69
16-04	76
16-05	108
16-06	45
16-07	119
16-08	148
16-09	41
16-10	111
16-11	74
16-12	107
16-15	81
16-16	88
16-17	99
16-18	98
16-19	83
16-20	76
16-21	116
16-22	76
16-23	195
16-24	48
16-25	81
17-01	238
17-02	46
17-03	44
17-04	152
17-05	74
Ensemble des régions	12 139
* Référence : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuées le 3 février 2025.	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-20

Indiquer pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, par région :

- a) Le nombre de places accordées à des RSGE en milieu familial;
- b) Le nombre de places remises aux bureaux coordonnateurs en milieu familial;
- c) Le nombre de nouvelles RSGE;
- d) Le nombre de RSGE qui ont fermé leur milieu;
- e) Le nombre de RSGE non subventionnées.

Réponse

Nombre de places à l'agrément des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, nombre de places offertes par les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) (places subventionnées et non subventionnées), nombre de RSGE nouvellement reconnues et nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin, par région administrative

Région administrative	En date du 31 janvier 2025		1 ^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025	
	Nombre de places à l'agrément	Nombre de places offertes par les RSGE	Nombre de RSGE nouvellement reconnue	Nombre de RSGE dont la reconnaissance a pris fin
1. Bas-Saint-Laurent	2 893	2 193	28	37
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 837	2 793	55	51
3. Capitale-Nationale	7 833	5 434	92	70
4. Mauricie	3 404	2 602	62	32
5. Estrie	6 495	4 677	102	77
6. Montréal	13 753	11 399	65	50
7. Outaouais	5 368	3 762	58	45
8. Abitibi-Témiscamingue	2 332	1 400	35	23
9. Côte-Nord	1 384	665	11	12
10. Nord-du-Québec	304*	45	2	7
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 343	929	24	22
12. Chaudière-Appalaches	6 215	4 736	77	74
13. Laval	4 808	4 043	34	24
14. Lanaudière	6 426	5 965	85	43
15. Laurentides	7 322	5 897	95	71
16. Montérégie	16 437	12 576	180	124
17. Centre-du-Québec	3 524	3 093	66	37
Ensemble des régions	93 678	72 209	1 071	799

* Note : Incluant les 50 places du BC géré par l'Administration régionale de Kativik.

* Références : R22120 de CAFE au 31 janvier 2025.

Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 3 février 2025.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-20

Nombre de RSGE non subventionnées, par région administrative, au 31 janvier 2025

Région administrative	Nombre de RSGE non subventionnées
1. Bas-Saint-Laurent	4
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	9
3. Capitale-Nationale	18
4. Mauricie	27
5. Estrie	30
6. Montréal	2
7. Outaouais	14
8. Abitibi-Témiscamingue	4
9. Côte-Nord	2
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12. Chaudière-Appalaches	20
13. Laval	0
14. Lanaudière	9
15. Laurentides	22
16. Montérégie	30
17. Centre-du-Québec	7
Ensemble des régions	198

* Référence : Registre des RSGE, extraction de type « Image tous les BC » effectuée le 3 février 2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-21

Indiquer pour le projet-pilote de la garde en communauté, depuis son lancement et par région :

- a) Le nombre de projets accordés;
- b) Le nombre de places totales accordées;
- c) Le nombre de place en service;
- d) Le nombre de milieux qui ont fermés.

Réponse

Nombre de projets autorisés, nombre de projets en activité, nombre de places en activité, nombre de nouvelles places potentielles et nombre de projets qui ont cessé leurs activités, par région administrative, au 31 janvier 2025

Région administrative	Nombre de projets autorisés	Nombre de projets en activité	Nombre de places en activité	Nombre de nouvelles places potentielles*	Nombre de projets ayant cessé leurs activités
1. Bas-Saint-Laurent	31	23	219	235	1
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	58	33	339	373	2
3. Capitale-Nationale	35	20	216	279	3
4. Mauricie	6	1	12	45	0
5. Estrie	18	11	99	161	0
6. Montréal	9	2	12	35	3
7. Outaouais	8	5	48	18	1
8. Abitibi-Témiscamingue	22	14	153	223	0
9. Côte-Nord	13	6	48	117	0
10. Nord-du-Québec	0	0	0	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	6	60	126	0
12. Chaudière-Appalaches	43	26	270	371	3
13. Laval	3	2	18	18	0
14. Lanaudière	2	2	21	15	0
15. Laurentides	32	24	231	192	1
16. Montérégie	24	13	147	147	3
17. Centre-du-Québec	26	16	132	165	3
Ensemble des régions	343	204	2 025	2 520	20

* Note : Les nouvelles places potentielles correspondent aux places des projets autorisés (non annulés ou cessés) et qui n'étaient pas déjà offertes par l'une des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial du projet.

* Référence : Base de données du projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise, ministère de la Famille.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-22

Indiquer le nombre de BC qui ont demandé des places supplémentaires en lien avec l’Instruction aux BC n° 5 – Optimisation de l’utilisation des places et des demandes de places additionnelles, par région :

- a) Le nombre de demandes déposées;
- b) Le nombre de demandes acceptées;
- c) Au total.

Réponse

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 1 318 nouvelles places ont été accordées à l’agrément de 11 bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) :

- 100 nouvelles places en Mauricie (1 BC);
- 265 nouvelles places en Estrie (3 BC);
- 340 nouvelles places à Montréal (2 BC);
- 46 nouvelles places dans Chaudière-Appalaches (1 BC);
- 417 nouvelles places à Lanaudière (3 BC);
- 150 nouvelles places au Centre-du-Québec (1 BC).

Au total, 11 demandes ont été reçues et elles ont toutes été acceptées.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-23**

Indiquer le nombre d'enfants bénéficiant de l' AISG intégrés dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024.

Nombre d'enfants handicapés intégrés dans les services de garde éducatifs en 2023-2024			
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)
1. Bas-Saint-Laurent	211	0	40
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	265	52	37
3. Capitale-Nationale	932	434	151
4. Mauricie	269	5	44
5. Estrie	649	172	157
6. Montréal	2 075	1 727	459
7. Outaouais	435	209	67
8. Abitibi-Témiscamingue	48	0	12
9. Côte-Nord	40	0	8
10. Nord-du-Québec	8	0	N. D.*
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37	0	9
12. Chaudière-Appalaches	511	60	90
13. Laval	496	425	171
14. Lanaudière	557	368	224
15. Laurentides	640	454	187
16. Montérégie	1 684	657	406
17. Centre-du-Québec	342	82	31

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.

* Le nombre d'enfants ne peut être divulgué, en raison du faible nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-24**

Indiquer les jours d'occupation pour les enfants bénéficiant de l'AISG intégrés dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et en 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) La moyenne des jours par service de garde éducatif;
- e) Au total.

Réponse

Les dernières données disponibles sont celles de 2023-2024.

Jours d'occupation des enfants admissibles à l'allocation pour l'intégration en service de garde en 2023-2024*				
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	49 097	0	8 526	57 623
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	61 603	11 998	7 992	81 593
3. Capitale-Nationale	224 357	99 360	32 525	356 242
4. Mauricie	63 904	916	9 091	73 911
5. Estrie	156 330	38 419	33 364	228 113
6. Montréal	532 518	439 088	107 599	1 079 205
7. Outaouais	106 147	49 955	14 512	170 614
8. Abitibi-Témiscamingue	11 517	0	2 170	13 687
9. Côte-Nord	9 643	0	1 481	11 124
10. Nord-du-Québec	2 057	0	135	2 192
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9 934	0	1 881	11 815
12. Chaudière-Appalaches	121 481	13 229	19 135	153 845
13. Laval	122 870	114 432	37 188	274 490
14. Lanaudière	145 619	91 632	50 959	288 209
15. Laurentides	159 778	108 719	44 824	313 321
16. Montérégie	412 776	175 176	87 645	675 596
17. Centre-du-Québec	81 108	17 507	6 360	104 975
Ensemble du Québec	2 270 737	1 160 430	465 384	3 896 551

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-25

Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour l'allocation d'intégration en service de garde (AISG) pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de services de garde éducatifs;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024.

Le titulaire de permis n'est pas tenu de faire une demande pour avoir droit à l'AISG. Elle est accordée pour un enfant ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration chez un prestataire de services de garde éducatifs. Son incapacité doit être attestée par un professionnel reconnu par le ministère de la Famille ou reconnu par Retraite Québec.

L'AISG est accordée pour l'ensemble des enfants répondant à ces conditions, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 20 % des places subventionnées de l'installation d'un centre de la petite enfance (CPE) ou de la garderie subventionnée (GS). En milieu familial (MF), elle est limitée à l'équivalent d'une place subventionnée par personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), exception faite des situations où l'octroi de l'AISG pour un ou des enfants supplémentaires est nécessaire pour des raisons d'unification familiale chez une même RSGE.

Les CPE, les GS et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial indiquent, dans leur rapport financier annuel, le nombre d'enfants admissibles à l'AISG.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-26**

Indiquer le montant des subventions accordées à l'intégration en service de garde éducatif (AISG) pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois) ;
- d) Au total.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2023-2024.

Montant des subventions d'AISG accordées en 2023-2024 par région et par type de service de garde (en M\$)				
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Milieu familial (MF)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	3,13	0,01	0,59	3,73
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,31	0,46	0,41	4,18
3. Capitale-Nationale	12,78	4,97	1,81	19,56
4. Mauricie	3,71	0,05	0,50	4,26
5. Estrie	8,87	1,96	1,80	12,63
6. Montréal	29,93	20,84	5,27	56,04
7. Outaouais	5,91	2,55	0,77	9,23
8. Abitibi-Témiscamingue	0,64	0,00	0,11	0,75
9. Côte-Nord	0,60	0,00	0,07	0,67
10. Nord-du-Québec	0,19	0,00	0,01	0,20
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,63	0,00	0,12	0,75
12. Chaudière-Appalaches	6,79	0,97	1,02	8,78
13. Laval	6,64	5,51	1,98	14,13
14. Lanaudière	8,12	4,50	2,62	15,24
15. Laurentides	8,97	5,60	2,38	16,95
16. Montérégie	23,58	8,45	4,65	36,68
17. Centre-du-Québec	4,65	0,70	0,35	5,70
Ensemble des régions	128,45	56,57	24,46	209,48

* En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- c) Les données provenant des rapports financiers annuels ne permettent pas de connaître la distribution des enfants handicapés par groupe d'âge.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-27

Indiquez les services de garde éducatif qui ont eu droit à une dérogation de la Loi *sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ou du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* en indiquant :

- a) le nom du service de garde éducatif;
- b) le type de service de garde éducatif (CPE, garderie privée, milieu familial);
- c) la région;
- d) l'article de la loi ou du règlement qui a eu une autorisation de dérogation;
- e) la raison de cette dérogation;
- f) la date de la fin de la dérogation.

Réponse

Le tableau des pages suivantes expose les dérogations autorisées en 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-27

Nom du service de garde	Type de service de garde	Région	Article de la loi ou du règlement	Raison de cette dérogation	Date de la fin de la dérogation
LES BAMBINS DE LA PETITE ÉCOLE NOTRE-DAME	GNS	3	Article 13 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Accueil d'un enfant hors des classes d'âge indiquées au permis	2025-03-15
G. LES MATELOTS	GS	3	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
CPE CLAIR DE LUNE	CPE	3	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2029-03-30
CPE LE PAPILLON BLEU	CPE	5	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
GARDERIE LES MINIS APPRENTIS INC.	GS	5	Article 109 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Permettre à une employée d'être accompagnée par un chien d'assistance	Jusqu'à ce que l'employée n'ait plus besoin d'agir comme maître.
CPE LES P'TITS CŒURS	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2029-05-30
CPE ST-LOUIS	CPE	6	Article 10 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Renouvellement de permis sans bail de 5 ans	2029-01-16
GARDERIE ÉDUCATIVE LES AMIS DE LA VALLÉE	GS	7	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
CPE JOLIBOIS	CPE	12	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-27

Nom du service de garde	Type de service de garde	Région	Article de la loi ou du règlement	Raison de cette dérogation	Date de la fin de la dérogation
CPE BLÉ D'OR	CPE	14	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
BC - CPE LES JOYEUX LUTINS	BC	14	Article 93 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance	Utilisation d'un parc - 18 mois et plus	2024-12-01
LES JEUNES POUSSÉS DES JARDINS-DU-QUÉBEC	CPE	16	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
CPE LES P'TITES FRIMOUSES	CPE	16	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
L'ÉTINCELLE D'ÉNERGIE	GS	16	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.
G. ÉDUCATIVE DU FAUBOURG INC.	GS	17	Article 8 du règlement sur la contribution réduite	Horaire différent	Reconduite selon l'entente de subvention.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-28

Veillez indiquer le nombre de plaintes reçues au MFA en 2024-2025 à la suite de l'expulsion ou d'un refus d'accueil d'un enfant handicapé ou nécessitant des soins particuliers d'un service de garde éducatif.

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde éducatif;
- c. Total.

Réponse

Le Ministère n'a reçu aucune plainte au sujet d'une expulsion d'un enfant handicapé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025.

Le Ministère n'a reçu aucune plainte au sujet du refus de l'accès d'un enfant handicapé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025.

Les systèmes d'information ne permettent pas de compiler le nombre de plaintes reçues au sujet d'enfants nécessitant des soins particuliers.

Il est à noter que le Ministère n'enregistre pas les plaintes pour expulsion ou refus d'accès des enfants handicapés chez les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. Ces plaintes sont gérées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-29

Concernant les comités consultatifs qui traitent les demandes de MES pour les années 2023-2024 et 2024-2025, par région :

- a) Combien de rencontres ont été tenues;
- b) Combien de dossiers analysés;
- c) Quels sont les délais de traitement des dossiers;
- d) Le nombre total d'heures qu'ils ont recommandé.

Réponse

- a) Au 31 janvier 2025, un total de 61 rencontres ont été tenues depuis le début de l'année d'activité de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES), qui s'échelonne du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- b) Un total de 1 019 dossiers ont été analysés par les comités consultatifs régionaux (CCR) pendant la même période.
- c) Les délais de traitement dépendent de la date de dépôt d'une demande conforme.

Sous toutes réserves, les demandes conformes de renouvellement sans changement, de renouvellement avec changement ou les nouvelles demandes transmises avant la fin de l'appel de demandes (15 octobre 2024) ont reçu :

- une réponse avant le 31 décembre 2024;
- leur versement avant le 31 janvier 2025.

Les demandes conformes transmises après le 15 octobre sont soumises aux CCR à compter de janvier, et les délais sont tributaires des dates de tenue des comités.

- d) Au total, 603 647 heures ont été recommandées par les comités, au 31 janvier 2025.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-30

Indiquer le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes retenues pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de services de garde éducatifs;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Le Ministère ne collige pas les données par groupe d'âge.

Les données demandées aux points a), b) et d) se retrouvent dans l'annexe 5 « Annexe-Données-MES ».

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-31

Indiquer le nombre d'heures demandées et le nombre d'heures accordées pour la mesure exceptionnelle de soutien (MES) pour les années 2023-2024 et 2024-2025:

- a) Par région;
- b) Par type de services de garde éducatifs;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Par dossier;
- e) Au total.

Réponse

a)

Nombre d'heures demandées et accordées pour la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES), selon la région administrative, en 2024-2025 (au 31 janvier 2025)		
Région administrative	Heures demandées	Heures accordées
1. Bas-Saint-Laurent	59 447	44 879
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	37 734	20 166
3. Capitale-Nationale	187 619	101 810
4. Mauricie	46 411	27 868
5. Estrie	220 864	109 084
6. Montréal	595 405	345 069
7. Outaouais	98 147	64 500
8. Abitibi-Témiscamingue	5 765	3 053
9. Côte-Nord	10 704	8 949
10. Nord-du-Québec	1 340	1 340
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9 880	7 280
12. Chaudière-Appalaches	80 937	44 167
13. Laval	153 925	109 160
14. Lanaudière	123 862	60 802
15. Laurentides	95 563	52 438
16. Montérégie	312 115	197 561
17. Centre-du-Québec	62 178	37 026
Total	2 101 896	1 235 149*

Note : Les données sur la clientèle couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre).
* Les heures accordées par région ont été arrondies; leur somme ne correspond donc pas au total indiqué.

b)

Nombre d'heures demandées et accordées pour la MES, selon le type de service de garde, en 2024-2025 (au 31 janvier 2025)		
Type de service de garde	Heures demandées	Heures accordées
Responsable de service de garde – Bureau coordonnateur	63 184	47 589
Centre de la petite enfance	1 439 063	873 812
Garderie subventionnée	599 649	313 748
Total	2 101 896	1 235 149

Note : Les données sur la clientèle couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre).

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-31

- c) Le Ministère ne collige pas les données par groupe d'âge.
 - d) Le Ministère ne peut fournir la donnée demandée par dossier compte tenu du caractère confidentiel de celui-ci.
 - e) Au 31 janvier 2025, un total de 2 101 896 heures ont été demandées et 1 235 149 heures ont été accordées pour la MES pour l'année d'activité s'échelonnant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2e opposition**

Question : RPQS-32

Indiquer le nombre d'enfants ayant bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien en 2023-2024 et 2024-2025 :

- a. Par région;
- b. Par type de service de garde éducatif;
- c. Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d. Au total.

Réponse

Le Ministère ne collige pas les données par groupe d'âge.

Les données des points a), b) et d) se retrouvent dans l'annexe 5 « Annexe-Données-MES ».

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-33**

Indiquer le total des jours d'occupation pour les enfants intégrés dans les services de garde éducatifs grâce à la mesure exceptionnelle de soutien, en 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

a)

Nombre total de jours octroyés pour la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES), selon la région administrative, en 2024-2025 (au 31 janvier 2025)	
Région administrative	Jours octroyés
1. Bas-Saint-Laurent	13 887
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 366
3. Capitale-Nationale	35 926
4. Mauricie	8 914
5. Estrie	35 967
6. Montréal	109 078
7. Outaouais	18 709
8. Abitibi-Témiscamingue	753
9. Côte-Nord	1 687
10. Nord-du-Québec	465
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 820
12. Chaudière-Appalaches	16 091
13. Laval	26 352
14. Lanaudière	19 255
15. Laurentides	15 797
16. Montérégie	58 071
17. Centre-du-Québec	11 231
Total	380 369

Note : Les données sur la clientèle couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre).

b)

Nombre total de jours octroyés pour la MES, selon le type de service de garde, en 2024-2025 (au 31 janvier 2025)	
Type de service de garde	Jours octroyés
Responsable de service de garde – Bureau coordonnateur	12 614
Centre de la petite enfance	267 596
Garderie subventionnée	100 159
Total	380 369

Note : Les données sur la clientèle couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre).

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-33

- c) Le Ministère ne collige pas les données par groupe d'âge.
 - d) Un total de 380 369 jours a été octroyé pour la MES en 2024-2025.
-

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-34**

Indiquer le montant versé dans le cadre de la Mesure exceptionnelle de soutien pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

a) Par région :

Montant versé par région administrative	
Région administrative	2024-2025 (au 31 janvier 2025)
1. Bas-Saint-Laurent	1 402 381 \$
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	537 848 \$
3. Capitale-Nationale	2 608 413 \$
4. Mauricie	782 030 \$
5. Estrie	2 894 544 \$
6. Montréal	9 574 775 \$
7. Outaouais	1 782 686 \$
8. Abitibi-Témiscamingue	106 438 \$
9. Côte-Nord	232 750 \$
10. Nord-du-Québec	51 812 \$
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	217 184 \$
12. Chaudière-Appalaches	1 281 475 \$
13. Laval	2 929 262 \$
14. Lanaudière	1 501 661 \$
15. Laurentides	1 409 716 \$
16. Montérégie	5 445 024 \$
17. Centre-du-Québec	1 032 280 \$
Total	33 790 280 \$

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

b) Par type de service de garde :

Montant versé par type de service de garde	
Type de service de garde	2024-2025 (au 31 janvier 2025)
Responsable de service de garde éducatif – bureau coordonnateur	1 297 041 \$
Centre de la petite enfance	23 839 777 \$
Garderie subventionnée	8 653 462 \$
Total	33 790 280 \$

c) Le Ministère ne collige pas les données par tranche d'âge.

d) Au total, près de 33,8 M\$ ont été versés en 2024-2025 (au 31 janvier 2025).

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-35**

Indiquer le nombre d'enfants exemptés de la contribution parentale dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2023-2024.

Nombre d'enfants ECP* en 2023-2024			
Région administrative	Bureau coordonnateur (BC)	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)
1. Bas-Saint-Laurent	11	50	N. D. ¹
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	113	13
3. Capitale-Nationale	46	230	32
4. Mauricie	43	230	N. D. ¹
5. Estrie	61	302	49
6. Montréal	318	769	707
7. Outaouais	56	215	113
8. Abitibi-Témiscamingue	11	33	N. D. ¹
9. Côte-Nord	6	46	N. D. ¹
10. Nord-du-Québec	N. D. ¹	N. D. ¹	N. D. ¹
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D. ¹	18	N. D. ¹
12. Chaudière-Appalaches	38	130	12
13. Laval	84	94	75
14. Lanaudière	77	169	58
15. Laurentides	75	108	56
16. Montérégie	149	462	119
17. Centre-du-Québec	46	97	19

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.

* Enfants dont les parents sont exemptés de la contribution réduite (ECP).

¹ En raison des petits nombres, ces données ne sont pas fournies, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-36**

Indiquer le total des jours d'occupation des enfants exemptés de la contribution parentale dans les services de garde éducatifs, en 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2023-2024.

Jours d'occupation de l'exemption de la contribution réduite 2023-2024				
Région administrative	Bureau coordonnateur (BC)	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Total*
1. Bas-Saint-Laurent	1 776	9 503	0	11 279
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 433	24 188	3 065	30 686
3. Capitale-Nationale	9 095	52 186	5 448	66 729
4. Mauricie	8 399	65 383	871	74 653
5. Estrie	11 731	69 015	10 093	90 839
6. Montréal	82 062	188 844	177 415	448 320
7. Outaouais	11 798	50 854	27 302	89 954
8. Abitibi-Témiscamingue	1 868	7 838	0	9 706
9. Côte-Nord	1 177	10 766	0	11 943
10. Nord-du-Québec	0	755	0	755
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	566	4 774	0	5 340
12. Chaudière-Appalaches	7 092	24 524	2 176	33 792
13. Laval	18 877	20 166	19 869	58 912
14. Lanaudière	17 710	37 642	12 534	67 886
15. Laurentides	15 723	25 225	11 298	52 246
16. Montérégie	31 501	106 419	25 980	163 900
17. Centre-du-Québec	8 997	22 781	4 236	36 014
Ensemble des régions*	231 803	720 862	300 286	1 252 950

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
*En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-37**

Combien d'installations ont déclaré des enfants exemptés de la contribution parentale, et qui ont atteint le seuil de 8 % nécessaire pour obtenir l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un contexte socio-économique précaire

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de l'exercice financier 2023-2024.

Nombre d'installations ayant reçu l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé pour l'année 2023-2024		
Région administrative	CPE	GS
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	0
3. Capitale-Nationale	19	0
4. Mauricie	28	0
5. Estrie	23	N. D.
6. Montréal	51	54
7. Outaouais	11	6
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	0
9. Côte-Nord	N. D.	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	0
12. Chaudière-Appalaches	N. D.	0
13. Laval	N. D.	6
14. Lanaudière	11	N. D.
15. Laurentides	N. D.	N. D.
16. Montérégie	22	6
17. Centre-du-Québec	7	0

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
N. D. : Le nombre d'enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-38**

Combien d'installations ont déclaré des enfants exemptés de la contribution parentale, sans atteindre leur seuil de 8 % nécessaire pour obtenir l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un contexte socio-économique précaire

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles, soit celles de l'exercice financier 2023-2024.

Nombre d'installations ayant reçu des enfants exemptés de la contribution parentale et n'ayant pas atteint le seuil d'admissibilité de l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé pour l'année 2023-2024			
Région administrative	CPE	GS	Total
1. Bas-Saint-Laurent	28	N. D.	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	29	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	54	21	75
4. Mauricie	19	N. D.	N. D.
5. Estrie	56	10	66
6. Montréal	185	161	346
7. Outaouais	36	14	50
8. Abitibi-Témiscamingue	18	0	18
9. Côte-Nord	13	0	13
10. Nord-du-Québec	N. D.	0	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	0	11
12. Chaudière-Appalaches	54	N. D.	60
13. Laval	32	19	51
14. Lanaudière	43	23	66
15. Laurentides	50	12	62
16. Montérégie	130	52	182
17. Centre-du-Québec	33	11	44

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
N. D. : Le nombre d'installations ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-39**

Indiquer le montant des subventions accordées pour l'Allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un contexte socio-économique précaire pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par tranche d'âge (0-17, 18-23, 24-35, 36-47, 48-59 mois);
- d) Au total.

Réponse

a), b) et d) Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles, soit celles de l'exercice financier 2023-2024.

Montant de l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé pour l'année 2023-2024			
Région administrative	CPE (\$)	GS (\$)	Total (\$)
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	0	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	387 055	0	387 055
3. Capitale-Nationale	1 237 608	0	1 237 608
4. Mauricie	1 719 370	0	1 719 370
5. Estrie	1 175 150	N. D.	N. D.
6. Montréal	3 086 639	2 586 661	5 673 300
7. Outaouais	875 730	494 532	1 370 262
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	0	N. D.
9. Côte-Nord	N. D.	0	N. D.
10. Nord-du-Québec	0	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	0	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	N. D.	0	N. D.
13. Laval	N. D.	229 898	N. D.
14. Lanaudière	582 930	N. D.	N. D.
15. Laurentides	N. D.	N. D.	N. D.
16. Montérégie	1 248 873	293 519	1 542 392
17. Centre-du-Québec	276 933	0	276 933
Ensemble des régions	11 441 178	4 066 162	15 507 342

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
N. D. : Le nombre d'enfants ne peut être divulgué en raison du petit nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

- c) Les données ne sont pas disponibles par tranche d'âge, car l'allocation pour une installation recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé est accordée aux installations pour l'ensemble des enfants, indépendamment de leur âge.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-40

Indiquer le nombre de services de garde éducatif ayant signé une entente pour des places protocoles en 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Nombre de places réservées;
- d) Nombre de places utilisées;
- e) Taux d'occupation des places;
- f) Indiquer la variation entre 2023-2024 et 2024-2025 des places disponibles.

Réponse

c) Les dernières données disponibles sont celles de l'année 2023-2024. Les données pour 2024-2025 seront disponibles à la fin de l'année 2025.

Places protocoles réservées en 2023-2024				
Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Milieu familial (MF)	Garderie subventionnée (GS)	Total
1. Bas-Saint-Laurent	72	N. D.	-	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	88	5	15	108
3. Capitale-Nationale	90	-	12	102
4. Mauricie	30	-	-	30
5. Estrie	177	-	16	193
6. Montréal	320	-	32	352
7. Outaouais	68	-	9	77
8. Abitibi-Témiscamingue	51	-	-	51
9. Côte-Nord	35	-	-	35
10. Nord-du-Québec	N. D.	-	-	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25	-	-	25
12. Chaudière-Appalaches	159	-	5	164
13. Laval	98	-	5	103
14. Lanaudière	120	-	25	145
15. Laurentides	102	N. D.	N. D.	N. D.
16. Montérégie	332	-	13	346
17. Centre-du-Québec	57	-	5	62

N. D. : Le nombre ne peut être divulgué, en raison du faible nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).
Source : Rapport financier annuel (RFA) 2023-2024, lecture au 20 février 2025.

d) Les dernières données disponibles sont celles de l'année 2023-2024. Les données pour 2024-2025 seront disponibles à la fin de l'année 2025.

Places protocoles utilisées en 2023-2024				
Région administrative	CPE	MF	GS	Total
1. Bas-Saint-Laurent	59	N. D.	-	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	64	N. D.	7	N. D.
3. Capitale-Nationale	73	-	5	78
4. Mauricie	19	-	-	19

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-40

Places protocoles utilisées en 2023-2024				
Région administrative	CPE	MF	GS	Total
5. Estrie	129	-	8	137
6. Montréal	192	-	13	205
7. Outaouais	48	-	N. D.	N. D.
8. Abitibi-Témiscamingue	41	-	-	41
9. Côte-Nord	26	-	-	26
10. Nord-du-Québec	N. D.	-	-	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16	-	-	16
12. Chaudière-Appalaches	118	-	5	123
13. Laval	90	-	N. D.	N. D.
14. Lanaudière	70	-	5	75
15. Laurentides	95	N. D.	N. D.	N. D.
16. Montérégie	266	-	10	276
17. Centre-du-Québec	42	-	5	47

N. D. : Le nombre ne peut être divulgué, en raison du faible nombre par région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).
Source : RFA 2023-2024, lecture au 20 février 2025.

e) Taux d'occupation des places réservées protocoles en 2023-2024 ventilé par région :

Taux d'occupation des places protocoles en 2023-2024			
Région administrative	CPE (%)	MF (%)	GS (%)
1. Bas-Saint-Laurent	81,35	58,27	-
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	72,39	82,31	45,40
3. Capitale-Nationale	81,01	-	41,35
4. Mauricie	65,19	-	-
5. Estrie	72,62	-	51,48
6. Montréal	59,94	-	40,07
7. Outaouais	70,10	-	8,67
8. Abitibi-Témiscamingue	80,86	-	-
9. Côte-Nord	75,65	-	-
10. Nord-du-Québec	38,08	-	-
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	63,25	-	-
12. Chaudière-Appalaches	74,07	-	95,64
13. Laval	92,14	-	74,88
14. Lanaudière	57,70	-	19,35
15. Laurentides	93,41	48,0	63,16
16. Montérégie	80,13	-	74,15
17. Centre-du-Québec	74,67	-	64,17

Source : RFA 2023-2024, lecture au 20 février 2025.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-40**

f) Variation des places protocoles en 2023-2024 ventilée par région :

Écart entre le nombre de places protocoles au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024				
Région administrative	CPE	MF	GS	Total
1. Bas-Saint-Laurent	-5	-	-	-5
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	-18	-	-	-18
3. Capitale-Nationale	-11	-	7	-4
4. Mauricie	1	-	-	1
5. Estrie	8	-	1	9
6. Montréal	187	-	24	211
7. Outaouais	45	-	4	49
8. Abitibi-Témiscamingue	21	-	-	21
9. Côte-Nord	-	-	-	-
10. Nord-du-Québec	1	-	-	1
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-
12. Chaudière-Appalaches	-12	-	-1	-13
13. Laval	37	-	4	41
14. Lanaudière	42	-	17	59
15. Laurentides	9	-	7	16
16. Montérégie	-1	-	3	2
17. Centre-du-Québec	-4	-	4	0

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-41

Indiquer le nombre et le type de plaintes reçues pour 2024-2025 :

- a) par région;
- b) par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : chaque contact d'un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : Chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2024-2025 (du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025), 3 073 plaintes ont été reçues à l'égard des services de garde éducatifs à l'enfance, totalisant 4 546 objets de plainte. Cela comprend les plaintes retenues et traitées par le Ministère, les plaintes référées vers d'autres ministères et organismes et les plaintes refusées.

Les statistiques incluent également le nombre de signalements signifiés au Ministère. À noter que la décision de retenir ou non un signalement relève de la Direction de la protection de la jeunesse, après analyse du dossier.

Les plaintes à l'égard des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial sont traitées par les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial.

Les statistiques demandées en a), b) et c) sont inscrites ci-dessous.

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Nonobstant les données qui ne sont pas fournies, les totaux fournis tiennent compte des données réelles.

Abréviations utilisées

CPE	Centre de la petite enfance
BC/MF	Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial/Milieu familial
GS	Garderie subventionnée
GNS	Garderie non subventionnée
SPMF	Sans permis en milieu familial
SPI	Sans permis en installation
Plaintes refusées	Plaintes impossibles à traiter ou non recevables
Plaintes référées	Plaintes référées à d'autres ministères et organismes, puisqu'elles ne constituent pas un manquement potentiel à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ou à ses règlements

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-41

Nombre d'objets de plaintes reçus par région, par catégorie et par type de service de garde en 2024-2025 au 31 janvier 2025

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
1. Bas-Saint-Laurent	Accessibilité et continuité des services	1	0	1	0	1	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	2	0	0	2	2	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	34	0	34	34
	Personne en relation avec un service de garde	5	0	0	1	1	6	0	0	0	6
	Santé et sécurité des enfants	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Plainte référée	1	4	0	0	0	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	11	4	1	4	5	20	34	0	34	54
	Total des signalements	N. D.	0	0	0	N. D.					
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	34	0	34	N. D.	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GS	GS					
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	1	1	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	1	0	6	1	7	8	0	0	0	8
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	39	2	41	41
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	6	10	16	25	0	0	0	25
	Santé et sécurité des enfants	1	0	1	2	3	4	0	0	0	4
	Plainte refusée	4	0	0	3	3	7	0	0	0	7
	Plainte référée	0	7	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	16	7	13	17	30	53	39	2	41	94
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	N. D.	N. D.	7	0	0	0	7
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	13	N. D.	N. D.	60	39	2	41	101	

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
3. Capitale-Nationale	Accessibilité et continuité des services	7	0	3	3	6	13	0	0	0	13
	Fonctionnement administratif	16	1	24	16	40	57	0	0	0	57
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	155	4	159	159
	Personne en relation avec un service de garde	20	0	56	39	95	115	0	0	0	115
	Santé et sécurité des enfants	18	0	32	43	75	93	0	0	0	93
	Plainte refusée	7	1	8	7	15	23	0	0	0	23
	Plainte référée	0	22	2	1	3	25	0	0	0	25
	Total des plaintes	68	24	125	109	234	326	155	4	159	485
	Total des signalements	5	14	5	7	12	31	0	0	0	31
Total pour les plaintes et les signalements	73	38	130	116	246	357	155	4	159	516	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
4. Mauricie	Accessibilité et continuité des services	3	0	1	1	2	5	0	0	0	5
	Fonctionnement administratif	8	0	3	0	3	11	0	0	0	11
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	126	2	128	128
	Personne en relation avec un service de garde	8	0	0	2	2	10	0	0	0	10
	Santé et sécurité des enfants	1	0	1	0	1	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	2	1	0	1	1	4	0	0	0	4
	Plainte référée	1	6	0	0	0	7	0	0	0	7
	Total des plaintes	23	7	5	4	9	39	126	2	128	167
	Total des signalements	5	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	7	0	0	0	7
Total pour les plaintes et les signalements	28	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	46	126	2	128	174	

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
5. Estrie	Accessibilité et continuité des services	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	9	0	10	1	11	20	0	0	0	20
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	134	4	138	138
	Personne en relation avec un service de garde	9	0	14	7	21	30	0	0	0	30
	Santé et sécurité des enfants	4	0	15	6	21	25	0	0	0	25
	Plainte refusée	2	0	1	1	2	4	0	0	0	4
	Plainte référée	2	8	1	0	1	11	0	0	0	11
	Total des plaintes	26	8	42	15	57	91	134	4	138	229
	Total des signalements	8	9	N. D.	N. D.	1	18	0	0	0	18
Total pour les plaintes et les signalements	34	17	N. D.	N. D.	58	109	134	4	138	247	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
6. Montréal	Accessibilité et continuité des services	9	0	14	2	16	25	0	0	0	25
	Fonctionnement administratif	76	0	49	45	94	170	0	0	0	170
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	47	4	51	51
	Personne en relation avec un service de garde	114	0	92	67	159	273	0	0	0	273
	Santé et sécurité des enfants	56	0	88	65	153	209	0	0	0	209
	Plainte refusée	33	0	27	17	44	77	0	0	0	77
	Plainte référée	9	19	1	4	5	33	0	0	0	33
	Total des plaintes	297	19	271	200	471	787	47	4	51	838
	Total des signalements	16	6	24	8	32	54	0	0	0	54
Total pour les plaintes et les signalements	313	25	295	208	503	841	47	4	51	892	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition**

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
7. Outaouais	Accessibilité et continuité des services	4	0	3	0	3	7	0	0	0	7
	Fonctionnement administratif	4	2	36	2	38	44	0	0	0	44
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	71	2	73	73
	Personne en relation avec un service de garde	8	0	40	12	52	60	0	0	0	60
	Santé et sécurité des enfants	6	0	47	9	56	62	0	0	0	62
	Plainte refusée	3	0	5	3	8	11	0	0	0	11
	Plainte référée	3	9	0	1	1	13	0	0	0	13
	Total des plaintes	28	11	131	27	158	197	71	2	73	270
	Total des signalements	0	9	N. D.	N. D.	N. D.	14	0	0	0	14
Total pour les plaintes et les signalements	28	20	N. D.	N. D.	N. D.	211	71	2	73	284	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
8. Abitibi-Témiscamingue	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	2	1	1	0	1	4	0	0	0	4
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	51	0	51	51
	Personne en relation avec un service de garde	12	0	1	0	1	13	0	0	0	13
	Santé et sécurité des enfants	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte refusée	6	0	0	0	0	6	0	0	0	6
	Plainte référée	4	4	0	0	0	8	0	0	0	8
	Total des plaintes	28	5	2	0	2	35	51	0	51	86
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	8	0	0	0	8
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	2	0	2	43	51	0	51	94	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition**

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
9. Côte-Nord	Accessibilité et continuité des services	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Fonctionnement administratif	9	0	0	0	0	9	0	0	0	9
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	13	2	15	15
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	1	1	0	0	0	2	0	0	0	2
	Total des plaintes	15	1	0	0	0	16	13	2	15	31
	Total des signalements	N. D.	0	0	0	1					
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	13	2	15	32	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
10. Nord-du-Québec	Accessibilité et continuité des services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement administratif	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
	Personne en relation avec un service de garde	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Santé et sécurité des enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Plainte refusée	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Plainte référée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total des plaintes	5	0	0	0	0	5	2	0	2	7
	Total des signalements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total pour les plaintes et les signalements	5	0	0	0	0	5	2	0	2	7	

Source : Sous-ministériat à la main-d'oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition**

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	12	0	12	12
	Personne en relation avec un service de garde	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Santé et sécurité des enfants	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Plainte refusée	4	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	Plainte référée	0	3	0	0	0	3	0	0	0	3
	Total des plaintes	13	3	0	0	0	16	12	0	12	28
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	6	0	0	0	6
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	22	12	0	12	34	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
12. Chaudière-Appalaches	Accessibilité et continuité des services	1	0	1	1	2	3	0	0	0	3
	Fonctionnement administratif	4	1	8	5	13	18	0	0	0	18
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	116	0	116	116
	Personne en relation avec un service de garde	3	0	10	15	25	28	0	0	0	28
	Santé et sécurité des enfants	4	0	14	20	34	38	0	0	0	38
	Plainte refusée	7	0	3	5	8	15	0	0	0	15
	Plainte référée	0	5	1	0	1	6	0	0	0	6
	Total des plaintes	19	6	37	46	83	108	116	0	116	224
	Total des signalements	N. D.	N. D.	0	0	0	9	0	0	0	9
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	37	46	83	117	116	0	116	233	

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
13. Laval	Accessibilité et continuité des services	1	0	3	1	4	5	0	0	0	5
	Fonctionnement administratif	7	0	18	17	35	42	0	0	0	42
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	6	0	6	6
	Personne en relation avec un service de garde	5	0	22	32	54	59	0	0	0	59
	Santé et sécurité des enfants	5	0	14	27	41	46	0	0	0	46
	Plainte refusée	4	0	3	4	7	11	0	0	0	11
	Plainte référée	1	2	1	1	2	5	0	0	0	5
	Total des plaintes	23	2	61	82	143	168	6	0	6	174
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	8	N. D.	18	0	0	0	18
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	90	N. D.	186	6	0	6	192	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
14. Lanaudière	Accessibilité et continuité des services	2	0	15	3	18	20	0	0	0	20
	Fonctionnement administratif	7	2	49	21	70	79	0	0	0	79
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	72	10	82	82
	Personne en relation avec un service de garde	14	0	36	31	67	81	0	0	0	81
	Santé et sécurité des enfants	0	0	56	36	92	92	0	0	0	92
	Plainte refusée	3	0	17	5	22	25	0	0	0	25
	Plainte référée	4	21	4	3	7	32	0	0	0	32
	Total des plaintes	30	23	177	99	276	329	72	10	82	411
	Total des signalements	N. D.	7	N. D.	N. D.	N. D.	14	0	0	0	14
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	30	N. D.	N. D.	N. D.	343	72	10	82	425	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition**

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
15. Laurentides	Accessibilité et continuité des services	1	0	2	1	3	4	0	0	0	4
	Fonctionnement administratif	17	2	12	9	21	40	0	0	0	40
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	87	2	89	89
	Personne en relation avec un service de garde	25	0	24	15	39	64	0	0	0	64
	Santé et sécurité des enfants	16	0	47	13	60	76	0	0	0	76
	Plainte refusée	8	0	10	3	13	21	0	0	0	21
	Plainte référée	2	10	3	0	3	15	0	0	0	15
	Total des plaintes	69	12	98	41	139	220	87	2	89	309
	Total des signalements	6	6	N. D.	N. D.	3	15	0	0	0	15
Total pour les plaintes et les signalements	75	18	N. D.	N. D.	142	235	87	2	89	324	

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
16. Montérégie	Accessibilité et continuité des services	5	0	7	2	9	14	0	0	0	14
	Fonctionnement administratif	18	0	44	46	90	108	0	0	0	108
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	177	4	181	181
	Personne en relation avec un service de garde	21	0	114	51	165	186	0	0	0	186
	Santé et sécurité des enfants	16	0	94	54	148	164	0	0	0	164
	Plainte refusée	9	1	24	22	46	56	0	0	0	56
	Plainte référée	6	20	8	12	20	46	0	0	0	46
	Total des plaintes	75	21	291	187	478	574	177	4	181	755
	Total des signalements	6	12	13	N. D.	N. D.	N.D.	0	0	0	N. D.
Total pour les plaintes et les signalements	81	33	304	N. D.	N. D.	N.D.	177	4	181	N. D.	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e Opposition**

Question : RPQS-41

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes	CPE	BC/MF	Garderies			Total avec permis	SPMF	SPI	Total sans permis	Grand total
				GS	GNS	Total					
17. Centre-du-Québec	Accessibilité et continuité des services	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Fonctionnement administratif	7	2	4	2	6	15	0	0	0	15
	Garde non reconnue	0	0	0	0	0	0	73	0	73	73
	Personne en relation avec un service de garde	12	0	8	5	13	25	0	0	0	25
	Santé et sécurité des enfants	11	0	1	5	6	17	0	0	0	17
	Plainte refusée	3	0	1	1	2	5	0	0	0	5
	Plainte référée	0	4	0	0	0	4	0	0	0	4
	Total des plaintes	34	6	14	13	27	67	73	0	73	140
	Total des signalements	N. D.	N. D.	N. D.	0	N. D.	5	0	0	0	5
Total pour les plaintes et les signalements	N. D.	N. D.	N. D.	13	N. D.	72	73	0	73	145	

Région administrative	Total des régions	CPE	BC/MF	Garderies			Total des régions avec permis	SPMF	SPI	Total des régions sans permis	Grand total des régions
				GS	GNS	Total					
Toutes régions	Total des plaintes	780	159	1 268	844	2 112	3 051	1 215	36	1 251	4 302
	Total des signalements	65	90	57	32	89	244	0	0	0	244
	Total pour les plaintes et les signalements	845	249	1 325	876	2 201	3 295	1 215	36	1 251	4 546

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-42

Indiquer le nombre et le type d'infractions pour 2024-2025:

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Les tableaux (3) en annexes présentent le nombre et le type de manquement (infractions) par région et par type de service de garde (centres de la petite enfance (CPE) et garderies), pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. Le Ministère comptabilise le type de manquement constaté lors des inspections des CPE et des garderies.

Pour la compréhension du tableau en annexe, les manquements commençant par :

- L : se rapportent à des articles de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- R : se rapportent à des articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- RCR : se rapportent à des articles du Règlement sur la contribution réduite.

À noter que l'offre de services de garde éducatifs dans la région de la Côte-Nord (09) n'est assurée que par des CPE. Aucune garderie ne se trouve dans cette région.

Le Ministère ne possède pas de données sur le nombre et le type d'infractions par territoire de bureaux coordonnateurs (BC). Elles sont présentées par région.

RPQS-42 - Annexe 1 -Nombre de manquements (infractions) en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) des CPE, par région

Exercice Financier	CPE																	Total CPE
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
2024-25	45	71	113	53	97	267	59	41	10	26	42	95	35	74	91	134	14	1267
L22						2										1		3
L5.2	2		2		1	16	2	3				1		8	2	8		45
L86		1			1	4	1					1	1				1	10
L86.1																1		1
R100	1	1	4	1	2	24	1	4			1		2	5	1	2		49
R101	1	6	3	4	4		1		2			6		1		8		36
R102		1			1		1											3
R103.1		1	2		2	3	3				2	1	1	3	4	2		24
R109						1												1
R111						4	1								4			9
R112		4	1			2	1	1	1		1	1			2	2		16
R114.1	2		3	1		3		1			1					1		12
R115							1										1	2
R116		1	1	1	5	4	1			1		1		3	3	2		23
R117								1										1
R118	3	4	16	7	8	13	8	1		1	3	10	4	7	6	10	1	102
R120	1	2	1		1	1		1				1	1	5	1	1		16
R121	2	2		3		1	1											9
R121.1	3	1			1	3	1			1		1						11
R121.2		3	3	1	5	3						2		1	2	3		23
R121.3		1	7		3	6	1				2	2	2	1	1	3		29
R121.4	4	4	9	3	5	7	2	2	1	2	2	8	1	5	8	4	1	68
R121.6	1	7	3		3			1		1	2	2	2		3	1	1	27
R121.7					3					1								4
R121.9	7	7	12	7	9	14	7	3	1	4	8	17	4	10	7	11	2	130
R122	1	4	2	1	7	5	1	4		1		3		1	2	1	1	34
R123	1	2	1	3	1	3	1	2				1		1	2	2		20
R123.0.1				1		10		1										12
R123.0.3					3	7		1			1					2		14
R123.0.4						4		1			1					2		8

Exercice Financier	CPE																	Total CPE
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	09 Côte-Nord	10 Nord-du-Québec	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R20	2	2	6	5	3	13	3	1	2	1	1	2	1	5	4	9	3	63
R20.1														1		1		2
R23								1										1
R23.1											1	1			1			3
R25		1	2	2	3	5		2			1			1	6	5	1	29
R30				1														1
R31						2												2
R32						1												1
R33				1										1		1		3
R34	2	6	5	1	3	8	4	3	1		1	4	2	1	2	4		47
R35	3			1		1										1		6
R37						1										1		2
R38	1	1	9	1	5	32	4	1		4	5	5	4	5	9	9	1	96
R38.1	5	4	14		12	28	8	1		6	6	16	7	3	10	11		131
R39		1	2		3	3		1	1			2						13
R39.1		1		3	2	2					1	2			1	3		15
R4	1	3	3	1		10	1	1		1	1	4	1	2	1	10	1	41
R4.2						3							1	1	3	1		9
R6						4	1						1	2	3	4		15
R98	1																	1
RCR10						1					1				1	1		4
RCR21	1		1	2	1	1	2	2		2					1	1		14
RCR22						3	1	1							1			6
RCR6			1	2		1			1				1			3	1	10
RCR8						1												1
L59.2						4										1		5
L90.1						2												2
L81.2.10						1						1						2
Total général	45	71	113	53	97	267	59	41	10	26	42	95	35	74	91	134	14	1267

RPQS-42 - Annexe 2 - Nombre de manquements (infractions) en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) des garderies subventionnées, par région

Exercice Financier	GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)															Total GS
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
2024-25	19	11	299	34	116	546	119	18	16	16	160	263	220	710	57	2604
L13		1				1						1				3
L22			1			3	1					1	2	2		10
L31			1			3	1				1	1	2	2		11
L33	2		1			4	1		1		1	1	2	4	1	18
L34	1		1			2										4
L37												2				2
L38			1													1
L5.2			13		3	19	7			1	8	12	11	24	2	100
L86						4	1					1	1	2		9
R100			12	1	6	16	6			2	7	7	8	20		85
R101			9	9	2	5			1			4		26	1	57
R102			1			2						1		1		5
R103.1			5		1	12	1				7	5	7	9		47
R104						1									1	2
R106			1											1		2
R111			2		2	2							2	1		9
R112	1		9		1	10					2	3	5	16		47
R114			1			1	1					1		2		6
R114.1			5		1	2	2		1	1	1	1	1	5		20
R115											1			2		3
R116	2		6	1	6	9	1	2			3	4	6	15		55
R117							1							3		4
R118	1	1	21	1	20	37	8	3			16	21	21	77	8	235
R120			4		4	6		1			6	1	3	12		37
R121			3		1	11			1					6	1	23
R121.1	1		2			5	1				1	1		3		14

GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)

Exercice Financier	GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)														Total GS		
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie		17 Centre-du-Québec	
R121.2			6		4	10		2	1		1	5	2	9	1	41	
R121.3	2		5	1	3	7	1		1		1	5	1	13		40	
R121.4	1		14	2	7	28	4	2			5	12	10	31	5	121	
R121.6			5		4	2	1					1	3	11	2	29	
R121.7					1									3	1	5	
R121.9	1	1	23	4	6	50	8	2	1		16	22	22	71	7	234	
R122			6		4	16	3		1		5	9	6	14	2	66	
R123			3		1	9	2				1	5	2	1	9	1	34
R123.0.1						8	2		1		2	5	4	9	2	33	
R123.0.3			2			4	1					1	3	9		20	
R123.0.4			2			4			1			1		9		17	
R20	1	1	21	1	4	20	8		1	3	3	12	9	40	2	126	
R21			1			2						1		4		8	
R23						1										1	
R23.1	1		7		2	6	6	2				4	3	13		44	
R25			5	4		12	8			1	6	10	7	13	2	68	
R30			2		1	1						4	2	1		11	
R31						2						1				3	
R32			1			2	1							1		5	
R33						3	1				1	2	1	1		9	
R34			10	2	1	17	4		1		3	7	5	13	1	64	
R35			3			11	2	1			2			6		25	
R36			1			1										2	
R37					1	2	1							4		8	
R38	1	1	26	1	7	52	10	2		2	18	25	32	44	4	225	
R38.1	1	3	27	4	14	48	9		1	1	19	31	22	47	8	235	
R39			2		2	8				1		4	1	9		27	
R39.1			8		1	8				1	5	3	3	27	2	58	

GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)

Exercice Financier	GARDERIES SUBVENTIONNÉES (GS)															Total GS
	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	08 Abitibi-Témiscamingue	11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R4	1		11			22	4		1	1	5	15	8	26		94
R4.2												1				1
R6	1	1	1		1	6	3		1		3	4		8		29
R98			1													1
RCR10						2								1		3
RCR20												1				1
RCR21	1		4	1	1	4	2	1			2	4	4	14	1	39
RCR22			1			6	2				1	1		3		14
RCR6		1	2	2	2	12	2					2		12	2	37
RCR8		1				1	1									3
R110							1									1
R121.8														1		1
R123.0.6											1					1
L59.2						4			1		2			1		8
R123.0.9					2											2
L81.2.10										1						1
Total général	19	11	299	34	116	546	119	18	16	16	160	263	220	710	57	2604

RPQS-42 - Annexe 3 - Nombre de manquements (infractions) en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) des garderies non-subventionnées, par région

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
2024-25	6	58	472	67	119	1251	218	103	444	304	281	652	30	4005
L13			3		1	7	3		2	1	2	4		23
L22			1			3			2	1	1	2		10
L31				1		14	3		2	4	3	6		33
L33			1			5	6		2	5	2	6		27
L34	1		1			1	3		3			6		15
L37			2				1		3	10	2	4		22
L38						1	1		2	1	1	2		8
L5.2		1	10	2	3	31	1	2	12	6	3	12		83
L78												1		1
L86						2								2
R100			19	1		23	7	6	9	7	3	6	2	83
R101			8	5	8	41	1	7	5	2	1	22	4	104
R102			1			5	4		4		2	2		18
R103						3			1	1		1		6
R103.1			7	1		29	3	1	10	6	11	8		76
R104			1		1	3								5
R106										1				1
R109			1			3	1	1			1			7
R111			1											1
R112		3	9			22	1	4	8	7	1	5		60
R113						1			1		1			3

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R114			2			5						1		8
R114.1			4			1		2	3	1	1	1		13
R115											2			2
R116		2	5	2	5	28	4		10	6	11	15		88
R117			2			1								3
R118	1	5	31	5	18	89	16	7	35	22	23	63	3	318
R120		1	8	2	1	18	2	1	8	3	4	11		59
R121			5	1	1	36	2	1	3	5		5		59
R121.1			4		1	16	3	1	5	1	1	7	2	41
R121.2			4	2	2	19	3	1	2	4	2	13		52
R121.3		2	13	2	1	21	1	1	4	8	3	10	1	67
R121.4		5	19	3	5	61	10	8	19	14	11	27	3	185
R121.6			4	1	3	2	5	2		1	7	8		33
R121.7								1				4		5
R121.9		8	34	5	14	109	14	6	34	21	25	63	4	337
R122	1	1	7	1	4	34	6		14	7	9	15	1	100
R123		1	9	1	1	34	8	1	12	5	7	18		97
R123.0.1		1	6	1	4	32	7		12	5	8	10		86
R123.0.3			3	1	4	11	4	1	8	4	3	16		55
R123.0.4			1		5	5	2	2	4	2	1	15		37
R20		6	25	5	8	32	7	8	13	12	5	28	2	151
R21			4			18	1	1	2	3	2	5		36
R23			2			9	1			1				13
R23.1		2	21	4	5	36	8	4	6	6	8	30		130

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
R25		1	4	1	1	15	5	2	8	2	7	19	1	66
R30			2			2								4
R31			2			3			1	2		1		9
R32					1	1				4		2		8
R33						9			3	3		3	1	19
R34	1		13	1	2	50	3	2	10	10	6	18	1	117
R35			5	1		14	1		1	5	2	5		34
R36						1								1
R37				1		7	1					3		12
R38		5	58	8	2	115	24	11	63	36	32	31	1	386
R38.1	2	10	69	8	6	118	32	9	54	36	43	48	2	437
R39			8		2	8	3	1	2	4	3	5		36
R39.1		1	5		3	18	2	2	11	8	5	13	2	70
R4		2	26	1	4	38	2	5	17	6	8	25		134
R4.1										1				1
R4.2												2		2
R6		1	1		2	15	2	1	8		4	10		44
R98						1				1				2
RCR21					1	1	2				1	2		7
RCR22						1					1			2
RCR6						3						2		5
R110						1			1					2
R121.8								1						1
R123.0.6							1		1	1		1		4

GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES (GNS)														Total GNS
Exercice Financier	01 Bas-Saint-Laurent	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	03 Capitale-Nationale	04 Mauricie	05 Estrie	06 Montréal	07 Outaouais	12 Chaudière-Appalaches	13 Laval	14 Lanaudière	15 Laurentides	16 Montérégie	17 Centre-du-Québec	
L59.2			1			16	1		4	2	2	8		34
L2.2						1								1
R107						1								1
R26						1								1
L58												1		1
L81.2.10												1		1
Total général	6	58	472	67	119	1251	218	103	444	304	281	652	30	4005

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-43

Indiquez le nombre d'enquêtes menées en lien avec les pratiques inappropriées (5.2 – 5.3) avant l'entrée en vigueur de la loi 6.

- a) Par région ;
- b) Par type de service de garde éducatif ;
- c) Au total.

Réponse

La Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs (Loi 6 de 2024) a été sanctionnée le 27 mars 2024 et l'article 5.3 est entré en vigueur le 27 juin 2024. Le Ministère n'a procédé à aucune enquête en lien avec l'article 5.3 avant son entrée en vigueur. L'information concernant le nombre d'enquêtes en lien avec l'article 5.2 n'est pas disponible.

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, le ministère de la Famille a réalisé un total de 173 enquêtes.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-44

Indiquez le nombre et le type d'infractions qui font aussi l'objet de pénalités administratives pour 2024-2025.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) À combien s'élèvent les montants de ces pénalités;
- d) Combien de dossiers sont en contestation;
- e) Au total.

Réponse

Le Registre des pénalités administratives est publié périodiquement dans le site Internet du Ministère après l'expiration des délais suivants :

- Délai de réexamen : 30 jours suivant la décision initiale.
- Délai de contestation au Tribunal administratif du Québec (TAQ) : 60 jours suivant la décision en réexamen.
- Délai suivant la décision finale du TAQ : 30 jours.

Le tableau présente la liste des pénalités administratives en indiquant la région, la date d'imposition, le nom du contrevenant, le lieu du manquement, la date du manquement, la nature du manquement (Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) ou ses règlements) et le montant de la pénalité.

Au 31 janvier 2025, le registre le plus récent, en fonction des critères ci-dessus, est celui qui se termine au 30 septembre 2024. Il est disponible dans le site Internet du Ministère :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/responsabilites/conformite-inspections/conformite>

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, le Ministère a reçu 69 demandes de réexamen de la pénalité administrative.

Le montant de la pénalité en cas de manquement à la LSGEE est de 750 \$ dans le cas d'une personne physique et de 1 500 \$ dans les autres cas. Pour un manquement au règlement, le montant de la pénalité administrative est de 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 1000 \$ dans les autres cas.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-45

Indiquer le nombre d'inspections pour 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

Le Service des inspections du Ministère effectue des inspections planifiées et ponctuelles dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies (subventionnées et non subventionnées), en conformité avec la Politique d'inspection des prestataires de services de garde régis et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (Politique) :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/conformite/politique-inspection-SGEE-BC.pdf

Il prête une attention particulière au respect des exigences légales et réglementaires afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Région administrative	CPE	Garderies non subventionnées	Garderies subventionnées
1. Bas-Saint-Laurent	26	4	4
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	24	26	7
3. Capitale-Nationale	60	245	119
4. Mauricie	21	16	7
5. Estrie	59	40	49
6. Montréal	209	433	261
7. Outaouais	37	90	74
8. Abitibi-Témiscamingue	23	0	2
9. Côte-Nord	6	0	0
10. Nord-du-Québec	11	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24	0	4
12. Chaudière-Appalaches	33	51	17
13. Laval	19	130	70
14. Lanaudière	39	117	126
15. Laurentides	57	89	95
16. Montérégie	115	277	314
17. Centre-du-Québec	13	8	30

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-46

Indiquez le nombre d'inspections réalisées à la suite d'une plainte pour 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

Le Service des inspections du ministère de la Famille effectue des inspections planifiées et ponctuelles (notamment dans le cadre du traitement d'une plainte) dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies (subventionnées (GS) et non subventionnées (GNS)), en conformité avec la Politique d'inspection des prestataires de services de garde régis et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (Politique) :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/conformite/politique-inspection-SGEE-BC.pdf

Le Ministère a mandaté les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) pour effectuer le traitement des plaintes concernant les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE). Ainsi, le Ministère ne détient pas de données à ce sujet. En ce qui concerne les plaintes relatives aux personnes non reconnues (PNR) ou à la garde potentiellement illégale, le traitement est effectué par la Direction des enquêtes. Certaines données ne sont pas transmises en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tableau 1

Nombre d'inspections initiales dans le cadre du traitement de plaintes en garde potentiellement illégale	
Région administrative	2024-2025 (au 31 janvier 2025)
1. Bas-Saint-Laurent	16
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	20
3. Capitale-Nationale	79
4. Mauricie	61
5. Estrie	66
6. Montréal	26
7. Outaouais	36
8. Abitibi-Témiscamingue	24
9. Côte-Nord	7
10. Nord-du-Québec	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
12. Chaudière-Appalaches	55
13. Laval	N. D.
14. Lanaudière	40
15. Laurentides	44
16. Montérégie	86
17. Centre-du-Québec	35

Source : Sous-ministériat à la main-d'oeuvre et à la qualité du réseau

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-46

Tableau 2

Nombre de visites d'inspections dans le cadre du traitement de plainte, par type de services de garde, par région, pour 2024-2025, du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025				
Région administrative	CPE	Garderies non subventionnées	Garderies subventionnées	Total
1. Bas-Saint-Laurent	5	1	0	6
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	8	4	18
3. Capitale-Nationale	25	98	67	190
4. Mauricie	8	4	2	14
5. Estrie	14	12	26	52
6. Montréal	104	142	116	362
7. Outaouais	15	27	43	85
8. Abitibi-Témiscamingue	11	0	0	11
9. Côte-Nord	N. D.	0	0	N. D.
10. Nord-du-Québec	N. D.	0	0	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	0	0	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	7	20	11	38
13. Laval	10	55	31	96
14. Lanaudière	17	56	68	141
15. Laurentides	15	23	52	90
16. Montérégie	36	95	131	262
17. Centre-du-Québec	8	3	12	23

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-47

Indiquer le nombre de services de garde éducatif qui ont dû soumettre un plan de redressement à la suite d'une inspection

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, trois services de garde éducatif à l'enfance ont dû soumettre un plan de redressement à la suite d'une inspection. Il s'agit de trois CPE de la région de Montréal.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-48

Indiquer le nombre et le type d'enquête (motifs de l'enquête) pour 2024-2025:

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 173 enquêtes ont été réalisées, soit 161 concernant la santé et la sécurité des enfants et 12 enquêtes financières.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-49

Indiquez le nombre d'enquêtes réalisées à la suite d'une plainte pour 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, le Ministère a réalisé 173 enquêtes.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-50

Le nombre de garderies illégales découvertes à la suite d'une plainte ou d'une inspection du MFA :

- a) Par région;
- b) Nombre de places par garderie et total des places.

Réponse

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Nombre de service de garde ayant contrevenu à l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance en 2024-2025 par région au 31 janvier 2025	
Région administrative	2024-2025
1. Bas-Saint-Laurent	7
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	5
3. Capitale-Nationale	25
4. Mauricie	24
5. Estrie	17
6. Montréal	8
7. Outaouais	15
8. Abitibi-Témiscamingue	10
9. Côte-Nord	N. D.
10. Nord-du-Québec	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	17
13. Laval	N. D.
14. Lanaudière	13
15. Laurentides	16
16. Montérégie	25
17. Centre-du-Québec	16

Le Ministère ne détient pas les informations demandées à la question b).

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-51

Parmi les garderies déclarées illégales

- a) Combien se sont conformés à la Loi en 2024-2025;
- b) Par région;
- c) Nombre de garderies et nombre de places définitivement fermées.

Réponse

Il y a détection d'un service de garde illégal si, à la suite d'une inspection ou d'une enquête, il y a constatation de manquement au regard de l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE). Le cas échéant, le ministère de la Famille effectue les suivis jusqu'à la conformité. Pour se conformer, le service peut respecter l'ensemble des dispositions prévues à l'article 6.1 de la LSGEE ou cesser ses activités.

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Nombre de service de garde ayant contrevenu à l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance en 2024-2025 par région au 31 janvier 2025	
Région administrative	2024-2025
1. Bas-Saint-Laurent	7
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	5
3. Capitale-Nationale	25
4. Mauricie	24
5. Estrie	17
6. Montréal	8
7. Outaouais	15
8. Abitibi-Témiscamingue	10
9. Côte-Nord	N. D.
10. Nord-du-Québec	N. D.
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	17
13. Laval	N. D.
14. Lanaudière	13
15. Laurentides	16
16. Montérégie	25
17. Centre-du-Québec	16

En date du 31 janvier 2025, 91 % des dossiers ayant fait l'objet d'avis pour garde illégale en 2024-2025 s'étaient conformés. Il s'agit d'un résultat partiel, puisqu'une mise à jour est effectuée le 30 septembre de chaque année pour tenir compte des dossiers qui étaient en traitement le 31 mars de l'année financière précédente et présenter ainsi un résultat plus juste des interventions.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-52

Parmi les milieux familiaux non régis (PNR), par région :

- Combien de plaintes ont été reçues à leur endroit;
- Quels sont les sujets de ces plaintes?

Réponse

Définition des termes utilisés :

Plainte : Chaque contact d'un plaignant avec le bureau des plaintes de la Direction des plaintes et des inspections pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Une plainte peut comporter plusieurs objets de plainte.

Objet de plainte : Chacun des sujets d'insatisfaction énoncés par un plaignant lors de la création de son dossier de plainte.

En 2024-2025 (du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025), 643 plaintes ont été reçues à l'égard des services de garde non reconnue, totalisant 1 251 objets de plainte.

Les statistiques demandées en a) et b) sont inscrites ci-dessous.

Abréviations :

SPMF : Sans permis en milieu familial

SPI : Sans permis en installation

Certaines données ne sont pas fournies, en raison des petits nombres, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels.

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
1. Bas-Saint-Laurent	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	17	0
	Garde non reconnue en milieu familial	17	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	19	1
	Garde non reconnue en milieu familial	19	0
	Garde non reconnue en installation	0	1

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
3. Capitale-Nationale	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	77	2
	Garde non reconnue en milieu familial	77	0
	Garde non reconnue en installation	0	2
	Plainte référée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
4. Mauricie	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	62	1
	Garde non reconnue en milieu familial	62	0
	Garde non reconnue en installation	0	1
	Plainte refusée	N. D.	0

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-52

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
5. Estrie	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	64	2
	Garde non reconnue en milieu familial	64	0
	Garde non reconnue en installation	0	2
	Plainte référée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
6. Montréal	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	23	2
	Garde non reconnue en milieu familial	23	0
	Garde non reconnue en installation	0	2
	Plainte refusée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
7. Outaouais	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	35	1
	Garde non reconnue en milieu familial	35	0
	Garde non reconnue en installation	0	1
	Plainte refusée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
8. Abitibi-Témiscamingue	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	25	0
	Garde non reconnue en milieu familial	25	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
9. Côte-Nord	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	6	1
	Garde non reconnue en milieu familial	6	0
	Garde non reconnue en installation	0	1
	Plainte refusée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
10. Nord-du-Québec	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	N. D.	0
	Garde non reconnue en milieu familial	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	6	0
	Garde non reconnue en milieu familial	6	0

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-52

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
12. Chaudière-Appalaches	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	55	0
	Garde non reconnue en milieu familial	55	0
	Plainte refusée	N. D.	0
	Plainte référée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
13. Laval	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	N. D.	0
	Garde non reconnue en milieu familial	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
14. Lanaudière	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	35	5
	Garde non reconnue en milieu familial	35	0
	Garde non reconnue en installation	0	5
	Plainte refusée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
15. Laurentides	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	42	1
	Garde non reconnue en milieu familial	42	0
	Garde non reconnue en installation	0	1
	Plainte référée	N. D.	0

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
16. Montérégie	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	5	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	84	1
	Garde non reconnue en milieu familial	85	0
	Garde non reconnue en installation	0	1
	Plainte refusée	N. D.	0
	Plainte référée	N. D.	2

Région administrative	Catégories d'objets de plaintes reçus	SPMF	SPI
17. Centre-du-Québec	Attitudes et pratiques inappropriées en garde non reconnue	N. D.	0
	Utilisation du mot « garderie » ou « CPE »	35	0
	Garde non reconnue en milieu familial	35	0
	Plainte refusée	N. D.	0

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-53

Indiquer le nombre d'inspecteurs au Ministère pour les cinq dernières années (2021-2025).

Réponse

Pour assurer la conformité des services offerts sur l'ensemble du territoire du Québec, le Ministère embauche des inspecteurs en conformité législative, des inspecteurs-enquêteurs, des inspecteurs financiers, des enquêteurs et des coordonnateurs dédiés à la planification de ces activités.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnel dédié à l'inspection et aux enquêtes, au 31 janvier 2025, incluant les postes en dotation.

Région administrative	Total inspecteurs et inspecteurs-enquêteurs (tech)	Total pro (coordo inspection, inspecteurs financiers, enquêteurs)	Grand total
3. Québec	7	4	11
6. Montréal	14	36	50
13. Laval	8	1	9
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	1	1
16. Montérégie (Longueuil)	8	1	9

Les régions correspondent au port d'attache du personnel. Dans le cadre de leur fonction, le personnel couvre l'ensemble du territoire du Québec.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-54

Indiquer le nom des garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis en 2024-2025.

Réponse

Un registre des transactions de ventes d'actions et de ventes d'actifs de garderies subventionnées est disponible dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-sg/Pages/registre-ventes-actions-ventes-actifs.aspx>

Le Ministère ne détient pas de registre permettant d'identifier les garderies ou des projets déjà subventionnés qui ont changé d'administrateur ou de propriétaire et qui ont présenté une nouvelle demande de permis.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-55**

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies privées subventionnées ayant enregistré un déficit d'opération, incluant le déficit moyen par entité, en 2023-2024 et en 2024-2025, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en déficit d'exploitation et le montant du déficit moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en déficit d'opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
1. Bas-Saint-Laurent	8	80 213
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	43 110
3. Capitale-Nationale	42	64 786
4. Mauricie	8	105 074
5. Estrie	26	84 549
6. Montréal	111	80 512
7. Outaouais	19	55 352
8. Abitibi-Témiscamingue	7	91 142
9. Côte-Nord	6	54 638
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	90 953
12. Chaudière-Appalaches	23	67 239
13. Laval	10	77 046
14. Lanaudière	19	88 354
15. Laurentides	24	47 186
16. Montérégie	46	76 105
17. Centre-du-Québec	6	63 542
Ensemble du Québec*	N. D.	73 935

Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025, 884 Rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités.

¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-55

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en déficit d'opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2023-2024 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de BC en déficit d'opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	N. D.	N. D.
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	N. D.	N. D.
6. Montréal	N. D.	N. D.
7. Outaouais	N. D.	N. D.
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	N. D.	N. D.
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	5	17 184
13. Laval	N. D.	N. D.
14. Lanaudière	N. D.	N. D.
15. Laurentides	5	20 187
16. Montérégie	5	37 796
17. Centre-du-Québec	0	0
Ensemble du Québec*	39	23 031

Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025, 155 RFA 2023-2024 des BC traités.

¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-55

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en déficit d'opération et le montant du déficit moyen selon la région pour les années 2023-2024 sont présentés au tableau ci-dessous.

Nombre de GS en déficit d'opération et déficit moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Déficit moyen (\$) ¹
1. Bas-Saint-Laurent	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	74 042
3. Capitale-Nationale	13	44 921
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	N. D.	N. D.
6. Montréal	45	68 548
7. Outaouais	8	81 173
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	5	52 923
13. Laval	N. D.	N. D.
14. Lanaudière	8	42 021
15. Laurentides	9	398 740
16. Montérégie	31	60 498
17. Centre-du-Québec	5	29 398
Ensemble du Québec*	143	83 455

Source : Données de janvier 2025, 869 RFA 2023-2024 des GS traités.

¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

N. D. : Les déficits ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

* Ces données tiennent compte du poids relatif de chacune des régions.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-56

Indiquez les sommes utilisées du volet A dans le cadre de l'Allocation pour le redressement financier.

Réponse

Aucune somme n'a été versée pour le volet A de l'Allocation pour le redressement financier (ARF).

Le versement pour le volet A de l'ARF est conditionnel à l'approbation par le ministère de la Famille des documents prévus aux contrats de services professionnels entre les services de garde admissibles et les consultants mandatés pour les soutenir dans leur démarche de redressement financier.

L'accès à l'allocation est progressivement accordé aux services de garde éducatifs à l'enfance visés selon un ordre de priorité établi en fonction de l'importance de leurs difficultés financières.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-57

Indiquez les sommes utilisées du volet B dans le cadre de l'Allocation pour le redressement financier.

Réponse

Aucune somme n'a été versée pour le volet B de l'Allocation pour le redressement financier (ARF).

Le versement de ces sommes est conditionnel à l'approbation par le Ministère des rapports de suivi qui seront produits par les services de garde admissibles et qui attesteront de l'atteinte des cibles de gestion prévues au plan de redressement.

L'accès à l'allocation est progressivement accordé aux services de garde éducatifs à l'enfance visés selon un ordre de priorité établi en fonction de l'importance de leurs difficultés financières.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-58

Indiquez les sommes inutilisées de l'Allocation pour le redressement financier, volets A et B.

Réponse

Les versements de l'Allocation pour le redressement financier (ARF) sont conditionnels à l'approbation des documents attestant de chaque étape de la démarche de redressement financier.

Les versements pour le volet A pour les honoraires professionnels d'un consultant en redressement seront effectués lors de l'approbation du rapport de diagnostic de la situation financière et du plan de redressement afin de viser un retour à l'équilibre financier. Les montants pour le volet B seront versés lors de l'approbation des rapports de suivi attestant de l'atteinte des cibles de gestion prévues au plan de redressement approuvé par le Ministère.

Aucune somme n'a été versée pour les volets A et B de l'ARF puisque le Ministère est soit en attente des rapports de diagnostic en provenance des consultants en redressement ou en analyse de ceux reçus.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-59

Indiquez le nombre de CPE qui ont eu droit à l'Allocation pour le redressement financier en 2024-2025.

Réponse

En novembre 2024, dans le cadre d'une première phase, 18 services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), dont 17 CPE ont été informés qu'ils avaient été priorisés pour participer à la démarche visant le redressement de leur situation financière et sont en processus.

L'accès à l'allocation pour le redressement financier (ARF) est progressivement accordé aux SGEE visés selon un ordre de priorité établi en fonction de l'importance de leurs difficultés financières.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-60

Indiquez le nombre de BC qui ont eu droit à l'Allocation pour le redressement financier en 2024-2025.

Réponse

Aucun bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial n'a eu droit à l'Allocation pour le redressement financier (ARF) en 2024-2025.

L'accès à l'ARF est progressivement accordé aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) visés selon un ordre de priorité établi en fonction de l'importance de leurs difficultés financières, d'une répartition par type de SGEE et des régions.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-61

Indiquer le nombre de CPE, de bureaux coordonnateurs et de garderies privées subventionnées ayant enregistré un surplus d'opération, incluant le surplus moyen par entité, en 2023-2024 et en 2024-2025, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les plus récentes données disponibles sont celles de 2023-2024. Le nombre de centres de la petite enfance (CPE) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de CPE en surplus d'opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	12	85 902
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	108 661
3. Capitale-Nationale	38	76 474
4. Mauricie	20	120 800
5. Estrie	35	82 691
6. Montréal	149	71 875
7. Outaouais	23	70 020
8. Abitibi-Témiscamingue	11	61 980
9. Côte-Nord	10	90 105
10. Nord-du-Québec	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	20	53 120
13. Laval	27	47 182
14. Lanaudière	18	91 514
15. Laurentides	29	86 871
16. Montérégie	72	100 139
17. Centre-du-Québec	18	125 623
Ensemble du Québec	N. D.	82 656

Sources : Données de janvier 2025, 884 rapports financiers annuels (RFA) 2023-2024 des CPE traités.

1 Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

N. D. : Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de CPE dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Le nombre de bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-61

Nombre de BC en surplus d'opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	5	21 431
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	N. D.	N. D.
3. Capitale-Nationale	10	47 522
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	10	70 624
6. Montréal	16	64 720
7. Outaouais	8	84 975
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	5	33 412
10. Nord-du-Québec*	N. D.	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	7	42 539
13. Laval	5	48 802
14. Lanaudière	6	84 278
15. Laurentides	5	47 720
16. Montérégie	18	105 049
17. Centre-du-Québec	5	39 400
Ensemble du Québec	N. D.	62 360

Source : Données de janvier 2025, 155 RFA 2023-2024 des BC traités.

1 Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

N. D. : Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de BC dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Le nombre de garderies subventionnées (GS) en surplus d'opérations et le montant du surplus moyen selon la région pour 2023-2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de GS en surplus d'opération et surplus moyen en 2023-2024		
Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	N. D.	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	72 977
3. Capitale-Nationale	65	109 772
4. Mauricie	N. D.	N. D.
5. Estrie	21	129 909
6. Montréal	279	129 347
7. Outaouais	33	112 004
8. Abitibi-Témiscamingue	N. D.	N. D.
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	N. D.	N. D.

Source : Sous-ministériat au financement, aux infrastructures et à l'administration

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-61****Nombre de GS en surplus d'opération et surplus moyen en 2023-2024**

Région administrative	Nombre	Surplus moyen (\$)¹
12. Chaudière-Appalaches	21	54 147
13. Laval	58	127 324
14. Lanaudière	47	129 127
15. Laurentides	45	158 682
16. Montérégie	128	136 693
17. Centre-du-Québec	15	66 345
Ensemble du Québec	N. D.	125 429

Source : Données de janvier 2025, 869 RFA 2023-2024 des GS traités.

1 Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

N. D. : Les surplus ne peuvent être divulgués en raison du petit nombre de GS dans la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-62**

Indiquer les actifs nets affectés et non affectés (CPE et bureaux coordonnateurs) et les bénéficiaires non répartis (BNR) (garderie) en moyenne des garderies privées subventionnées en 2023-2024 et en 2024-2025, à l'échelle nationale et par région.

Réponse

Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2023-2024.

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des centres de la petite enfance (CPE) en 2023-2024 par région :

Région administrative - CPE	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	355 958
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	483 628
3. Capitale-Nationale	361 841
4. Mauricie	565 629
5. Estrie	428 381
6. Montréal	320 244
7. Outaouais	486 715
8. Abitibi-Témiscamingue	303 943
9. Côte-Nord	313 182
10. Nord-du-Québec*	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	408 542
12. Chaudière-Appalaches	281 603
13. Laval	319 988
14. Lanaudière	365 118
15. Laurentides	443 612
16. Montérégie	437 085
17. Centre-du-Québec	470 786

Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025 de 884 rapports financiers annuels (RFA) des CPE traités.

*N. D. : L'information sur les actifs nets affectés et non affectés moyens ne peut être divulguée en raison du nombre de CPE restreint de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.

Le tableau suivant présente les actifs nets affectés et non affectés moyens des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) en 2023-2024 par région :

Région administrative - BC	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent	256 829
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	203 431
3. Capitale-Nationale	406 720
4. Mauricie	356 950
5. Estrie	382 162
6. Montréal	571 913
7. Outaouais	493 363

Source : Sous-ministériat au financement, aux infrastructures et à l'administration

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-62

Région administrative - BC	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
8. Abitibi-Témiscamingue	184 752
9. Côte-Nord	278 716
10. Nord-du-Québec*	N. D.
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	277 656
13. Laval	445 408
14. Lanaudière	472 937
15. Laurentides	528 825
16. Montérégie	592 471
17. Centre-du-Québec*	N. D.
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025 de 155 RFA des BC traités.	
*N. D. : L'information sur les actifs nets moyens et les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de BC de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).	
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.	

Le tableau suivant présente les bénéficiaires non répartis moyens des garderies subventionnées (GS) en 2023-2024 par région :

Région administrative - GS	Surplus cumulé moyen 2023-2024 (\$)¹
1. Bas-Saint-Laurent*	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean*	N. D.
3. Capitale-Nationale	296 526
4. Mauricie	N. D.
5. Estrie	369 263
6. Montréal	574 086
7. Outaouais	455 616
8. Abitibi-Témiscamingue*	N. D.
9. Côte-Nord	0
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	253 853
13. Laval	562 382
14. Lanaudière	430 848
15. Laurentides	626 682
16. Montérégie	574 528
17. Centre-du-Québec	373 710
Source : 2023-2024 : Données de janvier 2025 de 869 RFA des GS traités.	
*N. D. : L'information sur les BNR moyens ne peut être divulguée en raison du nombre restreint de GS de la région (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).	
¹ Les montants sont susceptibles de changer en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de divisions ayant soumis les RFA, des demandes de révisions, etc.	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-63

Indiquer le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2024-2034 et la ventilation par année.

Réponse

Le budget accordé pour le maintien des infrastructures pour 2024-2034 représente 138,4 M\$.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-64

Combien de services de garde éducatifs sont propriétaires et combien sont locataires?

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

En date du 31 janvier 2025 :

Centre de la petite enfance (CPE)*		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
1. Bas-Saint-Laurent	19	36
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	30	39
3. Capitale-Nationale	58	102
4. Mauricie	26	43
5. Estrie	32	82
6. Montréal	251	130
7. Outaouais	25	60
8. Abitibi-Témiscamingue	13	31
9. Côte-Nord	13	23
10. Nord-du-Québec	1	37
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	17
12. Chaudière-Appalaches	33	77
13. Laval	30	32
14. Lanaudière	29	58
15. Laurentides	22	78
16. Montérégie	76	190
17. Centre-du-Québec	18	45
Ensemble des régions	688	1 080

* Le Ministère ne détient pas l'information pour quatre installations de CPE sous entente avec les premières nations et inuits.

Garderie subventionnée (GS)*		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
1. Bas-Saint-Laurent	2	1
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	13	3
3. Capitale-Nationale	47	41
4. Mauricie	6	2
5. Estrie	19	8
6. Montréal	300	46
7. Outaouais	35	11
8. Abitibi-Témiscamingue	2	1
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	0
12. Chaudière-Appalaches	18	8
13. Laval	59	7
14. Lanaudière	50	14
15. Laurentides	46	16
16. Montérégie	125	53
17. Centre-du-Québec	13	13
Ensemble des régions	736	224

* Le Ministère ne détient pas l'information pour une installations de GS sous entente avec les Premières nations et Inuits.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-64**

Garderie non subventionnée (GNS)		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
1. Bas-Saint-Laurent	2	1
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	14	7
3. Capitale-Nationale	77	30
4. Mauricie	7	4
5. Estrie	17	9
6. Montréal	397	23
7. Outaouais	35	7
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	1	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	23	8
13. Laval	83	6
14. Lanaudière	40	5
15. Laurentides	70	5
16. Montérégie	160	20
17. Centre-du-Québec	8	2
Ensemble des régions	934	127

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-65**

Combien de baux feront l'objet d'un renouvellement en 2025-2026

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Voici le nombre de baux qui feront l'objet d'un renouvellement en 2025-2026.

Région administrative	Centre de la petite enfance (CPE)	Garderie subventionnée (GS)	Garderie non subventionnée (GNS)
1. Bas-Saint-Laurent	0	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0
3. Capitale-Nationale	1	1	3
4. Mauricie	0	0	0
5. Estrie	0	0	0
6. Montréal	0	5	10
7. Outaouais	0	3	1
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0	0
9. Côte-Nord	1	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0
12. Chaudière-Appalaches	0	1	3
13. Laval	0	3	8
14. Lanaudière	0	3	6
15. Laurentides	0	3	2
16. Montérégie	0	0	3
17. Centre-du-Québec	0	0	0
Ensemble des régions	2	19	36

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-66**

Combien de services de garde éducatifs en cours de réalisation seront propriétaires et combien seront locataires.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Le type d'occupation est confirmé à la délivrance du permis. Le Ministère détient l'information pour les projets en augmentation de capacité au permis, puisque cette modification vise la même installation dont le Ministère détient l'information relativement au type d'occupation.

Au total, parmi les projets en augmentation de capacité, on compte 67 installations avec des baux locatifs et 86 installations propriétaires.

Le détail est présenté dans les tableaux suivants :

Centre de la petite enfance (CPE)		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
1. Bas-Saint-Laurent	3	4
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	2
3. Capitale-Nationale	8	5
4. Mauricie	4	8
5. Estrie	4	9
6. Montréal	3	1
7. Outaouais	2	4
8. Abitibi-Témiscamingue	1	5
9. Côte-Nord	1	4
10. Nord-du-Québec	0	1
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	3
12. Chaudière-Appalaches	2	5
13. Laval	0	2
14. Lanaudière	3	5
15. Laurentides	0	10
16. Montérégie	4	8
17. Centre-du-Québec	4	3
Ensemble des régions	43	79

Garderie subventionnée (GS)		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
1. Bas-Saint-Laurent	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0
3. Capitale-Nationale	2	2
4. Mauricie	1	0
5. Estrie	0	0
6. Montréal	3	1
7. Outaouais	2	0

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-66

Garderie subventionnée (GS)		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	0	0
13. Laval	0	0
14. Lanaudière	2	0
15. Laurentides	2	0
16. Montérégie	3	0
17. Centre-du-Québec	0	3
Ensemble des régions	15	6

Garderie non subventionnée (GNS)		
Région administrative	Locataire	Propriétaire
1. Bas-Saint-Laurent	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0
3. Capitale-Nationale	2	0
4. Mauricie	0	0
5. Estrie	1	1
6. Montréal	1	0
7. Outaouais	0	0
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	0	0
13. Laval	1	0
14. Lanaudière	0	0
15. Laurentides	0	0
16. Montérégie	4	0
17. Centre-du-Québec	0	0
Ensemble des régions	9	1

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-67

Faire un état de situation concernant les projets en immobilisation et le maintien des actifs prévu pour 2025-2026, ainsi que la liste de toutes les sommes qui y seront allouées.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde;
- c) Au total.

Réponse

Nombre de projets financés et niveau des prêts

Au 31 mars 2024, 846 projets totalisant un investissement de 695,2 M\$ (prêt à terme obtenu) étaient terminés depuis la création du Programme de financement des infrastructures (PFI).

Les renseignements pour 2024-2025 ne seront disponibles qu'à l'été 2025 et ceux de 2025-2026, à l'été 2026.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-68

Ventiler annuellement les sommes annoncées dans le PQI 2025-2035 pour les centres de la petite enfance et fournir les détails de la mesure.

Réponse

Le PQI 2025-2035 est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/infrastructures-publiques/outils-documentation>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-69

Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII), indiquer, pour l'année 2024-2025, par région et par type de service de garde éducatif:

- a) Le nombre de projets déposés;
- b) Le nombre de projets acceptés;
- c) Le montant des subventions accordées.

Réponse

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, 211 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets pour la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour l'ensemble des régions du Québec. Au terme de cet exercice, 61 projets ont été acceptés pour une somme de 2 005 069,33 \$.

La liste des projets acceptés, incluant la subvention accordée, se trouve dans le site Québec.ca à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/services-garde/subvention-projets-investissement-infrastructures>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-70

Concernant la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure pour le maintien des infrastructures (rénovations) (SPII), indiquer, pour l'année 2023-2024 et 2024-2025, par région et par type de service de garde éducatif :

- a) Le nombre de projets déposés;
- b) Le nombre de projets acceptés;
- c) Le montant des subventions accordées;
- d) Les travaux reliés.

Réponse

En 2024-2025, au 31 janvier 2025, 211 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets pour la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII) pour l'ensemble des régions du Québec. Au terme de cet exercice, 61 projets ont été acceptés pour une somme de 2 005 069,33 \$.

La liste des projets acceptés, incluant la subvention accordée, se trouve dans le site Québec.ca à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/services-garde/subvention-projets-investissement-infrastructures>

Les travaux visent généralement :

- L'enveloppe extérieure du bâtiment, notamment le revêtement, le toit, les ouvertures (fenêtres et portes), le sous-sol et le drainage;
 - Les systèmes déjà en place, notamment le chauffage, la climatisation, l'échangeur d'air, la plomberie et la sécurité;
 - Les planchers intérieurs;
 - Les aires de service, notamment la cuisine, la buanderie et le vestiaire;
 - Une meilleure accessibilité aux installations par les enfants handicapés;
 - L'aménagement ou le réaménagement des aires de jeux extérieurs;
 - L'enveloppe intérieure du bâtiment, notamment les murs.
-

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-71

Indiquez pour les enveloppes accordées dans le programme de financement des infrastructures (PFI) pour le maintien des infrastructures en 2023-2024 et 2024-2025, par région et par type de service de garde éducatif :

- a) La hauteur des montants accordés;
- b) Les travaux reliés.

Réponse

La subvention pour le financement des infrastructures finance des projets de différentes natures (rénovations, agrandissements, construction, améliorations locatives, etc.). La subvention couvre le remboursement annuel du capital et le paiement des intérêts relativement au prêt accordé aux CPE par l'institution financière désignée. Le Ministère verse la subvention directement au créancier pour et au nom du CPE.

Le nombre de places n'est pas associé à la subvention pour le financement des infrastructures, puisque les travaux et les déboursés s'effectuent selon le rythme de réalisation du projet et s'échelonnent sur plus d'une année.

Subvention versée pour le financement des infrastructures des CPE 2024-2025 (donnée au 31 janvier 2025)	
Région administrative	Montant (\$)
1. Bas-Saint-Laurent	1 388 717
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 067 480
3. Capitale-Nationale	2 939 531
4. Mauricie	1 257 481
5. Estrie	2 652 044
6. Montréal	9 339 527
7. Outaouais	2 622 883
8. Abitibi-Témiscamingue	1 255 258
9. Côte-Nord	1 413 288
10. Nord-du-Québec	2 949 665
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	691 788
12. Chaudière-Appalaches	2 075 133
13. Laval	2 155 127
14. Lanaudière	2 919 095
15. Laurentides	3 445 133
16. Montérégie	7 167 050
17. Centre-du-Québec	1 279 664
Total	46 618 864

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-72

Indiquer les sommes disponibles pour le SPII (verdissement) pour les cinq dernières années :

a) par année.

Réponse

En 2023-2024, une enveloppe de 2 M\$ était disponible pour le volet Verdissement des espaces extérieurs des centres de la petite enfance de la Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII).

Pour 2024-2025, aucun appel de projets n'a été lancé pour le volet Verdissement des espaces extérieurs des CPE.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-73

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2024-2025 et la liste des dépenses abolies en conséquence.

Réponse

Il n'y a aucune situation où le principe du cran d'arrêt a dû être appliqué en 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-74

Indiquez les dépenses du Ministère pour identifier les enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent aucun service éducatif, en 2024-2025.

Réponse

En 2024-2025, le Ministère n'a pas dépensé de sommes à cette fin.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-75

Pour les CPE, indiquer :

- a) Le coût de développement des places en 2024-2025;
- b) Le coût d'annualisation des places développées en 2024-2025;
- c) L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- d) L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- e) L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales.

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places en centre de la petite enfance (CPE) en 2024-2025 est estimé à 35,7 M\$.
- b) Pour l'année 2025-2026, le coût total en subvention de fonctionnement pour la création de places en 2024-2025 est estimé à 71,4 M\$.
- c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les CPE, en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
- d) Les échelles salariales du personnel des services de garde sont publiées sur le site Internet du Ministère, en conformité avec les ententes conclues les concernant :
<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-rh>
- e) En 2024-2025, les dépenses non salariales ont été indexées selon les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec, en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif et celui pour le groupe aliments.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-76

Pour les garderies privées subventionnées, indiquer :

- a) Le coût de développement des places en 2024-2025;
- b) Le coût d'annualisation des places développées en 2024-2025;
- c) L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale).

Réponse

- a) Le coût en subvention de fonctionnement pour la création des places dans les garderies subventionnées en 2024-2025 est estimé à 16,9 M\$.
 - b) Pour l'année 2025-2026, le coût annualisé des places développées en 2024-2025 est estimé à 33,7 M\$.
 - c) Un mécanisme d'ajustement du financement permet de tenir compte des disparités entre les garderies, en ce qui a trait à l'avancement d'échelon salarial de leur personnel.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-77

Pour les bureaux coordonnateurs, indiquer :

- a) L'indexation liée à l'augmentation des échelons (progression salariale);
- b) L'indexation liée à l'augmentation des échelles salariales;
- c) L'indexation liée à l'augmentation des dépenses non salariales;
- d) L'indexation liée à l'augmentation de la rétribution des RSGE.

Réponse

- a) Pour ce qui est du financement des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC) versé en 2024-2025, la partie salariale tient compte de l'Entente avec le personnel d'encadrement des CPE et BC et des échelons en vigueur au 31 mars 2023 en fonction des ententes échues du personnel non-cadre. Pour la partie non salariale, le financement a été indexé selon l'indice des prix à la consommation.

Aucune indexation liée à l'augmentation des échelons en 2024-2025.

- b) Les subventions versées tiennent compte des échelles salariales du personnel des services de garde publiés sur le site Internet du ministère de la Famille en conformité avec leurs ententes collectives :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-rh>

- c) En 2024-2025, les dépenses non salariales ont été indexées selon la variation de l'Indice des prix à la consommation du Québec (IPC), en excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif.
- d) Les subventions des RSGE versées en 2024-2025 tiennent compte des versions amendées en février 2022 d'ententes collectives intervenues entre le ministère de la Famille et les associations représentatives des RSGE.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-78

Indiquer le nombre de places et le budget accordé au 31 mars 2024 et 2025 :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Les statistiques sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Le budget accordé pour 2025-2026 est disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2025-2026/3_Credits_depenses_portefeuilles.pdf

Les données par région administrative ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-79**

Sur les 200 M\$ d'incitatifs offerts pour promouvoir la garde en milieu familial régie et subventionnée, ventiler les sommes utilisées en 2024-2025, par région et au total :

- a) Par incitatif :
- i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance;
 - ii. Soutien financier, pouvant atteindre 6 000 \$, sera offert aux RSGE qui offriront neuf places.

Réponse

Les données pour l'exercice financier 2024-2025 seront disponibles dans le Rapport financier annuel (RFA) 2024-2025.

Les dernières données disponibles portent sur l'exercice financier 2023-2024.

Incitatifs offerts pour promouvoir la garde éducative en milieu familial, par région administrative, en 2023-2024 (en \$)		
Région administrative	Montant forfaitaire de 3 500 \$ visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme RSGE	Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ offert aux RSGE ayant maintenu leur reconnaissance à 9 places
1. Bas-Saint-Laurent	172 900	139 000
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	200 200	371 500
3. Capitale-Nationale	388 500	601 000
4. Mauricie	277 975	268 500
5. Estrie	406 500	594 500
6. Montréal	277 500	2 521 290
7. Outaouais	267 421	671 000
8. Abitibi-Témiscamingue	119 000	146 000
9. Côte-Nord	36 950	34 500
10. Nord-du-Québec	-	8 000
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	39 550	88 500
12. Chaudière-Appalaches	434 000	437 000
13. Laval	133 000	720 100
14. Lanaudière	388 500	901 000
15. Laurentides	514 500	929 500
16. Montérégie	793 462	1 628 000
17. Centre-du-Québec	318 500	343 500
Ensemble des régions	4 768 458	10 402 890

* Référence : RFA 2023-2024.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-80

Indiquer le nombre de RSGE qui se sont prévalués d'un des incitatifs proposés pour la garde en milieu familial régie :

- a) Par région;
- b) Par incitatif;
 - i. Montant forfaitaire de 3 500 \$ pour soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance. Ventilez ce nombre entre les RSGE qui offrent des places subventionnées et les RSGE qui offrent des places non subventionnées;
 - ii. Soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ sera offert aux RSGE qui offriront neuf places;
- c) Au total.

Réponse

Les dernières données disponibles portent sur l'année 2023-2024 dans le cadre de la collecte de données pour la production du Rapport d'activité 2023-2024. Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les services de garde éducatifs à l'enfance ont jusqu'au 30 juin de chaque année pour transmettre un rapport de leurs activités de l'année précédente au Ministère. La ventilation entre les RSGE qui offrent des places subventionnées et les RSGE qui offrent des places non subventionnées n'est pas disponible.

Nombre de personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) ayant bénéficié d'un incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme RSGE (instruction n° 4), par région administrative, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024	
Région administrative	Nombre de RSGE ayant bénéficié du montant de 3 500 \$
1. Bas-Saint-Laurent	60
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	69
3. Capitale-Nationale	111
4. Mauricie	72
5. Estrie	114
6. Montréal	78
7. Outaouais	67
8. Abitibi-Témiscamingue	34
9. Côte-Nord	14
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16
12. Chaudière-Appalaches	123
13. Laval	39
14. Lanaudière	122
15. Laurentides	143
16. Montérégie	226
17. Centre-du-Québec	91
Ensemble des régions	1 379

* Référence : Collecte de données dans le cadre du Rapport d'activités 2023-2024.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-80

Nombre de personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) ayant bénéficié d'un incitatif financier maximal de 6 000 \$ pour le maintien de sa reconnaissance à 9 places en continu pendant une période déterminée (instruction n° 3), par région administrative, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

Région administrative	Nombre de RSGE ayant bénéficié du montant de 3 000 \$ au cours de la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2023	Nombre de RSGE ayant bénéficié du montant de 3 000 \$ au cours de la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024
1. Bas-Saint-Laurent	34	29
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	65	60
3. Capitale-Nationale	118	119
4. Mauricie	70	59
5. Estrie	96	99
6. Montréal	441	444
7. Outaouais	108	137
8. Abitibi-Témiscamingue	23	19
9. Côte-Nord	6	5
10. Nord-du-Québec	2	1
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	11
12. Chaudière-Appalaches	81	79
13. Laval	142	128
14. Lanaudière	155	157
15. Laurentides	134	145
16. Montérégie	253	266
17. Centre-du-Québec	69	66
Ensemble des régions	1 807	1 824
* Référence : Collecte de données dans le cadre du Rapport d'activités 2023-2024.		

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-81

Indiquer le nombre d'heures supplémentaires en service de garde éducatif :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Le nombre d'heures supplémentaires totales;
- d) Le coût.

Réponse

Le Ministère ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-82

La liste des garderies privées non subventionnées ayant fermé, ayant été délocalisées ou ayant déménagé en 2024-2025. La liste doit inclure le nom des installations, le nombre de places et leur adresse complète avant leur fermeture ou leur déménagement.

Réponse

Liste des garderies privées non subventionnées ayant fermé, ayant été délocalisées ou ayant déménagé en 2024-2025 (au 31 janvier 2025)

Région administrative	Nom du service de garde	Raison	Nombre de places au permis	Adresse actuelle
1. Bas-Saint-Laurent	SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE	Changement de localisation permanente de l'établissement	39	714, boulevard Saint-Germain O., Rimouski G5L 3S4
5. Estrie	LA CASA TROPICAL LA MAISON DES ENFANTS	Changement de localisation permanente de l'installation	80	120, rue des Améthystes, Saint-Denis-de-Brompton JOB 2P0
6. Montréal	G. ÉDUC. DES TRÉSORS DU PARC	Changement de localisation temporaire de l'établissement	80	820, rue de Liège Ouest, Montréal H3N 1B4
6. Montréal	MES PREMIERS AMIS INC.	Changement de localisation permanente de l'établissement	52	4260, rue Sainte-Catherine Est, Montréal H1V 1X6
6. Montréal	ACADÉMIE ÉDUCATIVE LES LUTINS JOYEUX INC.	Changement de localisation permanente de l'établissement	60	10500, boulevard Perras, Montréal H1C 2H7
6. Montréal	G. LUNEY TOONS	Révocation du permis	41	1325, rue Cartier, Saint-Laurent H4L 2N6
6. Montréal	ÉCOLE PRÉ-SCOLAIRE ACADÉMIE DES MERVEILLES	Cessation des activités	77	80, boulevard Brunswick, Dollard-des-Ormeaux H9B 2C5
6. Montréal	G. LE CHÂTEAU DES PETITS ANGES ABC INC.	Cessation des activités	18	655, boulevard Décarie, Saint-Laurent H4L 3L3
6. Montréal	G. MAMYA	Cessation des activités	28	6198, boulevard Monk, Montréal H4E 3H7
6. Montréal	G. MAGIQUE INC.	Cessation des activités	59	6110, boulevard Gouin Ouest, Montréal H4J 1E8
6. Montréal	G. LES POUSSINS DU MONDE INC.	Non-renouvellement de permis	43	6871, rue Hochelaga Est, Montréal H1N 1Y5
6. Montréal	LA MAISONNÉE DE SALABERRY, CENTRE ÉDUCATIF INC.	Cessation des activités	41	1905, rue de Salaberry, Montréal H3M 1K5
6. Montréal	PRÉ-MATERNELLE INTERNATIONALE INC.	Cessation des activités	15	9360, 5 ^e Rue, suite 1, Montréal H1E 1K1

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-82

Région administrative	Nom du service de garde	Raison	Nombre de places au permis	Adresse actuelle
6. Montréal	G. CAMEL	Cessation des activités	80	2305, rue Saint-Marc, Montréal H3H 2G9
6. Montréal	G. LES AMIS DE MEDA	Cessation des activités	43	740, boulevard Décarie, Saint-Laurent H4L 3L5
6. Montréal	G. ÉDUC. DES TRÉSORS DU PARC	Cessation des activités	66	820, rue de Liège Ouest, Montréal H3N 1B4
6. Montréal	G. ÉDUCATIVE DIAMANT VERT INC.	Cessation des activités	24	3957, rue Masson, Montréal H1X 1T3
6. Montréal	GARDERIE LES POUSSINS DU MONDE 4	Non-renouvellement de permis	49	5815, boulevard Léger, Montréal-Nord H1G 1K7
14. Lanaudière	LES PETITS Z'AMOURS INC.	Changement de localisation temporaire de l'établissement	80	581, rue Notre-Dame, Repentigny J6A 2V1
14. Laurentides	GARDERIE ÉDUCATIVE LA PRINCESSE	Non-renouvellement de permis	63	64, rue Turgeon, Sainte-Thérèse J7E 3H4
16. Montérégie	LA PETITE ÉCOLE VISION VARENNES INC	Changement de localisation temporaire de l'établissement	66	100, boul. de la Marine, suite 100, Varennes J3X 2B1
16. Montérégie	GARDERIE LES OISEAUX DE LONGUEUIL 2	Changement de localisation permanente de l'installation	83	2888, rue de Lyon, Longueuil J4L 3R2
17. Centre-du-Québec	GARD. NICKEL	Cessation des activités	24	71, Place 21 Mars, Nicolet J3T 1E9

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-83

Indiquer le nombre de comités de parents dans les garderies (privées subventionnées et privées non subventionnées).

Réponse

Le Ministère ne détient pas d'information sur les comités de parents formés par les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées. Notons que l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit que :

« Le titulaire d'un permis de garderie doit former dans son installation un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents usagers autres que lui-même, un membre de son conseil d'administration, de son personnel et une personne qui leur est liée.

Toutefois, le titulaire de permis n'est pas tenu de former ce comité lorsque son conseil d'administration est composé majoritairement de parents usagers des services qui répondent aux exigences prévues au premier alinéa. »

De plus, le Ministère ne détient pas d'information sur les titulaires de permis de garderies subventionnées et non subventionnées qui sont exemptés de respecter cette exigence.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-84

Pour les garderies à but lucratif, indiquer pour 2024-2025, par région :

- a) Le nombre de demandes de permis;
- b) Le nombre de permis émis;
- c) Le nombre de places accordées;
- d) Au total.

Réponse

Nombre de demandes de permis reçues pour des places en garderies non subventionnées en 2024-2025 (au 31 janvier 2025) par région

Région administrative	Nombre de demandes reçues	Nombre de places faisant l'objet d'une demande
1. Bas-Saint-Laurent	0	0
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0
3. Capitale-Nationale	6	211
4. Mauricie	0	0
5. Estrie	2	42
6. Montréal	17	803
7. Outaouais	3	61
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12. Chaudière-Appalaches	1	30
13. Laval	2	135
14. Lanaudière	7	309
15. Laurentides	6	295
16. Montérégie	13	702
17. Centre-du-Québec	0	0
Total	50	2 267

Le nombre de demandes reçues se rapporte aux demandes reçues par le Ministère par des demandeurs de permis pour ouvrir une garderie non subventionnée (GNS) ou pour ajouter de nouvelles places à une installation existante. Le Ministère délivre un permis à une GNS lorsque la phase de réalisation est finalisée et que la GNS est prête à démarrer ses activités et ainsi accueillir des enfants. Il est à noter que les projets qui se retrouvent dans la colonne « demandes reçues » ne sont pas nécessairement ceux qui se retrouvent dans les projets mis sous permis de l'année en cours, car ceux-ci peuvent être des projets qui ont été autorisés à se développer dans un exercice antérieur.

La liste des places en GNS mises sous permis est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/Liste-projets-sous-permis.xlsx>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-85

Indiquer le processus et les critères d'attribution des places dans les garderies non subventionnées.

Réponse

Toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception lorsqu'une demande est complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-86

Indiquer l'état des besoins et des priorités concernant la garde non subventionnée.

Réponse

Pour une lecture de l'ensemble des besoins et priorités de développement des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), le ministère de la Famille (Ministère) utilise le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande en services de garde éducatifs à l'enfance :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Celui-ci prévoit la demande projetée jusqu'en 2026. Il consulte également les comités consultatifs régionaux annuellement sur les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services sur leur territoire.

En termes de priorité relative à la garde non subventionnée, le Ministère attribue une prépondérance aux projets qui permettent de développer l'offre de services dans un territoire en déficit de places.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception d'une demande complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>

Indiquer les critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs aux demandeurs de places ou de permis pour la garde non subventionnée.

Réponse

Toute nouvelle demande de permis de garderie non subventionnée (GNS), d'augmentation du nombre maximal d'enfants indiqué sur un permis de GNS ou de changement d'emplacement dans un autre territoire de bureau coordonnateur est analysée par le Ministère.

Les demandes relatives à des places non subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance peuvent être déposées au Ministère en tout temps et sont analysées au fur et à mesure de leur réception. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le Ministère rend une décision sur son analyse dans un délai de 60 jours suivant le dernier jour du mois de la réception lorsqu'une demande est complète et jugée recevable.

Le formulaire et les renseignements relatifs à une telle demande sont disponibles dans le site Internet du Ministère à la page suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/ouverture-sg/Pages/ouverture-garderie-non-subventionnee.aspx>

Indiquer les détails de la reddition de comptes exigée aux garderies non subventionnées.

Réponse

Rapport d'activités

Comme le prescrit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), les titulaires d'un permis de garderie non subventionnée (GNS) doivent transmettre à la ministre de la Famille, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de leurs activités pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars précédent.

Renouvellement de permis

La LSGEE et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) précisent les exigences qui doivent être respectées pour qu'un permis soit renouvelé par le Ministère. Ces exigences s'appliquent à tous les titulaires de permis, dont les GNS.

La période de validité d'un permis est au maximum de cinq ans, mais le Ministère peut renouveler un permis pour une période plus courte si un suivi spécifique est requis. La LSGEE précise aussi les situations pouvant conduire à un refus de renouveler un permis.

Le formulaire de demande de renouvellement de permis rempli, des pièces justificatives, les documents valides demandés et le paiement des droits exigibles doivent être transmis au Ministère dans le respect du délai prescrit. Plus d'information concernant ce qui doit être transmis est disponible au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/administration#c293997>

Par ailleurs, le titulaire doit obligatoirement utiliser la prestation électronique de services en passant par clicSÉCUR pour valider et mettre à jour le portrait de ses administrateurs et de ses actionnaires, que le titulaire de permis soit une personne morale ou une personne physique.

Système Clientèle des services de garde

Depuis la sanction de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, tous les titulaires de permis de GNS doivent fournir les renseignements demandés par le Ministère par l'intermédiaire du système d'identification de la Clientèle des services de garde éducatifs (CSG).

Ces renseignements servent notamment à des fins d'identification de la clientèle, d'appréciation de la fréquentation prévue et de l'assiduité des enfants reçus ou d'administration de l'offre et de la demande de services de garde, à des fins d'études ou de recherches.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-89

Indiquer le coût moyen par jour chargé pour une place en garderie non subventionnée :

a) par région.

Réponse

Le Ministère ne détient pas cette information.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-90

Indiquer le nombre de conseillers au développement, par région administrative, pour 2023-2024 et 2024-2025.

Réponse

Le tableau suivant présente le nombre de conseillers aux services de garde éducatifs à l'enfance, de conseillers au développement des services à la famille et de conseillers régionaux au développement du réseau pour 2024-2025 au 31 janvier 2025. Précisons que toutes les régions administratives sont desservies, peu importe la région du port d'attache du conseiller ou de la conseillère.

Région administrative	Nb de conseillers
1. Bas-Saint-Laurent	0
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
3. Capitale-Nationale	10
4. Mauricie	2
5. Estrie	2
6. Montréal	16
7. Outaouais	0
8. Abitibi-Témiscamingue	0
9. Côte-Nord	0
10. Nord-du-Québec	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12. Chaudière-Appalaches	1
13. Laval	12
14. Lanaudière	0
15. Laurentides	2
16. Montérégie	10
17. Centre-du-Québec	1

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-91

Indiquer le nombre de dossiers qui ont été analysés par le bureau d'accélération des projets pour les années 2023-2024 et 2024-2025:

- a) Nombre de dossiers déposés;
- b) Nombre de dossiers analysés;
- c) Par type de service;
- d) Par région;
- e) Au total.

Réponse

- a) Du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025, 18 dossiers ont été reçus par le Bureau d'accélération de projets (BAP).
 - b) En date du 31 janvier 2025, 16 dossiers avaient été analysés et réglés et deux dossiers étaient toujours en cours de traitement.
 - c) Les 18 dossiers reçus par le BAP entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 visaient des centres de la petite enfance.
 - d) Sur les 18 dossiers reçus par le BAP entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 :
 - Un provenait de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
 - Cinq provenaient de la région de la Capitale-Nationale;
 - Six provenaient de la région de la Mauricie;
 - Un provenait de la région de l'Estrie;
 - Un provenait de la région de Montréal;
 - Un provenait de la région de la Côte-Nord;
 - Un provenait de la région de la Chaudière-Appalaches;
 - Un provenait de la région de Lanaudière;
 - Un provenait de la région des Laurentides.
 - e) Du 5 février 2023 au 31 janvier 2025, 60 dossiers ont été reçus par le BAP.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-92

Pour l'année 2024-2025, indiquer les prévisions quant au nombre de places à développer à atteindre au 31 mars 2025 :

- a) Par mois;
- b) Par région;
- c) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

Selon le Plan stratégique 2023-2027, la cible pour l'année 2024-2025 est de compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance à plus de 99 %.

Le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère est disponible à l'adresse suivante :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2023-2027.pdf>

Les statistiques sur le réseau de services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-93

Indiquer le nombre de fois qu'une enveloppe de financement exceptionnelle a été utilisée dans un projet de développement pour les années 2023- 2024 et 2024-2025.

- Par région;
- Par type de service de garde;
- Indiquer les montants octroyés par cette mesure.

Réponse

Le tableau présente les enveloppes exceptionnelles consenties pour les projets de construction qui ont mis sous permis entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2025. Il est important de préciser que la colonne « Montant de l'enveloppe exceptionnelle (\$) » correspond aux dépassements du coût des projets par rapport aux enveloppes de financement des infrastructures. Ces enveloppes sont indexées seulement une fois par année en fonction de l'indice des prix à la construction du domaine de la construction alors que l'inflation se fait sentir tout au cours de l'année.

Enveloppes exceptionnelles consenties pour les projets de construction de CPE sous permis en 2023-2024 et 2024-2025*		
Région administrative	Nombre	Montant total des enveloppes exceptionnelles (\$)
1. Bas-St-Laurent	3	1 314 558
2. Saguenay-Lac-St-Jean	0	0
3. Capitale-Nationale	3	1 311 624
4. Mauricie	0	0
5. Estrie	2	2 441 945
6. Île de Montréal	0	0
7. Outaouais	0	0
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0
9. Côte-Nord	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	635 999
12. Chaudière-Appalaches	1	255 773
13. Laval	0	0
14. Lanaudière	1	176 756
15. Laurentides	2	1 777 510
16. Montérégie	3	1 698 304
17. Centre-du-Québec	0	0

* Données au 31 janvier 2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-94

Combien d'installations temporaires ont été créées depuis la mise en place de l'initiative, où sont-elles situées et quels sont les coûts de cette initiative?

Réponse

La liste est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/statistiques>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-95

Quels sont, en nombre et en proportion, les objectifs de création de place du MFA pour 2025-2026 en :

- a) CPE;
- b) Milieux familiaux;
- c) Garderie privées subventionnées.

Réponse

L'information est disponible dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2023-2027.pdf>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-96

Pour les années 2021-2025, indiquer le nombre de places récupérées :

- a) Par région ;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service de garde éducatif;
- d) Les raisons de la récupération.

Réponse

Liste des places récupérées par le Ministère, par type de services de garde, en 2024-2025, au 31 janvier 2025.

Région	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées récupérées par le Ministère	Type de services de garde
4	CPE L'ARBRE ENCHANTÉ	70	CPE
5	G. EDUCATIF PETIT STARS COWANSVILLE	1	GS
7	GARDERIE AMI CALIN GATINEAU INC.	100	GS
7	CENTRE ÉDUCATIF AU ROYAUME DES ENFANTS	34	GS
12	CPE LES PETITS SOULIERS	10	CPE
15	ROYAUME DES PRÉCIEUX	80	GS

Toutes ces places ont été récupérées en raison du non-avancement du projet.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-97

La liste des services de garde éducatif qui ont retourné des places au ministère de la Famille en 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par région;
- b) Par territoire de BC;
- c) Par type de service;
- d) Les raisons du retour des places;
- e) Nombre de places retournées.

Réponse

Liste des places retournées au Ministère, par type de services de garde et leur raison, en 2024-2025, au 31 janvier 2025 :

Région	BC	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées	Type de services de garde	Date de retour de places	Raison
3	306	CPE "LA BECQUÉE"	10	CPE	2024-10-16	Désistement
3	313	G. AUX SECRETS DE LA NATURE	2	GS	2024-12-18	Désistement
4	407	CARMEL LA SAUTERELLE	29	CPE	2024-04-17	Désistement
5	508	GARD LES PETITES ETOILES	80	GS	2024-04-17	Désistement
6	604	GARDERIE RIBAMBELLE MONTRÉAL	22	GS	2024-11-07	Désistement
6	605	CPE ECOLE HEBRAIQUE DE JOUR	7	CPE	2024-09-16	Réduction de capacité
6	612	LE ROYAUME DES PAPILLONS BLEUS	8	GS	2024-11-07	Désistement
6	614	CPE LE PETIT RÉSEAU INC.	10	CPE	2024-05-22	Désistement
6	618	LE GRAIN MAGIQUE INC.*	48	GNS	2024-05-01	Désistement
6	619	CPE "LA GRENOUILLE ROSE"	10	CPE	2024-10-03	Désistement
6	620	GARDERIE ÉDUCATIVE LE TRÈS BON DÉPART	2	GS	2024-08-28	Désistement
6	620	SERVICE DE GARDE CHEZ PICABOU INC.	1	GS	2024-08-01	Réduction de capacité
7	702	PROJET CENTRE ÉDUCATIF DE CHELSEA	6	GS	2024-05-02	Désistement
7	706	CENTRE D'ÉVEIL DEVENIR GRAND	5	GS	2024-10-25	Désistement
8	802	PROJET GARDERIE 1	80	GS	2024-07-17	Désistement
8	805	PROJET GARDERIE 2	80	GS	2024-07-17	Désistement
9	905	CPE LES P'TITS BÉCOTS	13	CPE	2024-09-17	Désistement
9	906	CPE METUETAU	10	CPE	2024-12-31	Désistement
10	1005	RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (RRSSS) DU NUNAVIK	80	CPE	2024-12-31	Désistement
11	1103	LA NACELLE DES MERVEILLES	9	CPE	2024-06-27	Désistement

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-97

Région	BC	Nom de l'installation	Nombre de places subventionnées	Type de services de garde	Date de retour de places	Raison
13	1305	CPE PIROUETTE DE FABREVILLE INC.	10	CPE	2024-09-03	Désistement
13	1305	CPE PIROUETTE DE FABREVILLE INC.	6	CPE	2024-08-26	Réduction de capacité
14	1406	GARDERIE EDUCATIVE ST-ALEXIS INC.	35	GS	2024-11-05	Désistement
15	1501	CPE FLEUR DE POMMIER	21	CPE	2024-04-22	Désistement
16	1602	CPE MAFAMIGARDE	16	CPE	2024-04-17	Désistement
16	1608	CPE SOLEIL SOURIANT	99	CPE	2024-08-01	Désistement
16	1617	GARD SYNERGIE D'ENFANCE	80	GS	2024-06-18	Désistement
16	1622	LES PETITS LAMBERT	5	GS	2024-06-27	Désistement
16	1622	LES PETITS LAMBERT	4	GS	2024-07-29	Réduction de capacité
16	1625	CPE DE BLOC EN BLOC (INST. LE MOYNE)	1	CPE	2025-01-27	Désistement
16	1625	LE CPE DE SAINT-LAMBERT	80	CPE	2024-06-21	Désistement
17	1704	CPE LA MARELLE DES BOIS-FRANCS	5	CPE	2024-06-18	Désistement

* Ces 48 places ont été retournées dans le cadre du Projet pilote ADP conversion GNS en CPE.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-98

Indiquez le nombre de places converties en milieux subventionnés depuis 2021.

- Vers quel type de service de garde éducatif;
- Quels sont les critères d'évaluation pour la conversion de places;
- Ventilez les places converties par région.

Réponse

Les listes de projets autorisés pour la conversion de garderies non subventionnées (GNS) en garderies subventionnées (GS) sont disponibles à l'adresse suivante pour les exercices de conversion 2023 et 2024 :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/developpement-reseau/appels-projets>

Résultats sommaires des conversions depuis 2021				
Type de conversion	Nombre de places converties			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025 (au 31 janvier 2025)
Conversion de GNS en GS	1 767 (1 767 autorisées)	1 782 (1 782 autorisées)	5 069 (5 069 autorisées)	458 (1 157 autorisées)
Conversion de GNS en centres de la petite enfance (CPE)	-	-	-	50 (251 autorisées)
Conversions totales	1 767	1 782	5 069	508

Les projets soumis et jugés admissibles dans le cadre d'un appel de projets conversion sont évalués selon les critères suivants :

- la faisabilité;
- la pertinence;
- la qualité.

La faisabilité du projet est évaluée en fonction de la capacité du demandeur à le mener à terme en suivant un montage financier et des délais réalistes, notamment, le réalisme du calendrier de réalisation selon les étapes à franchir et l'échéancier.

La pertinence est évaluée en fonction de la réponse, actuelle et projetée, à l'égard des différents besoins des services de garde et des priorités de développement identifiées.

La qualité du projet est notamment évaluée en fonction des éléments suivants :

- la cohérence entre l'offre de services décrite dans la demande et les moyens prévus pour la concrétiser;
- l'organisation de l'offre de services (par exemple, la composition des groupes d'enfants et le respect des ratios déterminés au RSGEE);
- la dimension éducative;
- la gouvernance;
- la gestion des ressources.

L'appréciation de la qualité de la demande tiendra également compte de l'évaluation de la conformité législative et réglementaire.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-99

Parmi les garderies converties, lesquelles étaient :

- a) Locataires;
- b) Propriétaires.

Réponse

Parmi les garderies converties en 2024-2025 (au 31 janvier 2025), six étaient locataires et trois étaient propriétaires.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-100

Indiquer les sommes du PQI réservées pour la conversion des places.

Réponse

Aucune somme n'est réservée au Plan québécois des infrastructures (PQI) pour la conversion des places. Le Ministère a donc mis de l'avant un projet pilote pour la conversion de garderies non subventionnées (GNS) en centres de la petite enfance (CPE) locataires.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-101

En regard du projet-pilote de conversion vers les CPE, donnez une mise à jour du projet-pilote :

- a) Combien de places visées;
- b) Combien de places réalisées;
- c) Par région;
- d) Échéancier de conversion prévu.

Réponse

a) Nombre de places visées :

Le projet pilote visait la conversion de 200 places de GNS en centres de la petite enfance. Cinq projets ont été autorisés pour 251 places :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/projets-retenus-conversion-GNS-CPE-2024.pdf>

b) et c) Nombre de places réalisées par région, au 31 janvier 2025 :

Région administrative	Nombre de places
3. Capitale-Nationale	21
17. Centre-du-Québec	29

d) Échéancier :

Le projet pilote est terminé. Un projet sera converti en février 2025 pour 73 places et les deux autres projets ont été abandonnés par les parties prenantes.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-102

Indiquer quelles sont les cibles de l'opération « Main-d'œuvre » du ministère de la Famille et leur taux de complétion.

Réponse

Dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, un investissement de 295,3 M\$ sur 5 ans a été fait, dont 212,6 M\$ en nouveaux crédits, pour soutenir les mesures dédiées au secteur des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). L'ensemble de l'Opération main-d'œuvre (OPMO) est chapeauté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications/operation-maindoeuvre>

La cible d'embauche établie dans le cadre de l'OPMO, et ce jusqu'au 31 mars 2026, est de 18 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance et la qualification en emploi de 7 000 éducateurs ou éducatrices de la petite enfance.

Les mesures suivantes de l'OPMO sont sous la responsabilité du ministère de la Famille :

1. Amélioration des conditions de travail et actions de valorisation de l'emploi d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance et de promotion des mesures :
 - a. Amélioration des conditions de travail : Depuis le 1^{er} avril 2022, les éducatrices et les éducateurs qualifiés bénéficient d'une augmentation salariale de 18 % après un an au dernier échelon. Pour le personnel éducateur non qualifié, il s'agit d'une hausse de 10 %. Ces ententes prévoyaient également une prime d'encouragement à la qualification de 450 \$ et un montant forfaitaire correspondant à 2 % pour chaque heure rémunérée au cours des 12 mois précédant la date de délivrance de l'attestation d'études collégiales (AEC) ou du diplôme d'études collégiales (DEC). Les ententes collectives ont pris fin le 31 mars 2023, les négociations sont en cours.
 - b. Actions de valorisation et de promotion du métier d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance et du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de promotion des formations à grande échelle :
 - Sommes annoncées : total de 12,5 M\$ (2021-2022 à 2025-2026).
 - Sommes investies (incluant les campagnes nationales de communication) : 3 245 042\$ (2022-2023 à 2024-2025 (au 31 janvier 2025))
2. Prime salariale pour revenu de retraite - Incitatif financier pour le retour au travail des employés du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (mesure terminée au 31 mars 2023) :
 - Sommes annoncées : total de 1,2 M\$ (2021-2022 à 2022-2023).
 - Sommes investies : les résultats finaux pour les deux exercices financiers pour 2021-2022 et 2022-2023 sont de 119 706 \$ au 31 mars 2023.
3. Implantation d'un service de certification de la qualification en vue d'élargir les diplômes admissibles et de réduire les obstacles à la qualification :
 - Sommes annoncées : total de 2,7 M\$ (2021-2022 à 2025-2026).
 - Sommes investies : total de 841 304 \$ (2021-2022 à 2024-2025 (au 31 janvier 2025)).

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-103

Indiquez les sommes dépensées pour les différentes campagnes de valorisation de la profession depuis 2021.

Réponse

Pour 2024-2025, au 31 janvier 2025, les dépenses liées aux campagnes de valorisation en petite enfance totalisent 551 672 \$.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-104

Indiquer le nombre de postes (ETC) pour 2023-2024 et 2024-2025, par type de service de garde éducatif et par région, incluant les bureaux coordonnateurs :

- a) Personnel éducateur qualifié;
- b) Personnel éducateur non qualifié;
- c) Personnel éducateur spécialisé;
- d) Commis-comptable;
- e) Secrétaire-comptable;
- f) Secrétaire;
- g) Cuisinier et responsable de l'alimentation;
- h) Préposé à l'entretien ménager;
- i) Conseiller pédagogique;
- j) Gestionnaire de niveau 1;
- k) Gestionnaire de niveau 2;
- l) Gestionnaire de niveau 3;
- m) Aide-éducatrice;
- n) Agent de soutien pédagogique;
- o) Agent de conformité.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-105

Indiquer le salaire moyen versé pour 2023-2024 et 2024-2025, selon les rapports financiers, pour chacun des postes suivants et pour chaque type de service de garde éducatif, incluant les bureaux coordonnateurs :

- a. Personnel éducateur qualifié;
- b. Personnel éducateur non qualifié;
- c. Personnel éducateur spécialisé;
- d. Commis-comptable;
- e. Secrétaire-comptable;
- f. Secrétaire;
- g. Cuisinier et responsable de l'alimentation;
- h. Préposé à l'entretien ménager;
- i. Conseiller pédagogique;
- j. Gestionnaire de niveau 1;
- k. Gestionnaire de niveau 2;
- l. Gestionnaire de niveau 3;
- m. Aide-éducatrice;
- n. Agent de soutien pédagogique;
- o. Agent de conformité.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 1 – Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Le Ministère ne détient pas ces informations pour les garderies non subventionnées.

De plus, les échelles salariales en vigueur pour le personnel salarié sont disponibles sur le site Internet du Ministère :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/RH/taux-et-echelles-de-salaires-personnes-salariees.pdf

Les fourchettes salariales en vigueur pour le personnel d'encadrement sont également disponibles sur le site Internet du Ministère :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-rh>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-106

Pour les années, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, indiquer la proportion du nombre d'éducatrices qualifiées et non qualifiées :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif, incluant les garderies privées non subventionnées.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-107**

Pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, indiquer les sommes récupérées par le barème du seuil de performance (atteinte du taux de qualification).

- a) Par région;
- b) Par type de services de garde éducatifs, incluant les garderies privées non subventionnées.

Réponse

Le tableau suivant présente les sommes récupérées en raison de l'application du facteur d'ajustement pour la qualification.

Sommes récupérées par le barème du seuil de performance en 2024-2025			
Région administrative	Centre de la petite enfance (\$)	Garderie subventionnée (\$)	Total (\$)
1. Bas-Saint-Laurent	-	22 853	22 853
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	13 606	13 606
3. Capitale-Nationale	-	158 598	158 598
4. Mauricie	-	-	-
5. Estrie	419	9 397	9 816
6. Montréal	-	104 362	104 362
7. Outaouais	3 771	35 652	39 423
8. Abitibi-Témiscamingue	-	3 275	3 275
9. Côte-Nord	19 104	.	19 104
10. Nord-du-Québec	-	.	-
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
12. Chaudière-Appalaches	-	11 010	11 010
13. Laval	-	11 294	11 294
14. Lanaudière	-	22 155	22 155
15. Laurentides	6 519	49 035	55 554
16. Montérégie	-	152 640	152 640
17. Centre-du-Québec	-	31 843	31 843

Note : En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-108

Indiquez la proportion du nombre de service de garde éducatif qui ne respecte pas le ratio 1 sur 2 d'éducatrices qualifiées pour l'année 2024-2025.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde.

Réponse

Les données dont dispose le Ministère sont présentées dans l'annexe 2 – Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-109

Indiquer le nombre de bris de service constatés :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par motif de fermeture;
- d) Le nombre d'heures au total;
- e) Le nombre de jours de fermeture dû à un bris de service.

Réponse

Le Ministère ne comptabilise pas l'ensemble des bris de service des centres de la petite enfance (CPE), garderies subventionnées (GS) et garderies non subventionnées (GNS), ni le motif de fermeture. Il comptabilise les fermetures à titre de cas fortuit pour les CPE et les garderies subventionnées et les fermetures pour un ou des groupes d'enfants attribuables à un manque de personnel. Cas fortuit : Un jour de fermeture est comptabilisé à titre de cas fortuit s'il n'a pas été déterminé à l'avance et est indépendant de la volonté du prestataire de services de garde éducatifs. Citons en exemple une tempête de neige, une panne d'électricité majeure non planifiée ou un incendie.

Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles sur les jours de fermeture attribuables à un cas fortuit.

Fermetures en raison de cas fortuit en CPE pour 2023-2024		
Région administrative	Nombre de jours	Nombre d'installations
1. Bas-Saint-Laurent	69	39
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	3
3. Capitale-Nationale	38	33
4. Mauricie	23	3
5. Estrie	28	15
6. Montréal	151	111
7. Outaouais	52	50
8. Abitibi-Témiscamingue	2	2
9. Côte-Nord	26	15
10. Nord-du-Québec	11	3
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27	18
12. Chaudière-Appalaches	12	11
13. Laval	38	30
14. Lanaudière	19	17
15. Laurentides	24	21
16. Montérégie	56	46
17. Centre-du-Québec	4	4
Ensemble des régions	583	421

Source : Rapports financiers annuels (RFA) 2023-2024.
Lecture des données : 31 janvier 2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-109

Fermetures en raison de cas fortuit en GS pour 2023-2024		
Région administrative	Nombre de jours	Nombre d'installations
1. Bas-Saint-Laurent	1,0	1
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,0	1
3. Capitale-Nationale	12,0	11
4. Mauricie	-	-
5. Estrie	2,0	2
6. Montréal	55,5	46
7. Outaouais	7,0	7
8. Abitibi-Témiscamingue	-	-
9. Côte-Nord	-	-
10. Nord-du-Québec	-	-
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-
12. Chaudière-Appalaches	1,0	1
13. Laval	9,0	7
14. Lanaudière	14,0	14
15. Laurentides	9,0	8
16. Montérégie	32,0	30
17. Centre-du-Québec	2,0	2
Ensemble des régions	145,5	130
Source : RFA 2023-2024.		
Lecture des données : 31 janvier 2025.		

Le tableau suivant présente les plus récentes données disponibles sur le nombre de cas de fermetures d'un ou de groupes d'enfants occasionnées par à un manque de personnel. À noter que ces données ne sont pas auditées ni publiées, elles sont basées sur une déclaration volontaire dans le cadre de la collecte de donnée pour la production du Portrait annuel de la main-d'œuvre :

Fermetures en raison de manque de personnel	
	2023-2024
Nombre de fermetures d'un ou des groupes	1 306
Proportion de fermetures de moins d'une semaine	75 %
Proportion de fermetures d'une semaine ou plus	25 %
Source : Collecte de données 2023-2024 pour le Portrait de la main-d'œuvre (dernières données disponibles, données pondérées).	

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-110

Indiquez le nombre de fermetures dues à des cas de forces majeures (ex. : manque d'électricité).

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total;
- d) Les sommes imputées à ce type de fermeture.

Réponse

Fermetures en raison de cas fortuit en centre de la petite enfance (CPE) pour 2023-2024		
Région administrative	Nombre de jours	Nombre d'installations
1. Bas-Saint-Laurent	69	39
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	3
3. Capitale-Nationale	38	33
4. Mauricie	23	3
5. Estrie	28	15
6. Montréal	151	111
7. Outaouais	52	50
8. Abitibi-Témiscamingue	2	2
9. Côte-Nord	26	15
10. Nord-du-Québec	11	3
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27	18
12. Chaudière-Appalaches	12	11
13. Laval	38	30
14. Lanaudière	19	17
15. Laurentides	24	21
16. Montérégie	56	46
17. Centre-du-Québec	4	4
Ensemble des régions	583	421

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
Lecture des données : 31 janvier 2025.

Fermetures en raison de cas fortuit en garderie subventionnée		
Région administrative	2023-2024	
	Nombre de jours	Nombre d'installations
1. Bas-Saint-Laurent	1,0	1
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,0	1
3. Capitale-Nationale	12,0	11
4. Mauricie	-	-
5. Estrie	2,0	2
6. Montréal	55,5	46
7. Outaouais	7,0	7
8. Abitibi-Témiscamingue	-	-
9. Côte-Nord	-	-
10. Nord-du-Québec	-	-
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-
12. Chaudière-Appalaches	1,0	1
13. Laval	9,0	7

Source : Sous-ministériat du développement du réseau et des services à la clientèle

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-110

Fermetures en raison de cas fortuit en garderie subventionnée		
Région administrative	2023-2024	
	Nombre de jours	Nombre d'installations
14. Lanaudière	14,0	14
15. Laurentides	9,0	8
16. Montérégie	32,0	30
17. Centre-du-Québec	2,0	2
Ensemble des régions	145,5	130

Source : Rapports financiers annuels 2023-2024.
Lecture des données : 31 janvier 2025.
En raison des arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-111**

Faire le portrait de l'utilisation des services de remplacement dans le réseau sur une période de 5 ans (2020-2025), par région et par type de service de garde éducatif :

- a) Nombre d'heures;
- b) Montant associé;
- c) Taux horaire utilisé.

Réponse

Le Ministère ne dispose pas de ces données pour les questions a) et c).

b)

Sommes dépensées en main-d'œuvre indirecte (MOI) par région administrative et type de service de garde en 2023-2024 (dernière année disponible)		
Région administrative	Centres de la petite enfance (CPE)	Garderies subventionnées (GS)
1. Bas-Saint-Laurent	1 942 \$	N. D.
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	89 746 \$	4 924 \$
3. Capitale-Nationale	570 417 \$	51 954 \$
4. Mauricie	649 950 \$	0 \$
5. Estrie	938 809 \$	3 773 \$
6. Montréal	24 677 814 \$	1 117 026 \$
7. Outaouais	1 364 579 \$	266 395 \$
8. Abitibi-Témiscamingue	12 966 \$	N. D.
9. Côte-Nord	2 951 \$	0 \$
10. Nord-du-Québec	7 496 \$	0 \$
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 948 \$	N. D.
12. Chaudière-Appalaches	61 140 \$	535 \$
13. Laval	3 200 828 \$	476 331 \$
14. Lanaudière	2 634 237 \$	313 812 \$
15. Laurentides	3 735 902 \$	110 143 \$
16. Montérégie	8 881 552 \$	113 684 \$
17. Centre-du-Québec	94 665 \$	34 746 \$

Légende : N. D. = les données ne peuvent être divulguées en raison du faible nombre de GS dans la région.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-112

Indiquer le taux de roulement depuis les cinq dernières années :

- a) En CPE;
- b) En garderies subventionnées;
- c) En garderies non subventionnées;
- d) Au ministère de la Famille.

Réponse

Les données sur le taux de départs définitifs sont disponibles dans le Portrait de la main-d'œuvre du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance 2023-2024 à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/publications#c293517>

Pour le Ministère, les données seront publiées dans le rapport annuel de gestion 2024-2025.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-113

Indiquer les raisons des départs des employées telles que documentées dans le rapport d'activités de 2023-2024 et 2024-2025 :

- a. En CPE;
- b. En garderies subventionnées;
- c. En garderies non subventionnées.

Réponse

Les données sont disponibles dans le Portrait de la main-d'œuvre du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance 2023-2024 à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/publications#c293517>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-114

Indiquer le nombre d'absences d'invalidité gérées par l'assureur dont le MFA est le preneur de contrat :

- a) Nombre de réclamations reçues;
- b) Nombre de réclamations acceptées;
- c) Durée des absences;
- d) Motif des absences;
- e) Total des indemnités accordées.

Réponse

Les données concernant les invalidités de courte et de longue durée sont des données confidentielles et ne sont pas rendues publiques.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-115

Indiquer l'âge moyen de la retraite en CPE/BC en 2023-2024 et 2024-2025.

Réponse

Selon les dernières données disponibles, l'âge moyen de la retraite en CPE est de :

- 61,7 ans pour le personnel qualifié;
 - 63,5 ans pour le personnel non qualifié.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-116

Indiquer l'âge moyen des employés en 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par catégorie d'emploi;
- b) Par type de service de garde éducatif, incluant les bureaux coordonnateurs.

Réponse

Les données concernant l'âge moyen par catégorie d'emploi ainsi que par service de garde éducatif incluant les bureaux coordonnateurs ne sont pas disponibles.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-117

Des 1,2 M\$ de crédits accordés pour la prime salariale pour les retraités, combien ont été utilisés en 2024-2025.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

La prime salariale pour les retraités a pris fin le 31 mars 2023.

Évaluer les retombées du programme jeune explorateur dans les écoles et les retombées de celui-ci sur le recrutement du personnel éducateur.

Réponse

JeunesExplo a pour mission de favoriser la persévérance scolaire et l'orientation professionnelle, et de soutenir la relève au Québec. Les jeunes de 3^e, 4^e et 5^e secondaire sont principalement le public cible. Le Ministère a conclu deux contrats avec JeunesExplo afin de faire la promotion de l'emploi d'éducatrice ou d'éducateur qualifié auprès des jeunes dans le but de les aider à faire leur choix de programmes d'études au collégial.

Retombées du programme JeunesExplo (Éducatrice ou éducateur qualifié) :

- Deux semaines thématiques sur ce choix de carrière ont été réalisées, soit du 19 au 23 février 2024 et du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024;
 - Des séances en ligne ont été présentées en direct avec près de 850 visionnements (entrevues avec des personnes éducatrices, webinaire) :
 - Deux entrevues en direct « JE m'oriente en live ! »;
 - Un webinaire « Branché sur mon avenir »;
 - Elles sont toujours disponibles en rediffusion sur la page YouTube de JeunesExplo;
 - Stage d'un jour : les jeunes peuvent expérimenter l'emploi d'éducatrice ou d'éducateur qualifié dans un service de garde éducatif, accompagnés par une ou un mentor. Pour l'édition 2024, des vidéos promotionnelles accompagnant les stagiaires ont également été réalisées. Ces stages auront rejoint 44 jeunes (éditions 2024 et 2025);
 - JeunesExplo a également participé au Salon national de l'éducation et au Salon Carrière Formation pour représenter la petite enfance et diffuser du matériel promotionnel sur le diplôme d'études collégiales en petite enfance;
 - Dans le cadre de la participation de JeunesExplo aux Journées Carrière dans les écoles du Québec : six écoles secondaires ont été visitées.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-119

Indiquez combien de personnes qui ont suivi le programme parcours travail-étude (COUD/Rac96) :

- a) Sont en poste actuellement;
- b) Par type de service de garde éducatif.

Réponse

Le Parcours travail-études en petite enfance et le projet RAC96 sont deux programmes sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-120

Indiquer le nombre d'évaluations menées pour les années 2023-2024 et 2024-2025:

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Par phase (1 ou 2 de l'évaluation);
- d) Par grosseur d'installation;
- e) Au total.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Ils le seront lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2024-2025.

Les résultats pour l'année 2023-2024 se trouvent aux pages 17 et 18 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2023-2024.pdf

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-121

Indiquer le nombre de milieux qui ont été évalués deux fois pour les années 2023-2024 et 2024-2025 :

- a) Par phase (1 ou 2 de l'évaluation);
- b) Par région;
- c) Par type de service de garde éducatif;
- d) Au total.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Ils le seront lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2024-2025.

Les résultats pour l'année 2023-2024 se trouvent aux pages 17 et 18 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2023-2024.pdf

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-122

Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour les années 2023-2024 et 2024-2025:

- a) Par taux d'atteinte des seuils minimaux;
- b) Par région;
- c) Par type de service de garde éducatif;
- d) Par phase d'évaluation;
- e) Par critère d'évaluation.

Réponse

Les résultats complets pour l'année 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Ils le seront lors de la publication du Rapport annuel de gestion du Ministère 2024-2025.

Les résultats pour l'année 2023-2024 se trouvent aux pages 17 et 18 du Rapport annuel de gestion 2023-2024 disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MFA-RAG_2023-2024.pdf

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-123

Indiquer les sommes octroyées à la firme Servir plus pour les contrats de l'évaluation de la qualité, phase 1 et 2.

Réponse

Phase 1 (centres de la petite enfance (CPE), garderies – groupes d'enfants de 3 à 5 ans) :

- Contrat Servirplus (n° 2018-026) :
 - Du 20 novembre 2018 au 20 mars 2023;
 - 6 914 505,09 \$.

Phase 2 (CPE, garderies – groupes d'enfants de 0 à 5 ans) :

- Contrat Servirplus (n° 2022-027) :
 - Du 22 décembre 2022 au 22 décembre 2025;
 - 11 572 000,00 \$.
-

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-124

Extraire des rapports d'évaluation de la qualité les éléments de la qualité structurelle et des facteurs associés :

- a) Nombre de rencontres du personnel annuel rémunérées;
- b) Nombre d'heures mensuelles rémunérées allouées au personnel éducateur;
- c) Par type de services de garde éducatifs.

Réponse

Les données peuvent être consultées dans le rapport de situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/gestion-finances/documents-financiers-reddition-compte>

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-125

De quelle façon le ministère de la Famille compile des données sur la qualité alimentaire servie dans les SGÉE?

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-126

Indiquez le nombre d'employés provenant du recrutement international.

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Issus de mission « Journée Québec ».

Réponse

Les données par région et par type de service de garde éducatif ne sont pas disponibles.

Pour l'année 2024-2025, au 31 janvier 2025, 32 éducatrices à la petite enfance ont été recrutées à l'étranger, à la suite des activités de recrutement, Journées Québec sur les territoires suivants : Maroc, Brésil et Europe. Ces données sont préliminaires. Cela s'ajoute aux embauches de 106 éducatrices en 2023-2024, 102 en 2022-2023 et de 41 en 2021-2022, également dans le cadre des Journées Québec.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-127

Ventilez l'utilisation de la somme de 7 millions \$ annoncée pour le recrutement international.

Réponse

2023-2024 : 1 M\$
2024-2025 : 1,5 M\$
2025-2026 : 1,5 M\$
2026-2027 : 1,5 M\$
2027-2028 : 1,5 M\$

En date du 31 janvier 2025, les sommes dépensées pour l'année 2024-2025 sont :

Types de soutien		Dépenses 2024-2025
Participation à des activités de recrutement international	Virtuel	1 724,64 \$
	Présentiel	24 408,53 \$
Remboursements de coûts administratifs pour le recrutement international		19 227,00 \$
Promotion du domaine de la petite enfance au Québec auprès des personnes immigrantes récemment arrivées		28 648,35 \$

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-128

Indiquer le nombre de SGEE qui utilisent les services de traiteur :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Le nombre de jours utilisés;
- d) Au total.

Réponse

Le Ministère ne détient aucune information relativement aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) qui utilisent les services d'un traiteur alimentaire.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-129

Indiquer le nombre de service de garde éducatif qui ont une cuisine centralisée :

- a) Par région;
- b) Par type de service de garde éducatif;
- c) Au total.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-130

Au sujet du plomb dans l'eau, sur le nombre de services de garde devant faire des modifications, par type de service :

- a) Combien ont fait les modifications demandées?
- b) Combien n'ont pas encore fait les travaux demandés?

Réponse

La notion de « modification demandée » n'est pas suffisamment précise pour pouvoir répondre à la question.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille Demande de renseignements particuliers 2^e opposition

Question : RPQS-131

Quelles mesures le ministère de la Famille a-t-il mises en place pour s'assurer que tous les services de garde concernés feront les modifications nécessaires pour éliminer le plomb dans leur installation?

Réponse

Dans un premier temps, le Ministère a initié des exercices pour inciter les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) à procéder aux échantillonnages requis pour la réalisation des tests visant à analyser la concentration de plomb dans l'eau potable.

Par la suite, le Ministère a élaboré un règlement afin de contraindre les prestataires de SGEE n'ayant pas réalisé les tests de dépistage du plomb dans l'eau potable à le faire, en plus d'assurer des tests de suivi réguliers. Le règlement permet également de s'assurer que des mesures correctrices soient appliquées, lorsque requis. Plus précisément, le Règlement prévoit une obligation pour tous les prestataires de SGEE de s'assurer que l'eau, utilisée pour boire ou pour préparer les aliments ou boissons qu'ils mettent à la disposition d'une personne dans le cadre de la prestation des services de garde éducatifs à l'enfance, respecte la norme de qualité de l'eau potable relative au plomb.

Le Règlement sur le contrôle du plomb dans l'eau chez les prestataires de services de garde éducatifs a ainsi été édicté le 22 janvier 2025 et publié à la Gazette officielle du Québec le 5 février dernier.

Les concentrations de plomb dans l'eau potable sont généralement plus élevées l'été que l'hiver. C'est pourquoi la période visée pour l'échantillonnage réglementaire du plomb s'étend du **1^{er} juillet au 1^{er} octobre** de chaque année.

- Les premiers tests requis, pour les prestataires n'ayant pas réalisé l'exercice initial, sont prévus à l'été 2025. Pour les tests de suivi, ceux-ci débiteront à partir de l'été 2026, selon la date de réalisation de l'exercice initial par le prestataire.
-

Étude des crédits 2025-2026**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition****Question : RPQS-132**

Détaillez les budgets octroyés aux haltes-garderies, ainsi que le nombre de places offertes.

Ventilez par régions administratives.

Réponse

Il n'y a pas de données disponibles sur le nombre de places offertes en halte-garderie par des organismes communautaires.

En 2024-2025, le budget total disponible dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (Programme HGC) pour les activités de halte-garderie communautaires (HGC) est de 14,8 M\$, soit :

- 12 M\$ pour les activités régulières de HGC, dans le cadre du volet 1;
- 1,3 M\$ pour le soutien ponctuel aux activités de HGC à horaires atypiques, dans le cadre du volet 2 du Programme HGC (Soutien ponctuel);
- 1,5 M\$ concernant le Projet pilote pour favoriser la participation d'enfants ayant des besoins spécifiques aux activités de HGC (Projet pilote).

Tableau 1 - Subventions octroyées dans le cadre du Programme HGC, par région administrative, en 2024-2025 (au 31 janvier 2025)

Région administrative	Volet 1	Volet 2 Soutien ponctuel	Volet 2 Projet pilote	Total
1. Bas-Saint-Laurent	504 210 \$	0 \$	35 845 \$	540 055 \$
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	483 630 \$	0 \$	25 922 \$	509 552 \$
3. Capitale-Nationale	812 910 \$	29 280 \$	161 128 \$	1 003 318 \$
4. Mauricie	432 180 \$ ¹	34 560 \$	174 626 \$	641 366 \$
5. Estrie	730 590 \$	20 256 \$	126 472 \$	877 318 \$
6. Montréal	3 261 930 \$	437 152 \$	263 190 \$	3 962 272 \$
7. Outaouais	463 050 \$	67 440 \$	131 908 \$	662 398 \$
8. Abitibi-Témiscamingue	205 800 \$	14 112 \$	27 322 \$	247 234 \$
9. Côte-Nord	349 860 \$	0 \$	0 \$	349 860 \$
10. Nord-du-Québec	82 320 \$	0 \$	0 \$	82 320 \$
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	236 670 \$	0 \$	40 191 \$	276 861 \$
12. Chaudière-Appalaches	504 210 \$	65 120 \$	103 692 \$	673 022 \$
13. Laval	411 600 \$	0 \$	86 451 \$	498 051 \$
14. Lanaudière	648 270 \$	0 \$	88 341 \$	736 611 \$
15. Laurentides	689 430 \$	24 192 \$	0 \$	713 622 \$
16. Montérégie	1 811 040 \$	129 036 \$	385 704 \$	2 325 780 \$
17. Centre-du-Québec	432 180 \$	0 \$	37 614 \$	469 794 \$
Ensemble des régions	12 059 880 \$²	821 148 \$	1 688 405 \$^{2,3}	14 569 433 \$³

¹ Le montant ne comprend pas les 51 450 \$ accordés en 2024-2025 à la Maison de la Famille de Trois-Rivières, qui a cessé ses activités de HGC le 2 mai 2024.

² Le dépassement de budget est autofinancé à même le Programme. Aucun crédit budgétaire additionnel n'est requis.

³ Les montants par région ont été arrondis; leur somme ne correspond donc pas au total indiqué.

Étude des crédits 2025-2026

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-132

Tableau 2 - Subventions octroyées dans le cadre du Programme de soutien aux activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires et les établissements d'enseignement œuvrant en francisation auprès des personnes immigrantes, par région administrative, en 2023-2024 et 2024-2025

Région administrative	Soutien financier
3. Capitale-Nationale	30 000 \$
6. Montréal	240 000 \$
9. Côte-Nord	30 000 \$
16. Montérégie	30 000 \$
Ensemble des régions	330 000 \$

Tableau 3 - Subventions octroyées dans le cadre du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie en milieux d'enseignement, par région administrative, en 2024-2025

Région administrative	Soutien financier
3. Capitale-Nationale	195 000 \$
4. Mauricie	83 330 \$
5. Estrie	74 610 \$
6. Montréal	246 450 \$
8. Abitibi-Témiscamingue	51 450 \$
14. Lanaudière	63 258 \$
17. Centre-du-Québec	75 650 \$
Ensemble des régions	789 748 \$

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-133

Le nombre de haltes-garderies administrées par un organisme communautaire.

Réponse

Le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires permet de financer 272 organismes au 31 janvier 2025.

Toutefois, d'autres organismes communautaires peuvent offrir des activités de halte-garderie communautaires sans être financés dans le cadre de ce programme. Le Ministère ne détient pas le nombre précis de ces organismes.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-134

Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants syndicaux en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-135

Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des représentants syndicaux en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-136

Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants des garderies privées en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-137

Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des garderies privées en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-138

Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants des gestionnaires de CPE en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-139

Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des représentants des gestionnaires de CPE en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-140

Le nombre de rencontre entre des fonctionnaires du ministère et des représentants des groupes de parents en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-141

Le nombre de rencontre entre le cabinet ministériel et des représentants des groupes de parents en 2024-2025.

Réponse

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-142

L'ensemble des ADS+ effectuées par le Ministère.

Réponse

Le Ministère est porteur de la mesure 3.2.4 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 du Secrétariat à la condition féminine.

Cette mesure vise la diffusion de données sur les enjeux actuels de la paternité et permettra de mieux comprendre la situation des pères et des mères d'enfants âgés entre 0 et 17 ans au Québec en matière, notamment, de partage de responsabilités parentales. Les analyses sont menées de façon différenciée selon le genre.

Lors de l'élaboration du bulletin d'information statistique *Quelle famille?*, des analyses différenciées selon le genre sont toujours privilégiées lorsque les données disponibles le permettent.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-143

Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile (personne dont le NAS commence par 9), données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région :

- a) en date d'aujourd'hui;
- b) au 31 décembre 2024;
- c) au 31 décembre 2023;
- d) au 31 décembre 2022;
- e) au 31 décembre 2021;
- f) au 31 décembre 2020.

Réponse

En ce qui a trait à l'information recherchée, nous vous informons que ces renseignements personnels sont de nature confidentielle au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, puisque leur divulgation pourrait potentiellement permettre, directement ou indirectement, l'identification d'une personne (ou une ou un employé du Ministère).

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-144

Nombre d'employés (et pourcentage de l'effectif global) du ministère de la Famille détenant le statut de résident permanent, données ventilées par catégorie d'emploi, par type d'établissement, et par région :

- a) en date d'aujourd'hui;
- b) au 31 décembre 2024;
- c) au 31 décembre 2023;
- d) au 31 décembre 2022;
- e) au 31 décembre 2021;
- f) au 31 décembre 2020.

Réponse

Le statut de résident permanent n'est pas une donnée compilée dans les systèmes des ressources humaines. Le statut est seulement vérifié lors de l'embauche.

Étude des crédits 2025-2026

**Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Question : RPQS-145

Nombre de personnes détenant un permis de RSG dont le numéro d'assurance sociale commence par 9.

Réponse

Le Ministère ne détient pas cette information.

Ministère de la Famille
Demande de renseignements particuliers
2^e opposition

Question : RPQS-146

Concernant le Comité des sages sur l'identité des genres chapeauté par le Ministère, fournir :

- a) le détail de son fonctionnement et les dépenses;
- b) la liste des groupes consultés dans le cadre de la rédaction du rapport;
- c) les rencontres interministérielles, les objets de ces rencontres et de toutes les recommandations et conclusions du comité.

Réponse

Le mandat du Comité de sages sur l'identité de genre (Comité) consiste à produire une analyse des impacts potentiels sur l'ensemble de la société québécoise et identifier les enjeux sur lesquels le gouvernement devrait approfondir ses réflexions. Ainsi, à terme, les travaux du Comité permettront au gouvernement du Québec de prendre ses futures décisions de manière plus éclairée.

Plus précisément, le Comité doit :

- brosser un portrait de la réalité québécoise;
- recenser les politiques publiques, les pratiques et les directives québécoises dans plusieurs secteurs (éducation, sports et loisirs, santé et services sociaux, sécurité publique, etc.);
- analyser leurs effets potentiels sur l'ensemble de la société québécoise;
- recenser, comparer et analyser les politiques, les directives et les pratiques mises en place au sein des États comparables au Québec;
- identifier les principaux enjeux à approfondir pour la suite.

Le Comité collabore avec le Conseil québécois LGBT et les ministères et organismes gouvernementaux concernés, lesquels l'ont notamment soutenu dans l'identification des experts et des groupes de la société civile à consulter dans le cadre de ses travaux. Le Ministère offre, en outre, un soutien logistique au Comité. Depuis la création du Comité, entre 1 et 3 ETC ont travaillé à la réalisation de différents mandats en soutien à ses travaux.

Le Comité a rencontré un total de 24 experts, équipes dédiées et ordres professionnels de différents horizons. En outre, plus d'une centaine de groupes et de personnes de la société civile ont été entendus en consultations privées. L'objectif de ces rencontres consistait à prendre connaissance des enjeux liés à l'identité de genre.

Plusieurs de ces personnes ont demandé que leur participation demeure confidentielle. Dans ce contexte, et pour le respect de la confidentialité qui a été assurée à chaque personne rencontrée, la liste détaillée n'est pas disponible.

Le 4 mars 2024, devant le consensus dégagé et partagé par le Comité, le gouvernement du Québec a consenti à ce que le marqueur X puisse être apposé sur les cartes d'assurance maladie et les permis de conduire, comme c'est déjà le cas pour les certificats de naissance et les autres documents délivrés par le Directeur de l'état civil.

Le rapport final du Comité est attendu au printemps 2025.

En date du 31 janvier 2025, les dépenses encourues pour les travaux du comité s'élèvent à 331 652,14 \$ et demeurent à l'intérieur de l'enveloppe prévue.

Annexe 1 - Données sur le personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)

Légende: ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1664 heures par année pour les éducatrices ; 1820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion

Masse salariale : correspond au salaire de base; elle exclut les contributions de l'employeur et les avantages sociaux tels que l'assurance collective et le régime de retraite

BC = Bureau coordonnateur

CPE = Centre de la petite enfance

GS = Garderie subventionnée

GNS = Garderie non subventionnée

N.D. = non disponible

* Estimation produite à partir des données disponibles sur les places dans Conception administrative Famille Enfance (CAFE) au 11 décembre 2024 et du ratio d'enfants par éducatrice observé en GS, en considérant 1 ETC de personnel de garde par 6,1 places (proportion observée en GS) et en supposant un taux d'occupation des places à 60 %.

** À titre indicatif, puisque les données proviennent de sources différentes.

Tableau 1		Source: Rapport financier 2023-2024 - Données en ETC																
		Nombre d'ETC					Masse salariale pour 2023-2024					Rémunération moyenne en 2023-2024						
Catégories d'emploi		CPE	BC	Total CPE & BC	GS	Total CPE - BC - GS	GNS*	Total CPE+BC+GS+GNS**	CPE	BC	CPE & BC	GS	CPE & BC & GS	CPE	BC	GS	Total	
1	Personnel éducateur	Éducatrice qualifiée	16 711		16 711	5 759	22 470			781 752 592 \$		781 752 592 \$	256 238 451 \$	1 037 991 043 \$	46 781 \$		44 492 \$	46 194 \$
		Éducatrice non qualifiée	4 733		4 733	3 527	8 260	5 855	36 585	161 528 334 \$		161 528 334 \$	117 889 449 \$	279 417 783 \$	34 130 \$		33 426 \$	33 829 \$
		Total personnel éducateur	21 444	-	21 444	9 286	30 730			943 280 926 \$	- \$	943 280 926 \$	374 127 900 \$	1 317 408 826 \$	43 989 \$		40 289 \$	42 871 \$
4	Autres	Éducatrice spécialisée	636		636	113	750			27 682 982 \$		27 682 982 \$	4 800 320 \$	32 483 302 \$	43 511 \$		42 347 \$	43 335 \$
		Aide-éducatrice	241		241	290	531			8 283 351 \$		8 283 351 \$	9 984 153 \$	18 267 504 \$	34 391 \$		34 465 \$	34 431 \$
		Agente de conformité	-	195	195	195					9 716 532 \$		9 716 532 \$		9 716 532 \$		49 833 \$	49 833 \$
		Responsable de l'alimentation ou cuisinière	1 219		1 219	436	1 655			50 907 516 \$		50 907 516 \$	16 875 604 \$	67 783 120 \$	41 765 \$		38 697 \$	40 956 \$
		Préposée	449		449	148	597			14 466 169 \$		14 466 169 \$	5 519 213 \$	19 985 382 \$	32 226 \$		37 298 \$	33 483 \$
		Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	309	222	531	32	562			16 591 472 \$	11 965 413 \$	28 556 885 \$	1 666 830 \$	30 223 715 \$	53 730 \$	53 867 \$	52 832 \$	53 734 \$
	Total autres	2 854	417	3 271	1 019	4 289			117 931 490 \$	21 681 945 \$	139 613 435 \$	38 846 120 \$	178 459 555 \$	41 326 \$	51 981 \$	38 134 \$	41 604 \$	
11	Personnel de soutien administratif	Adjointe administrative	262	71	333	90	423			12 784 539 \$	3 454 174 \$	16 238 713 \$	4 336 999 \$	20 575 712 \$	48 837 \$	48 509 \$	48 430 \$	48 695 \$
		Commis comptable ou secrétaire comptable	79	61	140	24	164			3 209 623 \$	2 475 145 \$	5 684 768 \$	1 106 504 \$	6 791 272 \$	40 551 \$	40 427 \$	46 204 \$	41 329 \$
		Secrétaire-réceptionniste	46	12	58	10	68			1 741 736 \$	448 638 \$	2 190 374 \$	364 748 \$	2 555 122 \$	38 176 \$	36 301 \$	37 681 \$	37 763 \$
		Total personnel de soutien administratif	387	145	531	123	655			17 735 898 \$	6 377 957 \$	24 113 855 \$	5 808 251 \$	29 922 106 \$	45 882 \$	44 049 \$	47 153 \$	45 716 \$
15	Personnel de gestion	Directrice générale	768	89	857	587	1 444			75 849 398 \$	8 635 054 \$	84 484 452 \$	39 130 257 \$	123 614 709 \$	98 766 \$	96 868 \$	66 685 \$	85 611 \$
		Directrice adjointe - volet administration	155	32	187	233	420			10 966 727 \$	1 807 556 \$	12 774 283 \$	12 324 814 \$	25 099 097 \$	70 781 \$	56 780 \$	52 951 \$	59 827 \$
		Directrice adjointe dans un BC	-	83	83	-	83				6 015 935 \$	6 015 935 \$		6 015 935 \$		72 616 \$		72 616 \$
		Directrice adjointe en installation	905		905	142	1 047			64 123 541 \$		64 123 541 \$	7 397 412 \$	71 520 953 \$	70 884 \$		51 979 \$	68 314 \$
		Total personnel de gestion	1 828	204	2 031	962	2 993			150 939 666 \$	16 458 545 \$	167 398 211 \$	58 852 483 \$	226 250 694 \$	82 592 \$	80 749 \$	61 186 \$	75 588 \$
	Grand total	26 511	766	27 277	11 390	38 667			44 522	1 229 887 980 \$	44 518 447 \$	1 274 406 427 \$	477 634 754 \$	1 752 041 181 \$	46 391 \$	58 139 \$	41 935 \$	45 311 \$

Tableau 2		Source : Collecte de données des rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2023-2024 - Données en individus														
		CPE et CPE-BC			BC (12 BC)			GS			GNS			Total		
		Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés	Gestionnaires	Éducatrices	Autres employés
1	Bas-Saint-Laurent	46	693	134	NA	N/A	NA	2	17	2	2	16	-	50	726	136
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	72	979	150	NA	N/A	NA	28	221	36	23	183	22	123	1 383	208
3	Capitale-Nationale	208	2 265	493	6	N/A	19	116	1 020	144	153	1 066	121	483	4 351	777
4	Mauricie	79	938	139	NA	N/A	NA	18	102	12	15	92	12	112	1 132	163
5	Estrie	162	1 608	274	NA	N/A	NA	40	386	51	35	216	27	237	2 210	352
6	Montréal	504	5 206	760	6	N/A	20	486	3 615	501	493	2 376	261	1 489	11 197	1 542
7	Outaouais	122	1 242	191	NA	N/A	NA	58	443	92	51	322	45	231	2 007	328
8	Abitibi-Témiscamingue	52	654	108	NA	N/A	NA	4	40	4	NA	-	NA	56	694	112
9	Côte-Nord	41	376	96	NA	N/A	NA	NA	-	NA	NA	-	NA	41	376	96
10	Nord-du-Québec	39	428	121	1	N/A	1	NA	-	NA	-	1	-	40	429	122
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28	338	65	NA	N/A	NA	1	3	1	NA	-	NA	29	341	66
12	Chaudière-Appalaches	112	1 464	273	5	N/A	14	34	286	33	47	324	29	198	2 074	349
13	Laval	90	936	147	NA	N/A	NA	98	748	122	113	705	82	301	2 389	351
14	Lanaudière	106	1 422	253	NA	N/A	NA	91	801	99	75	485	47	272	2 708	399
15	Laurentides	146	1 562	250	NA	N/A	NA	83	828	88	101	650	62	330	3 040	400
16	Montérégie	377	3 797	650	NA	N/A	NA	260	2 159	209	264	1 633	123	901	7 589	982
17	Centre-du-Québec	70	927	166	NA	N/A	NA	39	264	39	16	100	24	125	1 291	229
	Sous-total	2 254	24 835	4 270	18	N/A	54	1 358	10 933	1 433	1 388	8 169	855	5 018	43 937	6 612
	Grand Total			31 359			72			13 724			10 412			55 567

Source: Collecte de données des rapports d'activités 2023-2024.

Note: Ces données ne sont pas publiées par le Ministère dans le rapport *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2023-2024*. Des données similaires seront publiées dans le Portrait de la main d'œuvre.

Annexe 2 - Données sur la proportion de personnel éducateur qualifié

Légende: ETC = Équivalent temps complet ; 1 ETC = 1 664 heures par année pour les éducatrices ; 1 820 heures par année pour les autres membres du personnel et 261 jours rémunérés pour le personnel de gestion
 BC = Bureau coordonnateur
 CPE = Centre de la petite enfance
 GS = Garderie subventionnée
 GNS = Garderie non subventionnée

Source: Rapport financier annuel 2023-2024 - Données en équivalent temps complet (ETC)												
Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3. L'application en 2023-2024 est de 1 sur 2 jusqu'au 31 mars 2027. Quatre exceptions à cette règle sont possibles dans les cas suivants (mais un ratio minimal de 1 sur 3 doit être strictement respecté) : le permis initial est délivré depuis moins de 5 ans OU le permis a été modifié depuis moins de 5 ans pour augmenter, de 8 ou plus, le nombre maximum d'enfants pouvant être reçu OU il s'agit d'un permis de garderie et une première entente de subvention a été conclue avec le Ministère après le 31 octobre 2023, mais depuis moins de 5 ans OU lors de la première et de la dernière heure d'ouverture prévues à la plage horaire de la garderie.												
Région administrative	CPE				GS				Total CPE + GS			
	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ	Nombre EQ	Proportion EQ	Nombre ENQ	Proportion ENQ
1 Bas-Saint-Laurent	398	78%	114	22%	4	56%	1	44%	402	78%	115	22%
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	591	77%	176	23%	101	59%	45	41%	692	76%	221	24%
3 Capitale-Nationale	1 476	77%	445	23%	456	54%	260	46%	1 933	73%	706	27%
4 Mauricie	552	76%	169	24%	32	75%	22	25%	583	75%	192	25%
5 Estrie	1 104	77%	327	23%	182	57%	97	43%	1 285	75%	425	25%
6 Montréal	3 842	79%	1 022	21%	2098	65%	1 047	35%	5 940	74%	2 069	26%
7 Outaouais	718	62%	443	38%	219	53%	119	47%	937	62%	562	38%
8 Abitibi-Témiscamingue	299	64%	171	36%	9	35%	9	65%	308	63%	180	37%
9 Côte-Nord	192	67%	97	33%	-	-	-	-	192	67%	97	33%
10 Nord-du-Québec	31	60%	21	40%	-	-	-	-	31	60%	21	40%
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	134	70%	59	30%	1	38%	-	62%	136	70%	59	30%
12 Chaudière-Appalaches	1 087	79%	282	21%	142	59%	78	41%	1 229	77%	359	23%
13 Laval	749	85%	128	15%	483	68%	206	32%	1 233	79%	334	21%
14 Lanaudière	956	83%	194	17%	426	66%	174	34%	1 382	79%	368	21%
15 Laurentides	1 077	83%	222	17%	439	60%	216	40%	1 515	78%	439	22%
16 Montérégie	2 936	80%	717	20%	1057	60%	567	40%	3 993	76%	1 284	24%
17 Centre-du-Québec	570	80%	146	20%	110	64%	55	36%	680	77%	201	23%
Total	16 711	78%	4 733	22%	5 759	67%	2 898	0,33	22 470	75%	7 631	25%

Source : Collecte de données des rapports d'activités complétés par les SGEE pour l'année financière 2023-2024 - Données en individus																								
Article 23 du RSGEE prévoit un ratio de qualification de 2 sur 3. L'application en 2023-2024 est de 1 sur 2 jusqu'au 31 mars 2027. Quatre exceptions à cette règle sont possibles dans les cas suivants (mais un ratio minimal de 1 sur 3 doit être strictement respecté) : le permis initial est délivré depuis moins de 5 ans OU le permis a été modifié depuis moins de 5 ans pour augmenter, de 8 ou plus, le nombre maximum d'enfants pouvant être reçu OU il s'agit d'un permis de garderie et une première entente de subvention a été conclue avec le Ministère après le 31 octobre 2023, mais depuis moins de 5 ans OU lors de la première et de la dernière heure d'ouverture prévues à la plage horaire de la garderie.																								
Région administrative	CPE						GS						GNS						Total CPE + GS + GNS					
	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ²	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ²	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre qui répond aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre qui ne répond pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ²	Nombre EQ*	Proportion EQ**	Nombre ENQ***	Proportion ENQ****	Nombre total de CPE, GS et GNS qui répondent aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ¹	Nombre total de CPE, GS et GNS qui ne répondent pas aux exigences du ratio (soit 1 sur 2 ou 1 sur 3) ²
1 Bas-Saint-Laurent	456	66%	237	34%	51	3	6	35%	11	65%	1	1	9	56%	7	44%	3	0	471	65%	255	35%	55	4
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	670	68%	309	32%	65	2	125	57%	96	52%	15	0	96	52%	87	48%	17	3	891	64%	492	36%	97	5
3 Capitale-Nationale	1 661	73%	604	27%	149	2	514	50%	506	50%	71	9	387	36%	679	64%	77	34	2 562	59%	1 789	41%	297	45
4 Mauricie	653	70%	285	30%	65	0	59	58%	43	42%	8	0	43	47%	49	53%	11	0	755	67%	377	33%	84	-
5 Estrie	1 145	71%	463	29%	111	0	205	53%	181	47%	19	3	116	54%	100	46%	22	5	1 466	66%	744	34%	152	8
6 Montréal	3 954	76%	1 252	24%	369	3	2 248	62%	1 367	38%	328	12	1 123	47%	1 253	53%	347	40	7 325	65%	3 872	35%	1 044	55
7 Outaouais	734	59%	508	41%	78	7	223	50%	220	50%	32	7	132	41%	190	59%	37	8	1 089	54%	918	46%	147	22
8 Abitibi-Témiscamingue	375	57%	279	43%	42	2	13	33%	27	68%	3	0	-	0%	-	0%	0	0	388	56%	306	44%	45	2
9 Côte-Nord	225	60%	151	40%	29	4	-	0%	-	0%	0	0	-	0%	-	0%	0	0	225	60%	151	40%	29	4
10 Nord-du-Québec	177	41%	251	59%	28	4	-	0%	-	0%	0	0	-	0%	1	0%	0	1	177	41%	252	59%	28	5
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	205	61%	133	39%	25	1	2	67%	1	33%	1	0	-	0%	-	0%	0	0	207	61%	134	39%	26	1
12 Chaudière-Appalaches	1 111	76%	353	24%	105	2	159	56%	127	44%	23	1	139	43%	185	57%	27	5	1 409	68%	665	32%	155	8
13 Laval	784	84%	152	16%	62	0	491	66%	257	34%	59	3	333	47%	372	53%	76	10	1 608	67%	781	33%	197	13
14 Lanaudière	1 099	77%	323	23%	84	0	491	61%	310	39%	54	3	232	48%	253	52%	42	7	1 822	67%	886	33%	180	10
15 Laurentides	1 232	79%	330	21%	95	1	479	58%	349	42%	50	5	315	48%	335	52%	63	8	2 026	67%	1 014	33%	208	14
16 Montérégie	2 893	76%	904	24%	262	1	1 216	56%	943	44%	156	10	729	45%	904	55%	145	30	4 838	64%	2 751	36%	563	41
17 Centre-du-Québec	659	71%	268	29%	60	1	155	59%	109	41%	19	2	46	46%	54	54%	10	1	860	67%	431	33%	89	4
Total	18 033	73%	6 802	27%	1 680	33	6 386	58%	4 547	42%	839	56	3 700	45%	4 469	55%	877	152	28 119	64%	15 818	36%	3 396	241

Source: Collecte de données des rapports d'activités 2023-2024

Note: Ces données ne sont pas publiées par le Ministère dans le rapport Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2023-2024. Des données similaires seront publiées dans le Portrait de la main d'œuvre.

TABLEAU 1 : PORTRAIT DU RÉSEAU EN INSTALLATION (PLACES AU NET)

RÉGION	CPE			GS			GNS			TOTAL INST.		TOTAL
	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	
1 Bas-Saint-Laurent	455	2 176	2 631	25	118	143	30	128	158	510	2 422	2 932
2 Saguenay - Lac-Saint-Jean	618	2 986	3 604	295	788	1 083	200	991	1 191	1 113	4 765	5 878
3 Capitale-Nationale	1 298	8 550	9 848	941	4 811	5 752	1 134	5 175	6 309	3 373	18 536	21 909
4 Mauricie	655	3 148	3 803	75	445	520	85	564	649	815	4 157	4 972
5 Estrie	965	5 681	6 646	314	1 718	2 032	110	1 121	1 231	1 389	8 520	9 909
6 Montréal	3 266	22 378	25 644	2 891	20 076	22 967	3 634	18 082	21 716	9 791	60 536	70 327
7 Outaouais	803	4 380	5 183	547	2 603	3 150	334	1 827	2 161	1 684	8 810	10 494
8 Abitibi-Témiscamingue	405	2 081	2 486	30	142	172	0	0	0	435	2 223	2 658
9 Côte-Nord	255	1 475	1 730	0	0	0	0	0	0	255	1 475	1 730
10 Nord-du-Québec	402	2 161	2 563	5	8	13	5	10	15	412	2 179	2 591
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	250	1 097	1 347	5	16	21	0	0	0	255	1 113	1 368
12 Chaudière-Appalaches	1 049	5 200	6 249	309	1 283	1 592	276	1 570	1 846	1 634	8 053	9 687
13 Laval	562	3 539	4 101	554	4 053	4 607	877	4 314	5 191	1 993	11 906	13 899
14 Lanaudière	921	5 024	5 945	813	3 878	4 691	509	2 344	2 853	2 243	11 246	13 489
15 Laurentides	934	5 874	6 808	796	4 045	4 841	660	3 635	4 295	2 390	13 554	15 944
16 Montérégie	2 574	14 885	17 459	2 073	11 179	13 252	1 811	9 384	11 195	6 458	35 448	41 906
17 Centre-du-Québec	509	2 861	3 370	295	1 363	1 658	80	542	622	884	4 766	5 650
TOTAL	15 921	93 496	109 417	9 968	56 526	66 494	9 745	49 687	59 432	35 634	199 709	235 343

TABLEAU 2 : PORTRAIT DES MISES SOUS PERMIS (PLACES AU BRUT)

RÉGION	CPE			GS			GNS			TOTAL INST.		TOTAL
	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	TOTAL	-18mois	18mois+	
1 Bas-Saint-Laurent	35	74	109	0	0	0	20	19	39	55	93	148
2 Saguenay - Lac-Saint-Jean	50	92	142	20	3	23	0	0	0	70	95	165
3 Capitale-Nationale	110	351	461	40	146	186	16	120	136	166	617	783
4 Mauricie	70	66	136	0	0	0	0	0	0	70	66	136
5 Estrie	15	84	99	35	112	147	0	0	0	50	196	246
6 Montréal	66	186	252	50	41	91	0	0	0	116	227	343
7 Outaouais	0	0	0	0	8	8	0	0	0	0	8	8
8 Abitibi-Témiscamingue	5	10	15	0	0	0	0	0	0	5	10	15
9 Côte-Nord	12	25	37	0	0	0	0	0	0	12	25	37
10 Nord-du-Québec	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	20	56	76	0	0	0	0	0	0	20	56	76
12 Chaudière-Appalaches	65	196	261	0	0	0	5	0	5	70	196	266
13 Laval	6	11	17	10	0	10	10	66	76	26	77	103
14 Lanaudière	50	180	230	61	145	206	0	0	0	111	325	436
15 Laurentides	35	125	160	35	125	160	45	199	244	115	449	564
16 Montérégie	65	152	217	120	318	438	25	127	152	210	597	807
17 Centre-du-Québec	40	49	89	30	110	140	15	81	96	85	240	325
TOTAL	644	1 658	2 302	401	1 008	1 409	136	612	748	1 181	3 278	4 459

Annexe 4 – Répartition fréquentation ou non en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)

Répartition en nombre des enfants âgés* de 0 à 5 ans qui fréquentaient ou non un service éducatif au 31 mai 2024															
Type de services éducatifs	Moins de 1 an		1 an		2 ans		3 ans		4 ans		Sous-total		5 ans et +		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre									
En SGEE reconnus ou au préscolaire	31 834	41,3	58 282	73,4	65 822	76,6	67 601	78,2	75 735	85,4	299 274	71,7	317	299 591	
En SGEE	31 834	41,3	58 282	73,4	65 822	76,6	67 601	78,2	55 553	62,6	279 092	66,8	317	279 409	
Milieu familial reconnu	12 289	15,9	16 607	20,9	16 100	18,7	14 200	16,4	8 066	9,1	67 262	16,1	1	67 263	
Centre de la petite enfance	7 406	9,6	18 246	23,0	23 431	27,3	26 527	30,7	26 104	29,4	101 713	24,4	15	101 728	
Garderie subventionnée	5 742	7,4	12 486	15,7	15 023	17,5	16 191	18,7	13 192	14,9	62 633	15,0	30	62 663	
Garderie non subventionnée	6 397	8,3	10 944	13,8	11 268	13,1	10 684	12,4	8 191	9,2	47 484	11,4	271	47 755	
Au préscolaire 4 ans									20 182	22,8	20 182	4,8			
Maternelle 4 ans à demi-temps									419	0,5	419	0,1			
Maternelle 4 ans à temps plein									19 763	22,3	19 763	4,7			
Hors SGEE reconnus et hors préscolaire 4 ans	45 310	58,7	21 133	26,6	20 115	23,4	18 823	21,8	12 961	14,6	118 342	28,3			
Ensemble des enfants (0-4 ans) en 2024	77 144	100,0	79 415	100,0	85 937	100,0	86 425	100,0	88 696	100,0	417 616	100,0			

* Âge des enfants au 30 septembre 2023.

Sources :

- Ministère de la Famille, Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance.
- Ministère de l'Éducation du Québec, données sur le préscolaire 4 ans en 2023-2024, bilan 2.
- Institut de la statistique du Québec, projections démographiques au 1^{er} juillet 2024.

Note : Excluant les SGEE autochtones sous entente de délégation de pouvoir.

Note : Les totaux peuvent être différents de la somme des colonnes ou des lignes, car des valeurs avec décimales y sont arrondies. Dans de faibles cas (4 %), l'information n'étant pas disponible, une imputation de l'occupation selon la moyenne régionale est effectuée, ce qui introduit les décimales.

Note : Le nombre le plus élevé d'enfants hors SGEE reconnus est de 45 310 chez les moins de 1 an. Bien que nous ne disposions de données à cette fin, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'un effet du Régime québécois d'assurance parentale et que les enfants demeurent à la maison avec un de leur parent.

Annexe 5 – Données sur la Mesure exceptionnelle de soutien (MES) à l'intégration en service de garde

Nombre de demandes MES, nombre d'enfants ayant reçu la MES et sommes versées, en 2024-2025, selon la région administrative (au 31 janvier 2025)								
Région administrative		Demandes reçues	Demandes acceptées / Enfants ayant reçu la MES*				Demandes refusées	Sommes versées (\$)
			CPE	RSGE	GS	Total		
1.	Bas-Saint-Laurent	57	50	6	0	56	1	1 402 381
2.	Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	21	1	5	27	5	537 848
3.	Capitale-Nationale	168	106	0	37	143	25	2 608 413
4.	Mauricie	35	35	0	0	35	0	782 030
5.	Estrie	156	112	2	28	142	14	2 894 544
6.	Montréal	467	246	31	153	430	37	9 574 775
7.	Outaouais	78	54	2	17	73	5	1 782 686
8.	Abitibi-Témiscamingue**	23	19	0	1	20	3	608 184
9.	Côte-Nord**							
10.	Nord-du-Québec**							
11.	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**							
12.	Chaudière-Appalaches	72	59	0	6	65	7	1 281 475
13.	Laval	106	59	0	43	102	4	2 929 262
14.	Lanaudière	92	47	3	29	79	13	1 501 661
15.	Laurentides	75	36	1	27	64	11	1 409 716
16.	Montérégie	246	185	9	38	232	14	5 445 024
17.	Centre-du-Québec	52	38	0	12	50	2	1 032 280
Total		1 659	1 067	55	396	1 518	141	33 790 280***

Note : Les données sur la clientèle couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 (année MES débutant en septembre) et les données financières couvrent la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

* Comme chaque demande ne concerne qu'un seul enfant, le nombre de demandes acceptées correspond au nombre d'enfants ayant reçu la MES.

** Les données de ces régions sont cumulées, car la donnée par région est trop petite et pourrait permettre d'identifier les enfants concernés (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

*** Les montants par région ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas au total indiqué.

